

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HQD POUR L'APPROBATION DES
CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE D'INTÉGRATION
ÉOLIENNE ET DES CRITÈRES D'ANALYSE DES
SOUMISSIONS EN VUE DE L'ACQUISITION
D'UN SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE

DOSSIER : R-4061-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente

AUDIENCE DU 10 juin 2019

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me SIMON TURMEL
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTES :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
HUBERT NOLET CÔTÉ	
CHARLES-DAVID FRANCHE	
ÉRIC DESROSIERS	
INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	88
INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN	108
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	114
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	197
INTERROGÉ PAR Me PIERRE R. FORTIN	219
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	223
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	232

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (HQD) :	Fournir le facteur d'utilisation mesuré par rapport au facteur d'utilisation contractuel des parcs pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2018 (demandé par l'AHQ-ARQ)	26
-------------	--	----

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>	
A-0028 :	En liasse, deux tableaux intitulés : « Coût du contrat » le premier est du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 et le deuxième est du 1er septembre 2016 au 31 août 2017	132
A-0029 :	Document Coût du service de compensation de l'énergie globale annuelle	190

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10) juin
8 deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4061-2018.
9 Demande d'HQD pour l'approbation des
10 caractéristiques du service d'intégration éolienne
11 et des critères d'analyse des soumissions en vue de
12 l'acquisition d'un service d'intégration éolienne.
13 La régisseur désignée dans ce dossier est maître
14 Lise Duquette.

15 Le procureur de la Régie est maître Pierre Fortin.
16 La demanderesse est Hydro-Québec Distribution
17 représentée par maître Simon Turmel.

18 Les intervenantes sont :

19 Association hôtellerie Québec et Association des
20 restaurateurs du Québec représentées par maître
21 Steve Cadrin;
22 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
23 (section Québec) représentée par maître André
24 Turmel.

25 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle

1 qui désirent présenter une demande ou faire des
2 représentations au sujet de ce dossier?

3 Nous demandons aux participants de bien
4 vouloir s'identifier à chacune de leurs
5 interventions pour les fins de l'enregistrement et
6 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant
7 la tenue de l'audience.

8 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
9 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
10 salle d'audience. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, bonjour à tous. J'espère que vous avez
13 profité du premier week-end ensoleillé de la
14 saison. Alors, ça va bien commencer la semaine.
15 Alors, on commence de façon encore plus excellente
16 puisqu'on parle du service d'intégration éolienne.
17 On va pouvoir s'amuser tous ensemble.

18 Alors, vous avez noté probablement, dans la
19 lettre que la Régie a transmise, les quatre sujets
20 pour lesquels l'audience... sur lesquels l'audience
21 va porter. Alors, on va vous demander de porter
22 l'ensemble de vos interventions seulement sur ces
23 quatre sujets-là. L'audience en est une ordinaire,
24 mais qui limite les sujets.

25 Donc, on va commencer avec la preuve du

1 Distributeur sur ces sujets-là avec les contre-
2 interrogatoires et, par la suite, les intervenants
3 pourront faire, s'ils le souhaitent, une preuve sur
4 ces sujets-là également, avec contre-
5 interrogatoires bien sûr, qui vient avec ça.

6 Alors, je ne pensais pas qu'il y avait de
7 plaidoiries aujourd'hui parce qu'on n'aura pas le
8 temps de les faire fort probablement, alors ce sera
9 une plaidoirie écrite. Je vous indiquerai par la
10 suite...

11 Si vous voulez me l'indiquer à la fin de la
12 journée combien de temps vous pensez que vous aurez
13 besoin chacun pour faire la plaidoirie, ce sera un
14 moment de me le faire savoir. Et on pourra ensuite
15 transmettre une correspondance pour vous
16 officialiser la date à laquelle celle-ci devra
17 fonctionner.

18 Par la suite, bien évidemment, on va suivre
19 l'horaire habituel de la journée, donc on commence
20 à neuf heures (9 h 00). Il devrait y avoir une
21 pause vers dix heures... entre dix heures (10 h 00)
22 dix heures trente (10 h 30), une pause lunch.

23 J'ai cru comprendre, Maître Turmel, qu'un
24 de vos témoins ne devaient pas dépasser douze
25 heures trente (12 h 30) et puis, par la suite... Je

1 ne connais pas évidemment...

2 Les circonstances du dossier font en sorte
3 qu'on n'est pas en mesure de planifier exactement
4 le temps du contre-interrogatoire, mais je ne
5 pensais pas que ça prendrait non plus l'ensemble de
6 la journée avec vos témoins. Mais sinon, s'il y a
7 lieu, il y aura une pause lunch de toute façon vers
8 midi (12 h 00). Et si ça permet d'accommoder tout
9 le monde, jusqu'à midi trente (12 h 30) peut-être,
10 ensuite pause lunch. Puis la fin de la journée
11 devrait survenir vers quinze heures (15 h 00),
12 quinze heures quinze (15 h 15).

13 Alors, là-dessus, Maître Turmel, le micro
14 est à vous.

15 Me SIMON TURMEL :

16 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour au
17 personnel de la Régie. Bonjour aux intervenants.
18 Donc, en mon nom, ainsi qu'au nom de l'ensemble de
19 mes collègues de chez HQD. Donc, c'est un plaisir
20 d'être ici.

21 J'ai cru ne pas pouvoir y être ce matin.
22 Quand je suis sorti de chez moi, j'avais le SPVM
23 qui encerclait mon immeuble et ma rue au complet,
24 ainsi que les policiers et des ambulances parce
25 qu'il y avait un tireur. À trois immeubles de chez

1 nous, il paraît qu'il y avait un tireur qui a passé
2 là toute la nuit puis qui lançait des choses par la
3 fenêtre. Donc, j'ai finalement traversé en dessous
4 du cordon rouge de la police et je me suis dirigé à
5 mon arrêt d'autobus et je suis là.

6 Donc, j'espère que ce sera plus calme que
7 ma sortie... J'espère que l'audience aujourd'hui
8 sera plus calme que ma sortie de mon immeuble ce
9 matin.

10 Donc, effectivement, comme vous l'avez
11 mentionné d'entrée de jeu, on comprend
12 effectivement que l'audience porte sur les quatre
13 sujets ou les quatre enjeux qui ont été identifiés
14 dans la lettre du trente et un (31) mai deux mille
15 neuf (2009)... deux mille dix-neuf (2019). Oui.
16 C'est encore l'émotion de la sortie de chez moi.
17 (9 h 05)

18 Donc, l'audience va porter sur ces quatre
19 sujets. Donc, pour ce faire, pour répondre
20 justement à ces quatre sujets, pour pouvoir
21 répondre aux différentes questions qui vont être
22 posées sur ces quatre sujets, le Distributeur
23 présente son panel. Donc, en fait, il y a deux
24 témoins du Distributeur et, tel que demandé
25 également dans la correspondance, un témoin du

1 Transporteur. Donc, je vais vous présenter dans un
2 premier temps les témoins du Distributeur : au
3 centre, monsieur Charles-David Franche, chef
4 Optimisation des approvisionnements; à sa gauche,
5 ou en fait à sa droite, donc à notre gauche - on va
6 l'avoir - monsieur Éric Desrosiers, conseiller
7 Prévision production éolienne; et à la gauche de
8 monsieur Franche, donc à notre droite, monsieur
9 Hubert Nolet Côté, ingénieur à la Direction
10 contrôle des mouvements d'énergie, qui répondra de
11 façon spécifique à la question de la programmation
12 des ressources du fournisseur.

13 Vous l'avez mentionné, on l'a mentionné
14 dans notre lettre de vendredi, monsieur Desrosiers
15 est présentateur dans un colloque qui a lieu à
16 Matane, un colloque sur les éoliennes. Donc, il
17 devra partir au plus tard afin de ne pas manquer
18 l'avion, donc au plus tard à midi et demi
19 (12 h 30). Donc, effectivement, on avait espoir
20 également que le panel ne dure pas toute la
21 journée, mais on pourra peut-être poursuivre
22 jusqu'à midi et demi (12 h 30) si nécessaire dans
23 cette optique.

24 Donc, les c.v. ont été déposés également
25 vendredi. J'ai les originaux ici. On a fait

1 uniquement cinq copies de chacun. Je ne pense pas
2 que... Je ne sais pas si c'est le nombre requis,
3 mais je ne pense pas que...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Comme ils ont été déposés au SDÉ, ce n'est pas une
6 difficulté. Je pense que si les procureurs veulent
7 avoir une copie, à ce moment-là, ils seraient
8 corrects. Mais, nous, on a le SDÉ en face, on est
9 correct.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Le but c'est d'éviter de faire des copies pour
12 faire des copies. Donc, on peut peut-être
13 maintenant passer à l'assermentation des témoins
14 avant de passer à l'adoption de la preuve.

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce dixième (10e)
17 jour du mois de juin, ONT COMPARU :

18

19 HUBERT NOLET CÔTÉ, ingénieur, ayant une place
20 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
21 (Québec);

22

23 CHARLES-DAVID FRANCHE, chef Optimisation des
24 approvisionnements, ayant une place d'affaires au
25 Complexe Desjardins, 24e étage, Montréal (Québec);

1 ÉRIC DESROSIERS, conseiller Préviation production
2 éolienne, ayant une place d'affaires au Complexe
3 Desjardins, Montréal (Québec);

4
5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL :

9 Q. **[1]** Donc, on va passer de façon plus formelle
10 maintenant à l'adoption de la preuve. Donc, je vais
11 me tourner surtout vers monsieur Franche. Donc,
12 Monsieur Franche, je comprends que vous avez
13 participé et supervisé en partie la rédaction de
14 l'ensemble des documents qui émanent du
15 Distributeur, donc essentiellement la preuve HQD-1,
16 Document 1, 2 et 3, ainsi que les réponses aux DDR,
17 donc toute la série HQD-2?

18 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

19 R. Oui.

20 Q. **[2]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
21 comme votre témoignage écrit en l'instance?

22 R. Oui.

23 Q. **[3]** Également, dans les DDR, il y a certaines
24 réponses en DDR qui sont identifiées comme étant
25 des réponses du Transporteur. Donc, Monsieur Nolet

1 Côté, je comprends que vous avez participé à la
2 rédaction des réponses identifiées comme les
3 réponses du Transporteur dans les différentes DDR,
4 donc la série HQD-2?

5 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

6 R. Oui.

7 Q. **[4]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
8 comme votre témoignage écrit en l'instance?

9 R. Oui.

10 Q. **[5]** Donc les témoins sont disponibles.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie beaucoup. On va commencer
13 immédiatement. Maître Cadrin, avez-vous un contre-
14 interrogatoire?

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

16 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Sous le thème
17 de la Formule 1, on commence rapidement ce matin et
18 sous le thème de la course vers l'autobus. Vous
19 faites bien de vous en sauver de cette section-là.
20 Blague à part maintenant, bonjour à nos témoins;
21 bonjour à la Régie également ce matin.

22 Q. **[6]** Mes premières questions, ma première question
23 va porter sur la pièce B-0026 pour être plus
24 spécifique dans le sujet de facteur d'utilisation
25 annuel et saisonnier. Et c'est une question

1 peut-être simplement d'une correction ou du moins
2 validation d'une correction à faire dans le tableau
3 pour ce qui est des suivis SIÉ indique une date de
4 mise en service au trois (3) mars deux mille dix-
5 huit (2018) pour le parc Mont Ste-Marguerite.
6 Pouvez-vous nous confirmer cette date et non celle
7 du trois (3) mars deux mille dix-sept (2017) qui
8 apparaît à la pièce B-0026? Alors si vous vous
9 dirigez au par Mont-Ste-Marguerite.

10 (9 h 10)

11 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

12 Juste répéter la pièce.

13 Q. **[7]** B-0026.

14 R. Euh... La cote HQ. Il n'y a pas...

15 Q. **[8]** C'était une de vos lettres, confrère, donc il
16 n'y a pas de cote HQD.

17 R. O.K.

18 Q. **[9]** C'était le test ce matin pour voir si vous...

19 R. Bien, j'ai la date, par exemple. Donc, juste me
20 répéter si c'est la date du trois (3) mars deux
21 mille...

22 Q. **[10]** Vingt (2020). Euh... La lettre, c'est celle du
23 vingt-cinq (25) mars deux mille dix-neuf (2019).

24 Celle... Juste regarder le parc, vous allez voir...

25 R. Ah! Bien... Là, je ne le sais plus...

1 Q. **[11]** Pour vous aider, c'est la dernière feuille, le
2 dernier parc, là.

3 R. Moi, j'ai la date, ce n'est pas grave.

4 Q. **[12]** Ça a l'air de ça.

5 R. Oui, c'est effectivement deux mille dix-huit
6 (2018).

7 Q. **[13]** O.K. Merci à notre soutien technique.

8 R. On va y arriver en groupe.

9 Q. **[14]** Je vous emmène maintenant à une plus facile,
10 vous allez voir, il y a une cote HQD, ça va vous
11 aider. Alors DDR-4 de la Régie, B-0061, mais c'est
12 HQD-2, document 1.4 et c'est la page 4, à la
13 réponse 1.1.

14 Alors, au tout dernier paragraphe...

15 Excusez-moi, est-ce que vous avez la page 4? Oui?

16 C'est bon. Réponse 1.1, au tout dernier paragraphe,
17 vous mentionnez :

18 Enfin, le Distributeur souligne que,
19 même si les facteurs d'utilisations
20 contractuels annuels sont supérieurs à
21 trente-cinq pour cent (35 %), comme
22 observé au préambule (ii), le
23 Distributeur établit par prudence les
24 retours d'énergies à la valeur de
25 trente-cinq pour cent (35 %)

1 annuellement.

2 Alors, première question, peut-être un peu pour
3 comprendre qu'est-ce que vous entendez et pourquoi
4 cette prudence.

5 R. Je peux, peut-être, juste rappeler un petit peu
6 comment c'est calculé les FU contractuels annuels.
7 Dans le fond, les FU contractuels, c'est l'énergie
8 contractuelle qui apparaît dans les contrats des
9 promoteurs éoliens qui est divisée par la puissance
10 installée dans les parcs, donc fois le nombre de
11 jours, fois le nombre d'heures. Ça nous donne un FU
12 contractuel.

13 Ce FU contractuel-là, il est basé sur les
14 études qui ont été déposées par les promoteurs lors
15 des appels d'offres. Donc, c'était une exigence qui
16 était requise là, dans le cadre de l'appel d'offre,
17 de déposer une étude indépendante faite par un
18 consultant indépendant du parc, dans le fond, pour
19 avoir une idée précise de la production qui allait
20 être anticipée de ce parc-là.

21 Donc, ce rapport-là est basé sur... Il
22 décrivait les valeurs, les vents utilisés, les
23 mesures de vents utilisées, les mesures de
24 contrôles pour savoir si ces données-là étaient de
25 qualité. Puis pour aussi voir un peu c'était quoi

1 l'analyse en fonction des éoliennes qui était
2 choisie de la production qui était attendue.

3 Donc, ce rapport-là a servi à faire les
4 différents calculs pour l'énergie contractuelle.
5 Donc, on a pris ces valeurs-là, nous, puis on les a
6 rassemblé ensemble pour l'ensemble des parcs.

7 Donc, ce qu'on dit ici, c'est qu'on
8 observe, nous, une valeur qui varie un petit peu
9 d'année en année, en fonction des mises en service.
10 Donc, si la parc a un FU un peu plus élevé que la
11 moyenne, bon, bien le FU contractuel va être tiré à
12 la hausse. L'inverse, si le FU d'un parc est...
13 contractuel est à la base, bon, ce FU contractuel-
14 là, il va varier un petit peu.

15 Donc, on a une valeur qui est en haut du
16 trente-cinq (35 %), donc trente-cinq point sept
17 (35,7 %). Ce qu'on voit, c'est qu'effectivement,
18 ces parcs-là, bien c'est une prévision de
19 production sur les durées de contrats. Donc, sur
20 vingt (20), vingt-cinq (25) ans des contrats, on
21 observe, nous aussi, dans les dernières années,
22 qu'on s'en va vers ce montant... vers ce niveau-là
23 de FU, mais que les dernières années, bon, c'était
24 un petit peu en deça.

25 Donc, c'est pour ça qu'on dit que nous on

1 est confiant, mais que le chiffre des promoteurs
2 éoliens qui était de trente-cinq point sept
3 (35,7 %), donc c'était des analyses qui étaient
4 fiables, qui ont été déposées lors des appels
5 d'offres, mais on se garde quand même une petite
6 marge de manoeuvre en disant : Nous, on préfère,
7 puis on est confiant d'avoir un trente-cinq pour
8 cent (35 %) annuel pour l'entente.

9 Q. **[15]** Donc, juste pour reprendre la fin de votre
10 réponse, dans le fond, je vous pose la
11 question : Pourquoi cette prudence? Dans le fond,
12 c'est que malgré le trente-cinq virgule sept
13 (35,7 %) que vous donnent les contractuels là, les
14 FU contractuels, vous dites : « Nous, on préfère ne
15 pas prendre ces chiffres, mais prendre un chiffre
16 plus bas pour être certain d'arriver avec un bon
17 chiffre à la fin. Je résume bien votre réponse,
18 comme ça?

19 R. Ce qu'on recherche, c'est d'avoir le chiffre qui
20 est le plus centré possible.

21 Q. **[16]** Mais c'est contractuel là, c'est les
22 prévisions contractuelles données là, c'est ça dont
23 on parle ici...

24 R. Effectivement.

25 Q. **[17]** ... alors pourquoi vous avez une prudence par

1 rapport au contractuel?

2 (9 h 15)

3 R. Pour plusieurs raisons. On observe qu'il y a des
4 parcs qui sont encore en déploiement. Donc, nous,
5 on s'attend... Puis ce qu'on observe là, au-delà de
6 la période de shakedown qu'on a vue là, dans
7 l'entente où il y a un quatre premiers mois qu'il y
8 a des données qui sont un peu plus variable en
9 fonction des entretiens, des débuts de garantie,
10 d'entretien de garanties, de maintenance un peu
11 plus fréquente au début, bien on voit que dans les
12 deux premières années, même de mise en service des
13 parcs, le FU qu'on s'attend n'est pas
14 nécessairement le FU qui est prévu dans les
15 contrats. Donc, c'est un FU prévisionnel. Donc,
16 pour la période de naissance de ces parcs-là, bien
17 le FU, on s'attend à ce qu'il soit un peu plus
18 faible que le FU contractuel pour toutes sortes de
19 raisons d'opération, d'apprentissage, même
20 d'opération de ces parcs-là. Donc, c'est pour ça
21 qu'on se garde un petite marge de manoeuvre en
22 disant oui à trente-cinq point sept (35,7). C'est
23 notre meilleur chiffre. Toutefois, parce que les
24 parcs sont encore récents, parce qu'il y a beaucoup
25 de parcs qui sont en service depuis seulement

1 quelques années, on se garde un marge de manoeuvres
2 pour la durée de la prochaine entente.

3 Q. **[18]** Vous semblez avoir regardé un peu les
4 différents parcs. Vous nous en parliez tout à
5 l'heure, un peu, au niveau de ce que vous avez
6 constaté. Bien, pour tous les parcs éoliens
7 actuellement en service, combien ont rencontré leur
8 énergie contractuelle à date depuis leur mise en
9 service? Est-ce qu'il y en a un qui l'a fait
10 d'ailleurs?

11 R. Plusieurs oui.

12 Q. **[19]** Plusieurs.

13 R. Oui.

14 Q. **[20]** Alors combien?

15 R. Vous parlez sur les dix dernières années? Les
16 quatre dernières années? Je peux vous répondre pour
17 les quatre dernières années.

18 Q. **[21]** Allons-y pour les quatre dernières années si
19 vous savez la réponse.

20 R. Oui. Juste deux petites secondes, parce qu'il faut
21 que je retrouve la page.

22 Q. **[22]** Il n'y a pas de soucis. Prenez le temps qu'il
23 faut.

24 R. Je l'ai graphiquement. Ça va être un peu plus
25 difficile, mais je dirais...

1 Q. **[23]** Juste, vous faites référence à quelle pièce
2 peut-être en ce moment?

3 R. C'est de l'information que nous on a. Ça n'a pas
4 été déposé nécessairement. On pourrait le faire si
5 c'est plus simple pour vous.

6 Q. **[24]** Allons-y avec votre réponse oralement pour
7 l'instant. Peut-être qu'on regardera le document
8 par la suite si vous en avez copie pas loin ou on
9 peut en faire copie. Il n'y a pas de...

10 R. Je pense ça va être confidentiel sous ce format-là,
11 mais on pourra voir le format après.

12 Q. **[25]** Vous me le direz.

13 R. Dans les quatre dernières années, je dirais que
14 plus que la majorité ont dépassé leur FU
15 contractuel. De ça, peut-être de vue comme ça, une
16 dizaine serait sous la limite contractuelle. Juste
17 pour dire qu'ils varient dans le fond dans les
18 paramètres du contrat entre le quatre-vingt-quinze
19 (95 %) et le cent vingt pour cent (120 %) permis
20 dans le fond du FU contractuel.

21 Q. **[26]** Oui, c'est ça. Dans la variation autorisée du
22 FU contractuel entre quatre-vingt-quinze pour cent
23 (95 %) vous dites et cent vingt pour cent (120 %),
24 c'est ça que je comprends?

25 R. Exactement.

1 Q. **[27]** O.K.

2 R. Donc, dans cette plage-là, il y a plus que la
3 majorité des parcs que sont dans...

4 Q. **[28]** O.K., mais la question c'était plus
5 précisément, c'était vraiment le FU contractuel
6 qu'on voulait savoir. Je comprends que vous avez
7 mis une marge d'erreurs là-dedans, mais la question
8 était très précise. Je m'excuse de vous relancer.

9 R. Ça reste la majorité qui sont au-dessus du FU
10 contractuel.

11 Q. **[29]** Si c'était possible pour nous d'avoir le
12 tableau, même si c'est sous pli confidentiel, il
13 n'y a pas d'objections, on souscrira aux
14 engagements usuels pour peut-être valider les
15 informations. Je vous laisse voir.

16 Me SIMON TURMEL :

17 Ce sera l'engagement 1, mais qui sera sous pli
18 confidentiel sur la base... Je comprends que c'est
19 la base probablement ces mêmes informations. Je ne
20 voudrais pas qu'on fasse un autre affidavit ou quoi
21 que ce soit. C'est probablement sur la base de
22 l'ensemble des affidavits déjà déposés. Donc, c'est
23 probablement couvert par ça.

24 R. Je ne pense pas, parce que dans ça il y a les parcs
25 du premier appel d'offres qui sont confidentiels de

1 façon autant l'énergie que le FU contractuel. C'est
2 les mêmes qui sont caviardés dans le dossier
3 tarifaire du Distributeur. Qui sont au-delà des
4 affidavits qu'on a déposés dans le présent dossier.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[30]** Et voulez-vous profiter du fait que vous êtes
7 sous serment pour nous dire les motifs pour
8 lesquels ça serait confidentiel?

9 Me SIMON TURMEL :

10 Je trouve que c'est une excellente idée.

11 (9 h 20)

12 R. Les motifs sont de mémoire que c'est l'énergie dans
13 le fond de quatre contrats sur six du premier appel
14 d'offres qui est confidentiel. Pour des raisons de
15 formule de prix et d'évaluation de productivité des
16 parcs, quoi. Donc...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Donc, ce que vous alléguiez, c'est que ça pourrait
19 nuire à la compétitivité si ces chiffres-là étaient
20 divulgués?

21 R. Exactement.

22 Q. **[31]** Merci.

23 Me SIMON TURMEL :

24 Q. **[32]** Et vous me corrigerez, mais donc en vertu des
25 obligations que le Distributeur a, le Distributeur

1 doit s'assurer de la confidentialité de ces
2 données?

3 R. Effectivement.

4 Q. **[33]** Donc...

5 R. C'est la clause 10.2, je crois.

6 Q. **[34]** O.K.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Donc, on demande formellement justement la
11 confidentialité de ces documents qui seront déposés
12 sous pli confidentiel.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Oui, on peut quand même donner un titre à...

15 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

16 R. Mais, ce qu'on peut faire, c'est laisser les
17 points, mais juste caviarder les noms de parcs là.
18 Comme ça, on va avoir l'information demandée avec
19 la valeur contractuelle et on va pouvoir...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[35]** Et auriez-vous la gentillesse de donner le nom
22 peut-être du graphique ou de la figure que vous...

23 Me SIMON TURMEL :

24 Simplement qu'on identifie, peut-être donner un
25 titre au document?

1 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

2 R. Donc, ce sera le FU... le facteur d'utilisation
3 mesuré par rapport au facteur d'utilisation
4 contractuelle des parcs pour la période du premier
5 (1er) septembre deux mille quatorze (2014) au
6 trente et un (31) août deux mille dix-huit (2018).

7 Me SIMON TURMEL :

8 Q. **[36]** Très bien. Merci.

9

10 E-1 (HQD) : Fournir le facteur d'utilisation
11 mesuré par rapport au facteur
12 d'utilisation contractuel des parcs
13 pour la période du 1er septembre 2014
14 au 31 août 2018 (demandé par l'AHQ-
15 ARQ)

16

17 Me STEVE CADRIN :

18 Q. **[37]** Vers la fin, j'ai entendu que vous mentionniez
19 que vous pourriez possiblement enlever le nom des
20 parcs pour éviter... Est-ce que, ça, ça éliminerait
21 la problématique de confidentialité? C'est-tu ça
22 que... est-ce que c'est ça que je comprends? Je
23 m'excuse.

24 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

25 R. Il faudrait vérifier, mais je crois que oui. Donc,

1 si on veut juste voir...

2 Q. [38] Parce que si ça facilite beaucoup le dossier
3 et la gestion documentaire, nous, techniquement
4 quel parc, c'est pas important pour nous, c'est le
5 pourcentage ou enfin du moins le nombre. Alors, si
6 ça règle la confidentialité, ça élimine beaucoup...

7 Me SIMON TURMEL :

8 O.K. En fait...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ce sera au choix du Distributeur à ce moment-là...

11 Me SIMON TURMEL :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... mais effectivement c'est plus simple, de façon
15 générale, quand les documents n'ont pas besoin
16 d'être caviardé.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Donc, on vérifiera justement qu'est-ce qu'on peut
19 faire, mais effectivement si on peut le faire d'une
20 façon telle qu'on facilite la vie de tout le monde,
21 naturellement nous le ferons.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Et peut-être un dernier point, je m'excuse, pour la

1 question de cet engagement-là, est-ce que c'est
2 possible d'en prendre connaissance même si c'est à
3 l'écran avec vous tout à l'heure, pour les fins de
4 notre audience dans une seule journée?

5 Ce serait important pour nous d'avoir les
6 réponses ce matin pour qu'on puisse les regarder
7 peut-être à une pause ou quelque chose comme ça là,
8 Monsieur Raymond pourrait le regarder, mais
9 également monsieur Robitaille qui est avec nous
10 aussi aujourd'hui pour regarder ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ce que je peux vous proposer peut-être, c'est avant
13 les questions de la Régie, on pourrait prendre une
14 pause. Et à ce moment-là, si les intervenantes ont
15 besoin de revenir, ça permettra de prendre
16 connaissance. Ça permettra également au personnel
17 de la Régie de prendre connaissance du document
18 avant qu'on pose nos propres questions.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Ou regardez, peut-être ce qu'on pourra faire peut-
21 être... Oui, vous alliez dire quelque chose? Non?

22 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

23 R. Bien, c'est sûr que c'est un document de travail
24 là. Je pense qu'on va peut-être... avec les mises
25 en garde qu'il y a là, déposer un document peut-

1 être un peu plus officiel ou...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, en fait, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait
4 pas de dépôt tantôt...

5 Me SIMON TURMEL :

6 C'est ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... ce serait peut-être juste tout simplement... à
9 moins... bien, il y a les noms là, je ne sais pas,
10 il y a la question des noms. Mais, de voir s'il y a
11 une façon pour qu'ils puissent prendre... de cacher
12 les noms. Je ne sais pas comment votre tableau ou
13 votre figure est faite là.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Mais, nous, on a des engagements de confidentialité
16 de signés, alors ce n'est pas d'enjeu là si on peut
17 les... On n'est pas beaucoup d'intervenantes dans
18 ce dossier-ci, c'est l'avantage que l'on a là.

19 Alors, on en a tous signé des ententes de
20 confidentialité. Alors, si on peut juste voir le
21 document puis voir si ça nous suscite des questions
22 ou valider des choses, ce serait apprécié. Alors,
23 je ne veux pas en faire quelque chose de bien
24 complexe de toute façon, on verra si on a besoin de
25 déposer un document en tant que tel là.

1 Me SIMON TURMEL :

2 Regardez, je ne sais pas si l'engagement de
3 confidentialité déjà signé permet de couvrir ça,
4 mais si mon confrère est d'accord, je pense que...
5 puis s'il dit « oui » après, il est d'accord à ce
6 que l'on étende justement la portée de l'entente de
7 confidentialité signée à ce document et ce sera
8 pris justement, ce sera pris en note au PV et aux
9 notes sténographiques.

10 Je pense que, dans un tel cas, on pourrait
11 fonctionner de cette façon-là qui serait une façon
12 efficace et qui éviterait de faire du papier pour
13 faire du papier.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excellent. Alors, je vous remercie.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Alors, oui, je le veux. Alors...

18 Me SIMON TURMEL :

19 Je dois admettre que...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Pas de problème alors. On comprend...

22 Me SIMON TURMEL :

23 Un simple « oui » aurait suffi.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Ça dépend ça. Vous avez peur?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça ne vous engage à rien.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Quand même un petit peu, un petit peu. Je ne veux
5 pas trop m'engager avec vous, Maître Cadrin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, ceci dit, on va continuer, mais l'ensemble
8 des personnes pourront prendre connaissance, dans
9 la mesure du possible, des documents. On prendra
10 une pause avant les questions de la Régie à ce
11 moment-là, on pourra...

12 Me STEVE CADRIN :

13 Exactement. Alors, ce sera pour...

14 Me SIMON TURMEL :

15 Merci.

16 Me STEVE CADRIN :

17 ... évidemment, pour moi-même, évidemment quand
18 j'ai dit « je le veux », mais aussi pour monsieur
19 Raymond et monsieur Robitaille, qui ont déjà signé
20 des engagements de confidentialité, pour étendre,
21 évidemment, l'engagement de confidentialité à ce
22 document sur support informatique.

23 Me SIMON TURMEL :

24 Merci.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Merci. Bon. Nous avons réglé ce grand point. Alors,
3 allons-y pour quelques questions complémentaires
4 sur cette question-là.

5 (9 h 25)

6 Q. **[39]** Pour tous les parcs éoliens actuellement en
7 service depuis, je dirais, au moins... bien là,
8 vous avez l'air à avoir des données depuis quatre
9 ans. Combien ont dû payer des pénalités pour ne pas
10 avoir livré suffisamment d'énergie?

11 R. Désolé, j'ai pas l'information ici avec moi.

12 Q. **[40]** Est-ce que vous avez souvenir qu'il y en a au
13 moins un ou...

14 R. Oui, il y en a.

15 Q. **[41]** Il y en a? O.K. Et encore, en termes d'ordre
16 de grandeur, vous étiez bon tout à l'heure avec la
17 majorité ou la grande majorité ou très peu ou...
18 Est-ce que vous avez une idée?

19 R. C'est plus difficile dans ce cas-là, je ne pourrais
20 pas vous dire. On a les chiffres de disponibles,
21 s'il y a un enjeu on peut vous les fournir.

22 Q. O.K. Vous êtes pas capable de nous donner un ordre
23 de grandeur du tout, du tout?

24 R. Non, c'est calculé par d'autres gens plus au niveau
25 contrôleur corporatif.

1 Q. **[42]** Merci. Et sur ce même sujet, pour tous les
2 parcs éoliens actuellement en service depuis au
3 moins les quatre dernières années, combien ont
4 demandé une modification contractuelle à la baisse
5 de leur énergie contractuelle.

6 R. Deux, je crois.

7 Q. **[43]** Merci beaucoup. Je vous amène à une autre
8 pièce maintenant, la pièce B-0056, la DDR numéro 2
9 de l'AHQ-ARQ, c'est le document HQD-2, Document
10 2.2.1. aux pages 3 et 4.

11 En complément de réponse 3.1, je fais
12 lecture du passage avec un tableau.

13 En aucun cas, les périodes de
14 « shakedown » n'ont été appliquées
15 dans les séries de production nette
16 reconstituées d'AWS...

17 Et on mentionne la pièce B-0042 pour cette pièce-
18 là.

19 Ni dans les données de production
20 mensuelles réelles.

21 Et on mentionne la pièce B-0021 et B-0022. Vous
22 avez le tableau 3.1 qui s'intitule « Période de
23 "shakedown" estimée pour les 18 parcs en opération
24 utilisés dans le mandat d'AWS ».

25 Et je regarde, une première question peut-

1 être de compréhension du tableau et ce qu'on
2 constate, c'est que les chiffres varient d'un à
3 l'autre, il y a dans certains cas des chiffres qui
4 sont identiques, à titre d'exemple, soixante-douze
5 (72) ou cent quinze (115) qui revient à quelques
6 reprises mais quel est le critère pour pouvoir
7 établir que la période de shakedown se termine? Si
8 on parle des périodes de shakedown des différents
9 parcs, selon ce qui est mentionné dans ce tableau-
10 là, quel est votre critère pour dire bien là, on
11 n'est plus en shakedown ou on est en shakedown,
12 comment on pourra l'appliquer aux différents parcs?

13 R. Ici, la nuance qu'on voulait faire c'est que la
14 période de shakedown elle est comprise dans
15 l'énergie produite réellement. Donc, c'est pas la
16 valeur de l'énergie, on prend l'énergie, la
17 production sur la durée du parc au complet.

18 La période de shakedown ici est appliquée
19 seulement aux variables qu'on avait envoyées autres
20 pour corroborer un peu la production. Donc, la
21 variable, surtout les variables, on va dire, météo
22 qui viennent des éoliennes comme telles, la
23 température, le vent, la direction du vent. Donc,
24 c'est sûr que cette période-là de shakedown c'est
25 une période où tous les instruments sont validés et

1 testés.

2 Donc, les mesures sont parfois moins
3 fiables pour ces valeurs-là. C'est pas ce qu'on va
4 appliquer à l'énergie, l'énergie elle est calculée
5 de façon indépendante avec un compteur, pas avec
6 d'autres données SCADA qui viennent un peu plus en
7 temps réel.

8 La période ici du shakedown va varier en
9 fonction des caractéristiques du parc, entre
10 autres, puis aussi de la façon que les validations
11 sont faites. Donc, il y en a, on voit que, par
12 exemple, Baie-des-Sables qui était, je pense, le
13 premier parc installé, sa période de shakedown a
14 été beaucoup plus longue parce que, bon, il y avait
15 des problèmes un peu plus du côté informatique de
16 réception de données.

17 Donc, les données qu'on avait, cette
18 qualité de données-là, bon, elle était moins
19 certaine qu'après la fin de la période de
20 shakedown. Donc, c'est pour ça que ça varie un peu,
21 c'est que ça va dépendre aussi des tests qui sont
22 faits puis des plates-formes informatiques qui sont
23 utilisées.

24 Q. **[44]** Baie-des-Sables, on avait l'explication en
25 note 1 en tout bas de tableau, qui est un cas

1 particulier où, justement, on comprend la
2 problématique. Mais après ça, ça varie de, je
3 dirais pas de tout à tout, c'est grosso modo des
4 périodes semblables mais quand même, les jours
5 varient quand même pas mal.

6 Je comprends que vous m'avez donné qu'est-
7 ce qu'on fait avec le tableau ou les journées de
8 shakedown en question. Mais moi ce qui me
9 préoccupait, vous avez parlé tout à l'heure, je
10 pense, même de quatre mois de shakedown, une
11 période de shakedown que je vois pas nécessairement
12 ici reflétée.

13 (9 h 30)

14 Je comprends mal pourquoi c'est d'un parc à
15 l'autre puis il y a des chiffres qui sont
16 identiques. Est-ce que c'est un simple adon, par
17 exemple, soixante-douze (72) revient quatre fois,
18 cent quinze (115) deux fois, cent dix (110)... Est-
19 ce qu'il y a des chiffres que vous avez arrêté à
20 cette date-là, on arrête et tout simplement ou, au-
21 delà des critères, je dirais, techniques que vous
22 mentionnez ou les problématiques de saisie de
23 données? C'est un peu étrange qu'on a les mêmes
24 chiffres d'un parc à l'autre.

25 R. Bien, je vais dire que le quatre mois de tantôt,

1 c'est le même quatre mois qu'on disait dans la
2 réponse. Donc, dans la réponse, on disait que c'est
3 environ quatre mois. Donc, c'est le même quatre
4 mois que je parlais au début.

5 Q. [45] Oui, absolument. C'est ça.

6 R. Puis mon collègue peut peut-être compléter.

7 M. ÉRIC DESROSIERS :

8 R. Oui. Bien, je voudrais rajouter à ce que mon
9 collègue a mentionné. Il faut vraiment faire la
10 distinction entre le calcul des FU sur l'énergie
11 réelle produite et l'aspect du shakedown ou de
12 l'aspect de rodage. Ici dans l'analyse de la firme
13 externe, laquelle AWS a faite, les périodes de
14 rodage sont en fait estimées pour évacuer des
15 données des périodes où le parc aurait eu des
16 problèmes de maintenance ou des problèmes
17 d'accessibilité aux données, des choses comme ça,
18 dans le but de se faire un modèle de disponibilité.

19 Il faut bien comprendre que la firme AWS a
20 dû se créer un modèle de disponibilité dans la
21 création des séries, des séries reconstituées de
22 production. Donc, pour être capable de transposer
23 cette disponibilité-là à l'ensemble des parcs et
24 sur l'ensemble de la période qui a été
25 reconstruite, elle se devait de se créer un modèle

1 de disponibilité. Donc, elle a utilisé les données
2 des dix-huit (18) parcs en opération pour créer
3 justement cette matrice de disponibilités-là afin
4 d'enlever les... peut-être sur représentation
5 d'indisponibilités de certains parcs au début.
6 Donc, il a été estimé des périodes de rodage ou des
7 shakedown où on a enlevé ces données-là.

8 Donc, il y a des périodes différentes pour
9 les différents parcs. Donc, c'est sûr que c'est
10 analysé selon les données, selon l'information
11 qu'on a des opérateurs, des choses comme ça. Donc,
12 il y a des parcs qui ont une plus longue période de
13 shakedown. Il y en a qui en ont une plus courte. Il
14 y en a qui en ont la même. C'est peut-être un adon
15 aussi. Mais c'est des termes, c'est des périodes
16 qui ont été quand même évaluées avec les données et
17 avec les informations qu'on avait des opérations
18 des parcs.

19 Q. **[46]** Si je prends la note de bas de page... Je
20 m'excuse, je vous laisse...

21 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

22 R. C'est beau, Maître.

23 Q. **[47]** Si je prends la note de bas de page, la note
24 1, pour Baie-des-Sables « la durée de la période de
25 shakedown du parc Baie-des-Sables », je comprends

1 qu'on n'en tient pas compte dans les données de
2 production, ça, j'ai bien compris?

3 R. C'est seulement dans les données de disponibilité
4 des éoliennes. Donc, la production réelle, elle a
5 été produite, elle a été calculée et intégrée dans
6 le calcul.

7 Q. **[48]** Merci. Vous avez maintenant un autre document,
8 qui est la pièce B-0032 (HQD-1, Document 3), page
9 5. Je peux vous faire la lecture. En fait il y a
10 deux passages à regarder. Je sais qu'on aime
11 toujours voir le contexte. Alors, je vous laisse
12 vous y diriger quand même. On parle des lignes
13 spécifiquement 18 à 20. On tente de comprendre un
14 peu ce que vous avez mentionné dans deux documents
15 distincts. Page 5.

16 La production d'énergie anticipée à
17 partir des simulations a permis
18 d'obtenir des séries horaires de
19 production pour la période couverte,
20 et ce, pour chacun des parcs éoliens
21 étudiés.

22 On met ceci en contraste avec votre autre
23 affirmation qui est dans la pièce B-0046 aux pages
24 2 et 3, en réponse aux questions 4.2 et 5.1. C'est
25 une lettre dans le dossier qui fournit certaines

1 informations complémentaires.

2 R. Allez-y! Je l'ai en mémoire.

3 Q. **[49]** O.K. D'accord. Je vous fais la lecture.

4 Les données utilisées pour la
5 production de la table sont la
6 propriété d'AWS et font partie de la
7 méthodologie employée par celle-ci
8 pour faire ses validations de
9 modélisation. Le Distributeur n'a pas
10 accès à ces données.

11 Alors la question 5.1 on dit :

12 Le Distributeur tient tout d'abord à
13 indiquer qu'il ne possède pas les
14 données utilisées pour la production
15 des figures 4.4 à 4.9. Celles-ci sont
16 la propriété d'AWS et font partie de
17 la méthodologie employée par celle-ci
18 pour faire ses validations de la
19 modélisation, comme indiqué
20 précédemment.

21 (9 h 35)

22 On a de la difficulté à concilier votre
23 affirmation, là, de la pièce B-0031 que j'ai cité
24 au début, B-0032, excusez-moi, sur l'obtention des
25 séries horaires simulées par parc et les

1 affirmations de la pièce B-0046 dans laquelle le
2 Distributeur n'a pas accès à ces données. Pouvez-
3 vous nous expliquer là, comment on concilie tout ce
4 que vous venez de mentionner là par rapport à cette
5 propriété de données?

6 R. Oui, dans le fond, ce que nous on a reçu de
7 l'analyse, c'est une série de productions horaires
8 par parc. Tandis que les figures qui ont été
9 utilisées par AWS, c'est des figures qui ont été
10 produites à partir de ces données de revalidation
11 ou d'analyse de données.

12 Donc, ça ne veut pas dire que les figures
13 qui ont été utilisées là ont l'ensemble des données
14 de production qu'on a reçues, dans le fond, la
15 série historique au complet. C'est vraiment des
16 données qui sont utilisées pour valider son modèle.
17 Donc, il peut y avoir un choix de validation qui
18 est faite par AWS puis on n'a pas eu accès à ces
19 données-là précisément.

20 Q. **[50]** Je reviens, peut-être, à l'affirmation que
21 vous avez à la pièce B-0032 là. On commence la
22 phrase avec... on est aux lignes 18 à 20, à la page
23 5, et c'est HQD-1, document 3, pour les fins des
24 notes sténographiques là :

25 La production d'énergie anticipée à

1 partir des simulations[...]

2 Ça, je comprends que vous avez ça?

3 R. Oui.

4 Q. **[51]** Merci. Et je comprends, par la suite, que vous
5 avez les séries horaires de production pour la
6 période couverte également? Et pour chacun des
7 parcs éoliens étudiés?

8 R. Pour la période de l'analyse de l'étude.

9 Q. **[52]** Pour la période couverte, effectivement.

10 R. Oui.

11 Q. **[53]** Excusez-moi là, on a peut-être mal compris là,
12 votre réponse là. Je suis en train de regarder
13 parce qu'on avait fait la demande ça là, dans le
14 cadre de nos questions, vous avez répondu ce qu'on
15 a mentionné dans la lettre et on s'attendait à
16 voir, justement, les documents conventionnés... pas
17 les documents, mais les données conventionnées, la
18 production d'énergie anticipée à partir des
19 simulations, les séries horaires de production pour
20 la période couverte pour chacun des parcs éoliens.
21 Là, je comprends qu'on a des contestations là,
22 alors je veux juste rétablir correctement ce qu'on
23 avait demandé pour vérifier si on s'était bien
24 compris.

25 R. Je ne pense pas que le problème c'était dans la

1 disponibilité des données de production par parc,
2 c'était plus un enjeu de notre côté là. Donc, ce
3 n'était pas qu'il n'était pas disponible pour ce
4 qu'on énonce de la ligne 18 à 20 là, sur donc la
5 production d'énergie reconstituée des simulations
6 là horaires. C'était objet à contestation et non
7 pas à disponibilité là.

8 Q. **[54]** Mais la question, en fait... Peut-être, je
9 vais faire du pouce là sur ce que vous mentionnez
10 là. Les données là, dont on parle actuellement,
11 dans les deux pièces qu'on mentionne, tant dans
12 votre complément de réponse que ce que vous venez
13 de mentionner, mais aussi dans la pièce B-0032 là,
14 d'où part ce questionnement-là. Ces données ont été
15 dérivées à partir des données appartenant au
16 Distributeur. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus?

17 R. Les données... Juste un instant. Peut-être juste
18 répéter votre question. Peut-être que je ne
19 comprends pas la nuance entre les deux. Je peux
20 peut-être... Ce que je peux dire, c'est que nous,
21 dans le cadre de l'étude, on a fourni à AWS la
22 production réelle des parcs, donc mesurée.

23 Q. **[55]** Oui.

24 R. Et puis en retour, avec... Bon, on a fourni la
25 production mesurée avec d'autres données

1 météorologiques, on va dire. Donc, la température,
2 vitesse des vents, direction des vents. Donc, des
3 données de type plus SCADA, donc opérationnelles
4 aux dix (10) minutes comparativement à la
5 production mesurée qui est avec un compteur. Donc,
6 des données quand même différentes dans leur
7 nature.

8 Q. **[56]** Oui.

9 R. On leur a fourni ces données-là et ils ont fait
10 leurs modèles, leurs différentes simulations. Ils
11 nous ont retourné des données de productions
12 horaires par parc et agrégées.

13 Q. **[57]** Et simulées, bien sûr.

14 R. Reconstituées.

15 Q. **[58]** Reconstituées. Bien, je vais relire la
16 question, peut-être que c'est nous qui avons mal
17 compris votre réponse à l'époque, puis on a fait
18 toute une contestation là-dessus, peut-être dans le
19 mauvais sens là.

20 Me SIMON TURMEL :

21 R. La contestation, mais je voudrais juste rappeler
22 aussi que la Régie avait tranché là. Donc, je ne me
23 souviens plus le numéro de la décision, mais je
24 pense que c'est une question sur laquelle la Régie
25 avait eu à trancher dans le cadre d'une décision

1 procédurale dans le cadre du présent dossier. Donc,
2 je ne pense pas qu'on soit là pour refaire ou
3 demander un peu la révision de cette question là.

4 (9 h 42)

5 Q. **[59]** Bien, c'est parce que vous, confrère, vous
6 avez répondu là à la place des témoins, dans une
7 lettre là. À la question 5.1, vous avez rajouté de
8 l'information. Ceci étant dit, ça fait partie du
9 dossier actuellement et suite à ça, la Régie a
10 tranché en mentionnant que certaines informations
11 aussi avaient été fournies dans le cadre de votre
12 réponse à vous, confrère, où vous mentionnez des
13 choses. Puis là, je constate qu'on est peut-être
14 pas sur la même question puis on ne s'est pas parlé
15 des mêmes choses, notamment dans la réponse que
16 vous avez fournie à 5.1 à la page 2 de votre lettre
17 du trois (3) mai deux mille dix-neuf (2019) qui est
18 la pièce B-0046.

19 Alors, je comprends la réponse de la Régie,
20 peut-être que c'est juste la question qui avait été
21 mal cadrée ou mal comprise puis c'est ce que j'en
22 comprends de ce qu'on dit en ce moment.

23 Alors, moi, je veux juste valider si
24 l'information qu'on a demandée, on s'était entendu
25 sur la bonne information parce qu'effectivement, la

1 contestation, visiblement, n'a pas porté sur la
2 bonne chose si on vous lit à votre pièce B-0046.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais ça serait juste de voir si les questions
5 portent sur vos réponses. En fait, c'est peut-être
6 pas les vôtres là, Maître Turmel, on s'entend là.

7 Me SIMON TURMEL :

8 On s'entend.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Bien oui, mais je veux dire, on identifie la
11 question.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous êtes le signataire de la lettre toutefois.

14 Me SIMON TURMEL :

15 Voilà, voilà, on s'entend.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, on va s'entendre sur la lettre du trois (3)
18 mai deux mille dix-neuf (2019) si c'est juste des
19 questions de précision sur ces informations-là puis
20 ce qui permet une meilleure compréhension de tout
21 le monde puis peut-être des plaidoiries plus
22 courtes à la fin si tout le monde finit par
23 s'entendre après avoir discuté. J'ai compris que
24 vous parliez de la même chose, alors, voilà. Allez-
25 y, Maître Cadrin.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Q. [60] Je reprends en fait les réponses aux demandes
3 de renseignements dont on mentionnait tantôt au
4 niveau 5.1, la réponse 5.1 ou la question 5.1. Je
5 vous répète la question 5.1, peut-être là,
6 peut-être essayer de distinguer avec ce qu'on vient
7 de discuter ensemble, si vous pouvez nous aider sur
8 cet aspect-là. Alors :

9 Veuillez fournir un fichier Excel
10 contenant tous les chiffres derrière
11 les graphiques de la référence i),
12 soit les productions mensuelles
13 observées et simulées pour chaque parc
14 en mégawattheures.

15 Et là, votre réponse, puis là, il y avait des
16 éléments de disponibilité de documents ou
17 d'informations, c'est pour ça qu'on a une
18 contestation qui est partie dans ce sens-là, alors,
19 vous dites :

20 Le Distributeur a fourni à la pièce
21 B-0028 les données de production
22 éolienne réelles mensuelles totales et
23 dépose en réponse à la présente
24 question et à la question 5.3 les
25 données de production éolienne

1 mensuelles totales reconstituées par
2 la firme AWS.

3 Nous n'avons pas eu les données reconstituées par
4 parc et la question c'est essentiellement : est-ce
5 que les données reconstituées par parc existent?
6 D'abord. Parce que là, de la façon que vous avez
7 répondu, il n'y en avait pas et puis peut-être
8 qu'on ne s'est pas compris.

9 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

10 R. La réponse portait sur les données qui ont servi à
11 produire les tableaux de l'étude de AWS, donc, les
12 données qui ont servi à produire les tableaux de
13 l'étude de AWS qui est à la page 41 et suivantes du
14 rapport, donc, on n'a pas ces données-là.
15 Toutefois, on a les données... on a les données
16 simulées par parc. Donc, les données du tableau,
17 parce qu'il y a eu un choix de validation de
18 modèles et de données où c'est pas nécessairement
19 toutes les données reconstituées qui ont été
20 utilisées, on n'a pas le choix qui a été fait par
21 le fournisseur dans ces tableaux-là. Toutefois,
22 puis ça c'était notre réponse à la contestation, on
23 a les données par parc horaire, ce qu'on a décidé
24 de donner c'est les données mensuelles agrégées
25 pour le but de l'entente qui est une intégration

1 mensuelle de l'ensemble des parcs. Donc, c'est ce
2 qu'on a fourni en complément de réponse. Désolé,
3 c'est les séries reconstituées horaire qu'on a
4 fournies et non pas mensuelles.

5 Q. **[61]** Si vous prenez la lettre B-0046, on est juste
6 en-dessous de... à la page 2, la question 5.1 :

7 Le Distributeur tient tout d'abord à
8 indiquer qu'il ne possède pas les
9 données utilisées pour la production
10 des figures 4.4 à 4.9.

11 Peut-être que c'est moi qui s'exprime mal là parce
12 que je ne suis pas aussi bien au fait que vous de
13 tout ça mais il y a là deux... deux éléments ou
14 deux sources de données qui sont représentées dans
15 les courbes. On est d'accord là-dessus?

16 R. Oui.

17 Q. **[62]** Et dans le cas d'une de ces courbes-là, vous
18 avez l'information et dans l'autre cas, vous n'avez
19 pas l'information, est-ce qu'on est d'accord
20 là-dessus aussi? C'est ce que vous nous dites dans
21 la réponse 5.1?

22 (9 h 47)

23 R. Ce qu'on dit c'est qu'on observe les valeurs qui
24 sont là puis moi, je ne peux pas vous dire à
25 l'heure actuelle quelle donnée exacte a été

1 utilisée par AWS pour reconstruire ces graphiques-
2 là. Donc, effectivement, on peut penser que c'est
3 des valeurs réelles qu'on leur a transmises. Est-ce
4 que c'est des valeurs? Probablement. Et puis, après
5 ça, bon, ça dit les valeurs analysées, mais on n'a
6 pas eu accès à ces données-là. On a eu accès, comme
7 vous, juste aux graphiques, mais c'est l'accès...
8 Les données... C'est tout ce que je peux dire.

9 Q. **[63]** Si vous en prenez un de ces graphiques-là,
10 vous allez voir deux types de nom pour les
11 différentes courbes. Un qui s'appelle « OBS » et un
12 qui s'appelle « MDL ». Les modélisés, si j'ai bien
13 compris votre réponse tout à l'heure, vous les avez
14 reçus?

15 R. Oui.

16 Q. **[64]** Alors, peut-être une question aussi... On
17 revient à la question 5.1 maintenant. Alors,
18 « Veuillez fournir un fichier Excel contenant tous
19 les chiffres derrière les graphiques de la
20 référence... ». Donc, un de ceux qu'on regarde en
21 ce moment. « Soit les productions mensuelles
22 observées et simulées pour chaque parc en
23 mégawattheure. ». Alors, on a dans le fond modélisé
24 ou plutôt que simulé, si je comprends bien, la
25 terminologie c'est la même chose?

1 R. Ça doit être une traduction.

2 Q. **[65]** Oui, effectivement. Et donc, vous ne nous
3 avez pas fourni, si je ne m'abuse, les données
4 simulées pour chaque parc en mégawattheure, bien
5 qu'on les voit sur le graphique, parce que vous ne
6 les avez pas? C'est ça?

7 R. C'est le début. Avec le début de votre préambule,
8 ça reste la même réponse. Donc, « Veuillez fournir
9 les données qui ont fait les graphiques. ». On ne
10 sait pas exactement quelles données qui ont servi à
11 faire les graphiques. On peut faire l'hypothèse que
12 c'est les données réelles avec les données
13 simulées, mais je ne peux pas vous garantir si
14 c'est ces données-là.

15 Q. **[66]** Parce que j'avais compris qu'ils vous avaient
16 donné les données modélisées. C'est peut-être moi
17 qui... On revient à ce que je disais.

18 R. On a donné les données modélisées...

19 Q. **[67]** Non. Ils vous ont donné les données...

20 R. Pour l'ensemble des parcs.

21 Q. **[68]** Ils vous ont donné les données modélisées pour
22 l'ensemble des parcs...

23 R. Effectivement.

24 Q. **[69]** Mensuelles. Ça va?

25 R. Horaires.

1 Q. [70] Horaires, excusez.

2 R. Qu'on a fournies, qu'on a déposées.

3 Q. [71] Alors, donc, quand on vous pose la question,
4 on regarde le graphique, puis on va voir les mêmes
5 données. Vous nous dites, « Bien, on ne peut pas
6 vous les fournir, parce qu'on ne le sait pas s'ils
7 ont utilisé les données modélisées ou pas. ». Je ne
8 suis pas sûr de comprendre.

9 R. On peut fournir les don... On a les données
10 reconstituées horaires par parc. Ce qu'on ne peut
11 pas vous fournir, c'est les chiffres. Vous dire que
12 les chiffres qu'on a, c'est exactement les chiffres
13 qui ont été utilisés pour produire ces tableaux-là.
14 Je ne sais pas s'il y a eu un choix en arrière, une
15 période choisie par AWS. Est-ce que c'est les mêmes
16 périodes? Est-ce que c'est la période au complet de
17 production? Est-ce que c'est... Ils ont enlevé des
18 données qui étaient « outlier » dans le fond, qui
19 sortaient? Est-ce qu'ils ont gardé toutes les
20 données. Est-ce qu'ils ont fait un choix de
21 données? Ça on ne peut pas vous répondre. Dans le
22 fond, on n'a pas ce niveau de détails-là. Donc, ces
23 tableaux-là venaient pour essayer de calibrer, de
24 donner de l'information supplémentaire sur ce qui
25 avait été fait. Nous on a le résultat final,

1 effectivement, qu'on a choisi de donner agrégé et
2 non pas par parc, puis on a la production réelle
3 aussi. Donc, ça ce n'est pas un enjeu de données
4 soit qu'ils nous ont fournies du contrat ou de
5 données réelles. C'est vraiment un enjeu ici lié à
6 si vous me demandez de reproduire ces graphiques-
7 là, peut-être, mais je ne pourrai pas vous dire si
8 ces graphiques-là reflètent ce que j'ai. Donc, je
9 n'ai pas l'information. Je ne peux pas comparer ce
10 que j'ai avec ces tableaux-là. C'est tout.

11 Q. **[72]** Donc, vous les avez les reconstituées par
12 parc, si on s'entend là-dessus?

13 R. Oui.

14 Q. **[73]** Bon. Est-ce que c'est possible de les avoir?

15 R. Non.

16 Q. **[74]** Pardon?

17 R. Non.

18 Q. **[75]** Pourquoi?

19 R. On a fourni les données reconstituées horaires
20 regroupées pour la fin de l'entente. Donc,
21 regroupées. On a regroupé l'ensemble des parcs
22 qu'on a fourni de façon horaire. C'est ce qu'on a
23 déposé.

24 Q. **[76]** Je comprends que c'est ça que vous avez
25 déposé. La question est à savoir si ça existe dans

1 un premier temps. Commençons par ça. Est-ce que les
2 données existent par parc?

3 R. Ça existe.

4 Q. [77] La question subséquente appartient à votre
5 procureur. Le non.

6 R. Le non venait de... On avait répondu à une
7 contestation déjà sur ce sujet-là, puis les données
8 mensuelles... Eh les données horaires agrégées
9 semblaient satisfaire les besoins de la Régie.

10 Me SIMON TURMEL :

11 En fait et je vais renchéris. Je pense que sur la
12 base de l'ensemble des données qui ont déjà été
13 fournies par le Distributeur de l'ensemble des
14 fichiers Excel qui ont été fournis depuis le début
15 du dossier, je pense qu'il y a eu une grande
16 générosité au niveau des informations des
17 différentes données fournies. Rendu à cette étape
18 du dossier, je doute de la plus-value d'avoir cette
19 information, qu'est-ce que ça apporterait de plus?
20 Si on fait le lien avec les questions, je pense les
21 questions ont été répondues telles qu'elles ont été
22 rédigées.

23 (9 h 52)

24 Donc, si c'est juste une sorte de façon de
25 reposer la question de façon différente, le

1 Distributeur a répondu aux questions telles
2 qu'elles étaient rédigées, a donné des explications
3 importantes sur ses réponses, sur les réponses
4 qu'il a données auxdites réponses et je rajouterais
5 également, c'est peut-être, si l'intervenant
6 voulait avoir ces données-là, il aurait peut-être
7 plus poser la question de façon... En temps
8 opportun, c'est peut-être un peu tardif pour poser
9 cette question à cette étape-ci. Donc, on va
10 s'objecter, justement, au dépôt de l'ensemble de,
11 ou à la demande qui vient d'être formulée.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Alors, commençons par les reproches temporels.
14 Alors, la réponse qui apparaît à la page 2 de la
15 lettre de mon confrère, maître Turmel, qui, je
16 comprends, reprend les propos de d'autres personnes
17 que lui, je ne lui en veux pas personnellement :

18 Le Distributeur tient tout d'abord à
19 indiquer qu'il ne possède pas les
20 données utilisées pour les figures 4.4
21 à 4.9.

22 Ça fait que ça commence comme ça la réponse. Alors,
23 c'est sûr qu'on part tous sur la mauvaise piste en
24 pensant que les données n'existent pas ou n'ont pas
25 été fournies ou ne sont pas sous la possession

1 d'Hydro-Québec Distribution ce qui, ce qu'on
2 comprend maintenant, est inexact.

3 Alors, le but de la question c'était
4 simplement d'obtenir les données qu'on avait
5 demandées à l'époque mais qui, à l'époque,
6 n'existaient pas alors c'est certain que, ou
7 n'était pas sous son contrôle. La question
8 subséquente c'était de dire est-ce qu'on doit
9 l'obliger à aller chercher auprès d'un tiers, entre
10 guillemets le mot tiers, leur expert à eux, ces
11 données-là, c'est peut-être là où la question
12 était. Mais là, ça commence comme ça.

13 Alors, nous on part avec l'idée, bien, il
14 n'y en a pas de ces documents-là, pas ces
15 documents-là, ces données-là ne sont pas
16 disponibles. Là, on comprend qu'ils sont
17 disponibles, qu'ils ont été fournis puis que je
18 comprends qu'ils sont en leur possession.

19 Alors oui, on les aurait demandés, bien
20 c'est ce qu'on demandait à l'époque, c'est ce qu'on
21 pensait avoir demandé à l'époque. Et lorsqu'on
22 revient aujourd'hui, bien, on constate que la
23 première affirmation nous amène sur une mauvaise
24 piste à l'effet que les données sont pas
25 disponibles alors qu'elles le sont et en possession

1 du Distributeur maintenant.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Maître Cadrin, ça va vous servir à quoi de plus que
4 qu'est-ce que vous avez été en mesure déjà de faire
5 d'avoir ces données-là?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Je vais vous revenir parce que c'est pas moi qui
8 vais le faire. Ça nous permettra de vérifier la
9 validité, la qualité des données utilisées par AWS
10 dans le cadre de ses simulations, tout simplement.
11 Et oui, ça va dans le même sens qu'on a déjà
12 commencé à faire, il y a des problématiques au
13 niveau d'AWS selon nous, on l'a déjà dit. Mais ça,
14 c'est un aspect qu'on n'a pas pu attaquer faute de
15 données fournies, peut-être qu'on s'était pas
16 compris.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Et si je peux me permettre, puis je reviens sur
19 les, en fait, je reviens sur la réponse que
20 monsieur Franche vient de donner, la question c'est
21 un petit peu de demander quasiment au Distributeur
22 comment le AWS ou c'est quoi les intrants que AWS a
23 utilisés justement pour constituer son graphique,
24 pour faire son graphique et je pense que les
25 réponses que le Distributeur, puis la question

1 était rédigée en ce sens, donc le Distributeur a
2 rédigé, a répondu puis je pense que leurs
3 explications sont encore plus claires ce matin à
4 l'effet que regardez, on sait pas ce que AWS a
5 utilisé.

6 On lui a fourni des données mais après
7 qu'est-ce qu'il a utilisé pour confectionner, pour
8 faire ses graphiques, on ne le sait pas puis c'est
9 l'essence, justement, de la réponse du
10 Distributeur, c'est AWS qui a produit les
11 graphiques donc je pense que la réponse a été bien
12 répondue, la réponse a fait l'objet d'une
13 contestation, un complément de réponse. Il y a eu
14 une décision qui a été rendue par la Régie sur la
15 contestation donc je pense qu'on a fait le tour de
16 cette question.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vais vous avouer que la question en ce qui me
19 concerne, évidemment, le besoin, ce que je
20 comprends, c'est que vous voulez refaire le même
21 travail qu'AWS a pu faire à partir des données pour
22 pouvoir vérifier la crédibilité des tableaux qu'AWS
23 a fournis dans son étude. Donc, vous avez fait
24 quelque chose de similaire, effectivement, dans
25 votre preuve déjà.

1 Je pense que ça va être suffisant à ce
2 stade-ci du dossier, Maître Cadrin. Alors, c'est
3 pas... Effectivement, la beauté des audiences c'est
4 qu'on est capables de se parler et de se comprendre
5 contrairement au papier. Donc, c'est pour ça qu'on
6 est ici aujourd'hui. Mais je pense que sur ce
7 point-là, Maître Cadrin, je pense qu'on va laisser
8 faire et puis on va pouvoir continuer à avancer
9 dans le dossier.

10 (9 h 57)

11 Me STEVE CADRIN :

12 C'est bien. Je prends note de votre décision et on
13 passe maintenant à une autre pièce, la pièce
14 B-0032, HQD-1, document 3, à l'annexe A, qui est à
15 la page 45, le graphique P-1.

16 Alors, si vous avez le graphique devant
17 vous, on constate... Je m'excuse, je vous laisse
18 vous y rendre... J'ai commencé à... Page 45,
19 graphique P-1. Oui, c'est à l'annexe A, si ça peut
20 vous aider encore plus à le trouver.

21 Ça va? Vous avez le graphique devant vous?
22 Alors, donc, on voit qu'il manque huit mois de
23 résultats entre le 0903 et le 1002. Et on n'arrive
24 pas à se comprendre pourquoi d'abord, dans un
25 premier temps, mais pourquoi on n'aurait pas une

1 figure complète qui contient les mêmes sauts là ou
2 le même pas de temps là de trois mois
3 systématiquement. Pourquoi il manque huit mois?

4 Me SIMON TURMEL :

5 En fait, si je peux me permettre, je pense qu'on a
6 ici des graphiques qui viennent de AWS. Ce ne sont
7 pas des graphiques qui ont été produits par le
8 Distributeur. Donc, je voulais juste préciser cet
9 élément, d'entrée de jeu.

10 R. Effectivement, ce n'est pas nos graphiques. Donc,
11 je ne peux pas vous confirmer si c'est une erreur
12 d'échelle, si c'est des données qui ont été
13 retirées pour la validation, je n'ai pas de réponse
14 pour vous. Justement, ce n'est pas nous qui avons
15 fait ces graphiques-là.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Q. [78] Mais quand vous lisez votre rapport
18 d'expertise là, pour les fins de ce que vous
19 présentez comme dossier ici, ça n'a pas attiré
20 votre attention qu'on ne changeait pas de temps là,
21 au niveau de votre expert là? Surtout qu'il y a des
22 données là-dedans qui sont des données observées
23 là?

24 Donc des données que vous fournissez vous-
25 même, des données modélisées que vous avez reçues,

1 on en a parlé il y a quelques instants, vous-même,
2 personnellement, vous les avez. Ça ne vous a pas
3 questionné sur la qualité de ce qui a été fait dans
4 les différents graphiques et les différentes
5 comparaisons qu'on essaie de faire?

6 R. Effectivement, ça nous a questionné, mais je révise
7 ma...

8 Q. **[79]** Vous n'avez pas de réponse.

9 R. C'est un problème d'échelle là.

10 Q. **[80]** Un problème d'échelle, ça veut dire quoi
11 exactement?

12 R. Ça veut dire que c'est dans le format du graphique.
13 Donc, qu'il y a un saut de date là, sous réserve de
14 validation.

15 (10 h)

16 Q. **[81]** Je vous emmène maintenant à la pièce B-0038,
17 qui est la DDR numéro 2 de l'AHQ-ARQ, c'est HQD-2,
18 Document 2.2, à la page 4 aux réponses 2.1 et 2.2,
19 que je vais vous lire pour les fins des références
20 et pour vous y retrouver. Ça va?

21 R. Oui.

22 Q. **[82]** Veuillez indiquer si les données dont
23 il est question à la référence (i)
24 sont les mêmes que celles qui sont
25 utilisées pour déterminer les

1 quantités mensuelles de production
2 éolienne servant à la facturation et
3 aux calculs de l'entente d'intégration
4 avec le Producteur. Dans la négative,
5 veuillez expliquer la différence.

6
7 Réponse : Le Distributeur confirme que
8 ce sont les mêmes données.

9 À 2.2 maintenant.

10 La référence (ii) indique que la firme
11 AWST a procédé à une validation des
12 données météorologiques. Veuillez
13 indiquer si AWST et/ou le Distributeur
14 ont aussi procédé à la validation des
15 données opérationnelles dont il est
16 question à la référence (i). Dans
17 l'affirmative, veuillez fournir les
18 résultats de la validation. Dans la
19 négative, veuillez justifier cette
20 omission.

21
22 Réponse : Les données météorologiques
23 ainsi que les données opérationnelles
24 en question ont été validées par AWS
25 avant d'être utilisées dans le mandat

1 de reconstitution de séries
2 historiques. Le Distributeur ne
3 possède pas les résultats de la
4 validation faite par AWS.

5 Pouvez-vous décrire le processus de validation fait
6 par le Distributeur maintenant des données
7 opérationnelles de production éolienne?

8 R. Ici on va juste séparer les deux données. Donc, les
9 données opérationnelles qui sont les données de
10 production du parc, donc ce qui est la valeur de
11 l'énergie qui est produite. Donc, c'est sûr que,
12 ça, c'est une donnée qui est plus sensible. Donc,
13 les données sont facturées sur cette donnée-là.

14 Donc, il y a des données SCADA oui, mais il
15 y a aussi un compteur, un compteur du côté du
16 Distributeur puis un compteur du côté du promoteur.
17 Donc, cette donnée-là si, par exemple, les données
18 SCADA ne sont pas disponibles, tombent en panne,
19 bien, cette valeur-là est calculée quand même d'une
20 autre façon. Donc, il y a une validation qui est
21 faite là à même HQD aussi.

22 Donc, dans son processus de facturation
23 mensuelle, c'est une donnée qui est validée, qui
24 est validée par le fournisseur et par HQD. Tandis
25 que les données météorologiques, bon, les données

1 météorologiques, c'est plus des données qui sont
2 sujettes au mode mesure sur les éoliennes, donc la
3 température, la vitesse du vent, la pression,
4 l'humidité, des choses comme ça. Donc, ces données-
5 là, quand les données SCADA vont tomber en panne,
6 bon, ça se peut que ces données-là, on ne soit pas
7 capable d'aller les rechercher par la suite pour
8 les périodes de pannes.

9 Donc, c'est ces données-là surtout qui ont
10 été validées par AWS, dans le sens où les plages où
11 il n'y avait pas de données, bien, elles n'ont pas
12 été retenues justement pour faire la modélisation
13 de leurs choses, pour essayer de valider après ça
14 le modèle. Donc, les données opérationnelles,
15 elles, on les a toujours. Les données
16 météorologiques sont sujettes, dans le fond, à la
17 disponibilité des éoliennes, des données qui sont
18 fournies par les éoliennes.

19 Q. **[83]** J'avais compris pour la question
20 météorologique, je vous reviens à la question que
21 je posais, qui est les données opérationnelles en
22 tant que telles, la distinction étant faite, c'est
23 des données plus sensibles évidemment, données de
24 facturation, vous dites, vous faites une validation
25 double plutôt qu'une à ce niveau-là. Est-ce que

1 c'est un processus qui est décrit dans le cadre
2 d'une documentation quelconque, contractuelle par
3 exemple, avec les différents parcs, savoir comment
4 on va s'assurer qu'on facture bien les bons
5 chiffres? Ou est-ce que c'est simplement ce que -
6 comment j'appellerais ça - les règles de l'art que
7 vous venez d'énoncer verbalement comme ça?

8 R. Le mode de facturation est prévu au contrat.

9 Q. **[84]** Mais le mode de validation de la facturation,
10 les données qui sont utilisées pour la facturation,
11 est-ce que, ça, c'est un élément qui est prévu ou
12 que vous avez convenu ne serait-ce que dans une
13 annexe ou dans un document que vous échangez avec
14 vos promoteurs?

15 R. Au-delà de ce qui est prévu dans le contrat comme
16 facturation, processus de facturation?

17 Q. **[85]** Oui.

18 R. Je crois que c'est écrit dans le contrat en entier.
19 Le processus, c'est que, bon, on reçoit une facture
20 du promoteur puis, nous, on a les données aussi
21 qu'on peut valider entre sa lecture à lui et notre
22 lecture à nous.

23 Q. **[86]** Et contractuellement ce qui est prévu après
24 ça, c'est la conciliation de ces deux données-là.
25 La validation des données se fait comment? Est-ce

1 qu'on le mentionne?

2 R. Bien, c'est la même donnée.

3 Q. [87] C'est la même donnée.

4 R. On va payer sur ce qui a été livré.

5 Q. [88] Vous dites qu'il y a deux compteurs. Je vous
6 pose la question si les deux compteurs ont des
7 chiffres qui diffèrent, par exemple? Est-ce que
8 c'est déjà arrivé dans le passé qu'on n'a pas tout
9 à fait les mêmes chiffres entre deux compteurs? Des
10 erreurs de compteur, ça arrive, je présume. Je vous
11 pose la question. Comment ça fonctionne le
12 processus de validation justement pour fins de
13 facturation? Et s'il y a une documentation surtout
14 là-dessus?

15 (10 h 05)

16 R. La comparaison se fait entre le compteur d'Hydro-
17 Québec et le compteur du fournisseur. Donc,
18 dépendamment où est placé le compteur il peut y
19 avoir un écart s'il y a des pertes entre les deux,
20 mais c'est cette validation-là qui est effectuée.

21 Q. [89] Donc, je comprends qu'il n'y a pas de
22 documentation, c'est ce que vous nous expliquez
23 tout simplement. Exact? Sur comment faire la
24 validation...

25 R. Je ne peux pas vous dire s'il y en a une qui existe

1 ou pas, moi, je ne le sais pas là. Je ne pourrais
2 pas vous dire : C'est un autre processus. Mais ça
3 se peut qu'elle existe, mais je n'en ai pas
4 conscience.

5 Q. [90] Or si la validation des données
6 opérationnelles de production éolienne que vous
7 faites, au niveau du Distributeur, pour les fins de
8 facturation, donc avec le processus que vous nous
9 décrivez, comment pouvez-vous expliquer qu'AWS a dû
10 les valider par la suite, les données
11 opérationnelles, si elles sont déjà validées?

12 R. Je pense que c'est juste une façon de faire où
13 nous, on fournit les données puis eux, dans leur
14 processus, il y a un processus de validation. Je ne
15 crois pas qu'ils ont révisé ces valeurs de
16 production opérationnelle-là, mais c'est un
17 processus normal, standard, où ils évaluent tous
18 les intrants qu'ils leurs sont donnés pour être
19 certains qu'ils sont de bonne qualité.

20 Ce que je peux vous dire, c'est que je suis
21 certain qu'il y a des données météo qui ont été
22 discartées à cause...

23 Q. [91] Les données opérationnelles, restons juste sur
24 ce sujet?

25 R. De façon opérationnelle, je ne pense pas que les

1 valeurs ont été modifiées ou révisées. Il y a une
2 validation qui a été faite, mais c'est un processus
3 normal là.

4 Q. [92] Parce que là, vous avancez quelque chose qui
5 est une hypothèse là : « Je ne crois pas que... ».
6 Qu'est-ce que vous en savez? Est-ce que vous avez
7 posé la question à AWS s'il y en a des chiffres qui
8 ont été corrigés, de la validation qui a été faite
9 de son côté, à donner des constats d'erreurs? Parce
10 que de la façon dont vous nous en avez parlé, vous
11 ne semblez pas avoir eu accès à ces données-là.
12 Alors, vous témoignez de quoi maintenant?

13 M. ÉRIC DESROSIERS :

14 R. En fait, je pourrais rajouter... Comme mon collègue
15 le disait, il y a des données mesurées aux
16 compteurs, qui sont des données d'énergie livrée,
17 qui ont été fournies à la firme AWS. On a aussi
18 fourni des données SCADA. Donc, des données SCADA,
19 c'est des données d'opération qui viennent des
20 sous-stations ou des éoliennes. Donc, là-dedans il
21 y a la production, il y a les vitesses de vents, il
22 y a les directions, températures, des choses comme
23 ça.

24 Donc, comme on le mentionnait tantôt, il
25 est possible qu'il arrive des pertes de données ou

1 des problèmes de communication avec les systèmes
2 qui nous font perdre certaines données qu'on ne
3 peut pas retrouver, en fait là, c'est des données
4 perdues.

5 Et il peut arriver, aussi, des problèmes de
6 communication qui font en sorte que certaines
7 données sont reçues, mais ne sont pas vraiment
8 vraies. Donc, c'est des données qui sont statiques
9 dues au système SCADA. Donc, c'est des
10 problématiques qui arrivent aussi.

11 Donc, nous, dans un contexte où on voulait
12 que la firme AWS parte avec le plus d'information
13 possible, on leur a donné les données brutes,
14 telles quelles, des données SCADA. Donc, eux, ils
15 ont dû repasser dans les données et valider aussi
16 et évacuer ces données-là problématiques.

17 Donc, ça, il y a un processus qu'eux font.
18 On en a discuté avec eux, mais on n'a pas le fin
19 détail de toutes les productions sur toutes les
20 années, les dix-huit (18) parcs qu'on leur a
21 données, mais on a confiance qu'ils ont fait quand
22 même un travail de validation et de contrôle de la
23 qualité des données avant d'entrer ces données-là
24 dans leurs modèles.

25 Q. [93] Donc, si je résume votre réponse, c'est que

1 vous n'avez pas d'idée de ce que AWS a pu modifier
2 ou ne pas modifier, avec les données que vous leur
3 avez fournies, brutes et autres, et caetera, au-
4 delà de vos propres validations que vous avez
5 données au départ? S'ils ont eux-mêmes revalider
6 des choses, que ça a apporté des changements, vous
7 n'en avez aucune idée? Même si vous n'avez pas les
8 données ligne par ligne, parc par parc, un par
9 un...

10 R. Écoutez, on n'a pas le détail de toute la
11 validation qu'ils ont fait, mais...

12 Q. **[94]** Oui.

13 R. ... on se fie à l'expérience de la firme AWS pour
14 faire un travail selon les règles de l'art dans ce
15 domaine. Donc...

16 Q. **[95]** Hum, hum.

17 R. ... on s'entend qu'il y a eu des discussions avec
18 eux pour s'assurer que certains événements, peut-
19 être plus spécifiques, ont été bien validés, mais
20 on n'a pas le détail de toute la validation faite
21 par AWS.

22 Q. **[96]** O.K.

23 R. Évidemment.

24 Q. **[97]** On s'en va maintenant à la pièce B-0046, à la
25 page 3. Il n'y a pas de « HQT »... Vous avez été

1 volubile, Maître Turmel, dans vos lettres. Ça donne
2 des bonnes questions. Alors, je vous amène à la
3 page 3, maintenant qu'on a terminé les blagues
4 pendant que vous vous y rendiez. Alors, je vous lis
5 le paragraphe qui commence par :

6 En ce qui concerne la présence de
7 productions négatives dans le fichier
8 Excel de la pièce B-0042, la
9 reconstitution de séries de production
10 éolienne tient compte, dans
11 l'évaluation des pertes ou dans la
12 modélisation du fonctionnement des
13 éoliennes, des périodes sans présence
14 de vent et où la consommation des
15 éoliennes est plus grande que la
16 production générée par le parc par
17 exemple. Lorsque les systèmes de
18 dégivrage des pales sont en fonction.

19 (10 h 10)

20 Alors, question peut-être méthodologique. Comment
21 sont prises en compte les productions négatives
22 dans l'établissement de productions éoliennes
23 mensuelles. Sont-elles déduites ou sont-elles
24 considérées nulles?

25 R. Pour la production négative, c'est un phénomène

1 qu'on observe réellement aussi au-delà des
2 simulations. Donc, c'est un phénomène qui a été
3 reflété, justement, pour avoir une méthodologie AWS
4 qui reflète des conditions normales d'opération.
5 Donc, on voit ces valeurs négatives-là sont
6 traitées comme de l'énergie négative autant dans
7 les simulations que dans les données réelles.

8 Q. [98] Donc, sont déduites finalement?

9 R. Sont déduites, exactement.

10 Q. [99] D'accord. Merci. Maintenant, je vais aller sur
11 la DDR numéro 2 de la FCEI, à la pièce B-0040 et
12 c'est la pièce HQD-2 doc 3.2, à la page 4. Il
13 s'agit de la réponse 1.1. Vous me faites signe
14 quand vous êtes prêt? C'est bon? O.K. Alors, en
15 lien avec le préambule (i) :

16 Veuillez indiquer si le Distributeur
17 demande des soumissions pour un
18 service où il aurait le loisir de
19 choisir le profil des retours selon
20 les deux options proposées pour chaque
21 année de l'entente ou s'il ouvre
22 plutôt la porte à ce que les
23 soumissionnaires présentent des offres
24 distinctes pour l'un et l'autre des
25 profils.

1 La réponse :

2 Le profil des retours d'énergie
3 retenus le sera pour toute la durée du
4 contrat. Les soumissionnaires pourront
5 déposer des offres distinctes pour un
6 ou deux profils.

7 Or, sur la question des offres distinctes pour un
8 ou deux profils, comment le Distributeur fera-t-il
9 pour comparer des offres qui ont des profils
10 différents?

11 R. Ça serait évalué en fonction de nos coûts
12 d'approvisionnement. Le coût total de
13 l'approvisionnement du Distributeur. Donc, la
14 différence de scénario apporte autant des gains en
15 puissance qu'en énergie en hiver, entre autres,
16 avec un FU qui est plus élevé. Donc, il faudrait
17 voir c'est quoi nos alternatives, puis évaluer le
18 coût de ces alternatives-là en fonction des profils
19 qui seraient proposés et du coût du service proposé
20 par le fournisseur.

21 Q. **[100]** O.K. merci. Toujours dans la même DDR de la
22 FCEI, cette fois-ci à la page 7, à la réponse 3.4.
23 On dit :

24 Veuillez justifier de ne pas inclure
25 les données de deux mille six (2006) à

1 deux mille dix-huit (2018) à votre
2 analyse.

3 Réponse :

4 Les séries de production éoliennes
5 reconstituées par l'AWS couvrent la
6 période mil neuf cent soixante-dix-
7 neuf (1979) à deux mille quinze
8 (2015).

9 Ça on le savait.

10 Le Distributeur précise que l'ajout de
11 trois années réelles à l'échantillon
12 ne modifieraient pas l'estimation de
13 la contribution à la pointe.

14 Alors, comment pouvez-vous faire cette affirmation
15 qui apparaît la dernière phrase. Vous avez fait une
16 tentative de démonstration de ça voir l'impact des
17 trois dernières années réelles pour voir à faire ce
18 commentaire que ça ne changerait rien.

19 R. On n'a pas fait d'évaluation. Ce qu'on voit c'est
20 qu'on a une période de trente-six (36) ans qui
21 simule les conditions normales d'opération d'un
22 parc sur une période assez longue avec aussi un
23 déploiement des parcs, tel que considéré à l'époque
24 où l'ensemble des parcs était modélisé. Donc,
25 l'ensemble de la puissance installée sur trente-six

1 (36) ans. Donc, on pense que la période est assez
2 longue pour avoir une représentativité.

3 Q. [101] Mais là, ce deux séries de questions. En
4 fait, une série de questions. Je m'excuse. Qui a
5 deux pages, parce qu'on vous fait les citations.
6 Alors, je vais maintenant aller sur une autre
7 question qui est la section 2.5. La section 2.5,
8 c'est : « Programmation des ressources du
9 Fournisseur. » Alors, c'est des questions pour le
10 Transporteur. Bonjour. Alors, vous avez été
11 silencieux jusqu'à maintenant. Alors, je vous
12 invite à nous aider. En réponse à la demande
13 renseignements numéro 4 de la Régie à la pièce
14 B-0061, qui est pour vous HQD-2 DOC 1.4, à la page
15 5 et réponse 2.1. Vous me faites signes quand vous
16 êtes rendu. Ça va? O.K. Alors, le deuxième
17 paragraphe.

18 De façon générale, pour préserver la
19 stabilité du réseau électrique en
20 maintenant la fréquence à soixante
21 hertz (60 Hz), la production doit être
22 équivalente à la charge. Pour assurer
23 le réglage fin de la fréquence, le
24 Transporteur utilise l'automatisme de
25 RFP, auquel est asservi une partie des

1 ressources du Producteur.

2 Qu'entendez-vous par « Une partie des ressources du
3 Producteur »? Est-ce que vous pouvez nous donner un
4 pourcentage ou en mégawatts pour nous donner une
5 idée.

6 (10 h 15)

7 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

8 R. Non. En fait, il y a une partie des ressources du
9 Producteur, je veux dire une partie des centrales
10 qui sont asservies au RFP, les centrales du
11 Producteur, puis ce pourcentage-là varie vraiment
12 dépendamment de la saison ou du moment de la
13 journée.

14 Q. **[102]** Est-ce que vous pouvez donner des exemples un
15 peu, en hiver, en été, par exemple, juste qu'on
16 comprenne un peu mieux votre affirmation, bien
17 celle qui est contenue à la pièce, bien sûr.

18 R. Bien en fait, en hiver, l'ensemble des centrales
19 sont en production majoritairement à cause que la
20 charge est plus élevée. Donc, l'ensemble des
21 centrales asservies au RFP le sont mais c'est pas
22 l'ensemble des centrales du parc du Producteur. Le
23 pourcentage, je n'ai pas de chiffres exacts.

24 Q. **[103]** Vous avez aucun ordre de grandeur à savoir
25 qu'est-ce que ça veut dire asservies, une partie

1 des ressources du producteur, si c'est un pour cent
2 (1 %), si c'est zéro point un pour cent (0,1 %) ou
3 c'est quatre-vingts pour cent (80 %). Évidemment,
4 c'est pas quatre-vingts pour cent (80 %), on est
5 d'accord.

6 R. J'aurais tendance à dire, grosso modo, à peu près
7 la moitié.

8 Q. **[104]** La moitié des ressources du Producteur qui
9 sont asservies au RFP?

10 R. Des centrales à grand réservoir, oui. Mais cette
11 donnée-là pourrait être validée plus précisément,
12 je pourrais vous arriver dans le futur avec des
13 chiffres exacts sans problème.

14 Q. **[105]** Je vais maintenant au troisième paragraphe,
15 toujours dans la même réponse. Ça ne sera pas
16 nécessaire d'aller dans le détail, je m'excuse,
17 merci de l'invitation, c'est pas nécessaire. Je
18 devrais plutôt vous remercier quand vous voulez
19 m'offrir de l'information. Alors donc, au troisième
20 paragraphe :

21 Comme précisé à la réponse citée en
22 préambule, il n'y a pas eu d'ajout de
23 capacité de production asservie au RFP
24 à la suite de l'intégration de
25 production éolienne, parce que

1 suffisamment de ressources y étaient
2 déjà asservies. En effet, le RFP est
3 utile pour la gestion du réseau, qu'il
4 y ait présence de production éolienne
5 ou pas. Toutefois, le caractère
6 variable de la production éolienne
7 accroît les variations de production
8 et sollicite davantage la flexibilité
9 des équipements du Producteur,
10 notamment par le biais de
11 l'automatisme de RFP. Le SIÉ encadre
12 ainsi la rémunération du service rendu
13 par ces équipements.

14 Alors, les questions sont les suivantes. Est-ce que
15 le caractère variable de la production éolienne
16 accroît toujours les variations de production et le
17 mot clé ici est « accroît ».

18 R. En fait, la production éolienne rajoute, en effet,
19 une variable dans la variation de la charge. En
20 fait, il faut voir les éoliennes comme de la charge
21 négative, si vous voulez. Du point de vue du
22 Transporteur, la régulation de fréquence, plus la
23 production éolienne est élevée, plus la fréquence
24 aura, l'exemple de la charge c'est l'équivalent
25 d'une charge qui diminue donc la fréquence

1 augmente.

2 C'est sûr que si la charge et l'éolienne
3 varient de façon simultanément égale, l'impact sur
4 la fréquence sera nul. Par contre, si elles varient
5 dans la même direction, ça va accroître les
6 mouvements, en effet, de production sur le RFP.
7 Donc, c'est complètement aléatoire, il n'y a pas de
8 lien direct entre les deux.

9 Q. **[106]** Donc ce que vous dites, dans le fond, c'est
10 que c'est possible, par exemple, que le caractère
11 variable de la production éolienne, on s'entend sur
12 le caractère variable de la production éolienne,
13 mais dans certains cas, réduise les variations de
14 production, par exemple lorsque la demande
15 d'électricité est en hausse et que la production
16 éolienne est en hausse en même temps, à titre
17 d'exemple.

18 R. Oui.

19 Q. **[107]** Et vous mentionnez également toujours dans ce
20 même extrait, et je vous demanderais peut-être de
21 préciser, qu'entendez-vous par « solliciter
22 davantage la flexibilité des équipements du
23 Producteur ».

24 R. Ce bout-là parle surtout de la gestion hydraulique
25 des rivières. En fait, en ayant les centrales...

1 Me PIERRE R. FORTIN :

2 Q. **[108]** Excusez-moi de vous interrompre, on vous
3 entend très mal de ce côté-ci. Est-ce que c'est
4 possible de parler un petit peu plus dans le micro?

5 R. Est-ce que c'est mieux comme ça?

6 Q. **[109]** Merci.

7 R. Oui.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Q. **[110]** Il ne faut pas se reculer après.

10 R. En fait, le point que je voulais soulever dans
11 cette réponse-là c'est concernant surtout la
12 variabilité des, bien, la flexibilité de l'impact
13 hydraulique du service d'intégration, bien,
14 d'assurer le service d'intégration des éoliennes
15 via les centrales asservies au RFP. Elle a un
16 impact sur la gestion hydraulique des rivières dans
17 le sens où, annuellement, le Producteur prévoit un
18 certain niveau dans ses réservoirs. La charge
19 annuelle est plus ou moins connue et
20 représentative. Cependant, on ne sait pas si au
21 printemps il va avoir beaucoup de vent puis, à ce
22 moment-là, l'impact hydraulique pourrait se faire
23 sentir au niveau de la crue s'il y avait plus de
24 production éolienne donc moins de production sur
25 ses centrales hydrauliques, la gestion de l'eau

1 pourrait être un enjeu pour le Producteur.

2 (10 h 20)

3 Dernière question, roulement de tambour.

4 Alors, toujours dans cette même section, oui,
5 extrait dont on vous mentionnait, qu'on vous
6 mentionnait, vous dites :

7 Notamment, par le biais de

8 l'automatisme RFP...

9 Alors, quelles seraient les autres... autres choses
10 que vous ne mentionnez pas ici, dans cette
11 réponse-là? C'est toujours le même bout de phrase
12 qui commence par « Toutefois, le caractère
13 variable », et caetera, mais qui se termine par
14 « Notamment par le biais de l'automatisme de RFP ».

15 R. En fait, « Notamment par le biais de l'automatisme
16 de RFP », ça veut dire qu'ils pourraient aussi se
17 servir d'autres contrats pour équilibrer.

18 Q. **[111]** Autres quoi? Excusez-moi.

19 R. Autres contrats.

20 Q. **[112]** Contrats, O.K. Ça c'est ce qu'il y a derrière
21 le « notamment », c'est ce qui...

22 R. Également on pourrait penser aux interconnexions.

23 Q. **[113]** Merci. Ça complète les questions. Merci
24 beaucoup. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Cadrin. En fait, je pense qu'on va
3 prendre la pause immédiatement. C'est parce que ça
4 vous permettrait peut-être de voir la fameuse
5 figure. Si on parle d'une... je vais... je vais
6 indiquer une dizaine de minutes pour que vous
7 puissiez prendre une pause, pour vrai, mais aussi
8 une autre dizaine de minutes pour que vous puissiez
9 regarder la figure tous ensemble. Alors, peut-être
10 un vingt (20) minutes ici. Si jamais la figure pose
11 plus de problèmes que... que... laissez-le...
12 laissez-le savoir à madame la greffière puis on
13 pourra peut-être allonger la période de pause.
14 Alors, on va prendre une pause maintenant, il est
15 et vingt-cinq (25), alors, on reviendrait à et
16 quarante (40). Et puis, Maître Cadrin, je m'attends
17 à ce que vous ayez des... si vous avez des
18 questions, évidemment, si vous n'en avez pas, on ne
19 vous forcera pas à en poser, mais ça serait à ce
20 moment-là à vous de les poser puis ensuite, on
21 pourrait passer avec le contre-interrogatoire de la
22 FCEI. Est-ce que ça vous va, Maître Turmel?

23 Me SIMON TURMEL :

24 Oui, simplement dire qu'on va regarder de notre
25 côté avant la figure puis après, on pourra

1 prendre...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui.

4 Me SIMON TURMEL :

5 ... les arrangements pour...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est ça, parce que je voudrais aussi que vos
8 témoins puissent prendre une pause aussi.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui, c'est vraiment apprécié, effectivement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Donc, c'est pour ça le vingt (20) minutes mais si
13 c'est pas suffisant...

14 Me SIMON TURMEL :

15 A quarante (40) ou à et quarante-cinq (45)? Parce
16 que vous avez... vous avez enlevé cinq minutes en
17 cours de route.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah! Excusez. Bien, moi, j'étais à et quarante (40)
20 parce que... Oui, c'est vrai, quarante-cinq (45).

21 Me SIMON TURMEL :

22 Parce que ça fait quarante (40) minutes.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Excusez-moi, quarante-cinq (45). Alors, à et
25 quarante-cinq (45). Si jamais ça... Excusez-moi, je

1 suis enthousiasme à l'idée de vous écouter, c'est
2 pour ça. Mais si c'est pas suffisant, laissez-moi
3 savoir et puis on pourra donner une pause un petit
4 peu plus longue à ce moment-là.

5 Me SIMON TURMEL :

6 Je vous remercie.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Je vous remercie. Bonne pause.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 (10 h 49)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Rebonjour. Maître Turmel.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Oui. Rebonjour. Tout d'abord un petit peu
19 d'intendance. Peut-être une bonne nouvelle, pas
20 pour lui mais pour nous. Le vol de monsieur
21 Desrosiers est retardé. Donc, on est moins... Il va
22 manquer son cocktail dînatoire ce soir. Donc, c'est
23 pour ça que c'est une moins bonne nouvelle pour
24 lui.

25

1 M. ÉRIC DESROSIERS :

2 R. J'ai le bonheur de rester avec vous plus longtemps.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Voilà! C'est ce que je voulais entendre. Également
5 sur le document qui a fait l'objet de consultation
6 justement durant la pause, en fait on va déposer le
7 document sous pli confidentiel. Puis je vais
8 peut-être demander justement à monsieur Franche
9 d'expliquer pourquoi.

10 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

11 R. Effectivement, donc on a déjà déposé les FU réels
12 des parcs et que les FU contractuels sont
13 disponibles dans les différents contrats, bien, par
14 soustraction, on serait capable de retrouver les
15 parcs confidentiels dans cette figure-là. Donc,
16 c'est pour cette raison-là qu'on va le rendre
17 disponible, mais de façon confidentielle à la Régie
18 et aux intervenants.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Et toujours sur ce point, dernier élément, tout à
21 l'heure, je vais laisser monsieur Gosselin prendre
22 connaissance du document. Donc, on comprend, tout
23 comme pour l'AHQ-ARQ que l'affidavit qui a été
24 signé... pas l'affidavit mais l'entente de
25 confidentialité qui a déjà été signée plus tôt dans

1 le dossier, vient couvrir également ce nouveau
2 document.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Maître Cadrin, avez-vous des questions?

5 Me SIMON TURMEL :

6 Je ne le sais pas si on voulait l'expliquer là
7 ou... Peut-être on peut expliquer le document
8 justement, donner les explications au document. Ça
9 permettrait de contextualiser le tout.

10 Me STEVE CADRIN :

11 En fait le document comporte des couleurs. Puis on
12 a eu des explications, nous, pendant la pause. Si
13 vous n'avez pas le document devant vous, vous
14 n'allez pas comprendre ce dont on va parler. Vous
15 pouvez prendre des notes quand même. Mais peut-être
16 l'idée numéro 1, je ne sais pas si on peut
17 l'afficher à l'écran, on est tous en
18 confidentialité en ce moment? Ou il faut faire une
19 confidentialité qui prend des minutes à faire?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, ça, ça ne marche pas parce qu'on va tomber
22 comme en huis clos. Il faut changer les notes. Non,
23 ce n'est pas une bonne idée.

24 Me SIMON TURMEL :

25 Si je peux me permettre. Peut-être que les

1 explications pourraient être données dans le
2 document lorsqu'on le déposera sur SDÉ de façon
3 confidentielle, peut-être que les notes
4 explicatives expliquant justement les différentes
5 courbes, les différentes couleurs, ces trucs-là
6 pourraient être dans ce document.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je comprends que les intervenants ont eu ces
9 informations-là. La Régie avait également du
10 personnel. Ils vont se faire un plaisir de tout
11 m'expliquer, faites-vous-en pas.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Non, non, il n'y a pas de problème.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je ne sais pas s'il y a du plaisir, là, mais enfin
16 ils vont me l'expliquer, c'est certain.

17 Me STEVE CADRIN :

18 O.K. D'accord. Donc, avec les explications fournies
19 par écrit avec le document...

20 Me SIMON TURMEL :

21 Avec le document.

22 Me STEVE CADRIN :

23 ... il n'y a pas d'enjeu pour la postérité de ceux
24 qui n'étaient pas là devant l'écran quand on a eu
25 les explications, ça va nous aider tantôt

1 peut-être.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Merci.

4 Me SIMON TURMEL :

5 Merci.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Et je n'ai pas de questions sur le document. J'ai
8 complété mon contre-interrogatoire. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Maître Turmel,
11 André, pour la FCEI?

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

13 Bonjour, Madame la Présidente. On vous voit souvent
14 en audience à la Régie ces jours-ci, du vendredi au
15 lundi. Vous ne prenez pas de pauses.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On se verra demain également dans le 4058.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 On se verra demain également. Bonjour. André Turmel
20 pour la FCEI. Mon confrère avant moi a quand même
21 exploré quelques pistes sur lesquelles des sujets
22 avaient été... on avait déjà nos questions. Mais
23 quand même on va revenir sur certains aspects qui
24 ont été discutés. Bonjour aux témoins.

25 Q. [114] Dans un premier temps, je vous demanderais de

1 peut-être prendre la pièce B-0035 qui est la
2 réponse à la DDR numéro 1 de la Régie. Donc B-0035,
3 DDR numéro 1 de la Régie. Dans un premier temps, je
4 peux vous envoyer aux questions 3.2 où on parle...
5 vous expliquez... question/réponse 3.2 où vous
6 expliquez un peu comment la clause de reconduction
7 viserait une reconduction intégrale des modalités
8 contractuelles. Et vous donnez là certains éléments
9 qui sont favorables à une reconduction que je ne
10 lirai pas. Mais, là, je vous enverrais donc
11 toujours dans cette même pièce-là un peu plus loin
12 à la question/réponse 5.4. À la question 5.4, on
13 vous posait la question :

14 Veuillez préciser si le Distributeur
15 effectue une vigie des moyens
16 techniques envisageables au Québec et
17 ailleurs, autre que le recours à la
18 production hydroélectrique pour la
19 fourniture du SIÉ (ex. :
20 accumulateurs, etc.), ainsi que de la
21 faisabilité de l'implantation de ces
22 moyens pour la fourniture du SIÉ au
23 Québec.

24 (10 h 54)

25 Et bon, là, vous avez donné une série

1 d'explications. J'attire votre attention sur le
2 dernier paragraphe où vous mentionnez... le
3 deuxième paragraphe, vous dites :

4 Le processus d'appel d'offres
5 permettra au Distributeur de connaître
6 l'offre du marché, dont les moyens
7 disponibles au Québec, pour la
8 fourniture du SIÉ. Pour cette raison,
9 le Distributeur n'effectue pas de
10 vigie particulière sur les
11 technologies disponibles.

12 Et là, vous dites, et j'attire votre attention là-
13 dessus :

14 Toutefois, si la clause de
15 reconduction était acceptée pour le
16 prochain contrat du SIÉ, le
17 Distributeur veillerait à valider
18 l'offre auprès du marché avant de
19 procéder au renouvellement du service.

20 Alors, mettons en lumière ce que je viens de
21 mentionner. Comment... Quand vous dites : « Vous
22 allez veiller à valider l'offre auprès du marché
23 avant de procéder au renouvellement du service ».
24 Comment, dans les faits, comptez-vous concrètement
25 valider l'offre?

1 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

2 R. Effectivement, à la question 3.2, on fait un peu la
3 liste des conditions gagnantes, dans le fond, pour
4 la reconduction. Autant qu'il n'y ait pas de
5 modification au service, que le fournisseur et le
6 Distributeur jugent dans leur intérêt de
7 renouveler. Puis le troisième point, c'est qu'aucun
8 fournisseur potentiel n'aurait signifié son
9 intérêt.

10 Donc, la façon qu'on prévoit faire ça, ça
11 serait de déposer un avis public, un peu comme on
12 le fait pour les audiences à la Régie, ou les
13 choses comme ça, dans le fond, en disant : Nous
14 allons reconduire le service, est-ce qu'il y a des
15 gens ou des fournisseurs qui seraient intéressés à
16 faire ça? Donc, c'est vraiment sous la forme d'un
17 avis, un avis public, qu'on avait pensé, dans le
18 fond, avoir l'intérêt du marché ou, dans le fond,
19 des propositions différentes.

20 Q. [115] Donc, juste pour se remettre en perspective
21 là, avant la fin... Dans une durée à prévoir là,
22 peut-être six mois avant la fin, vous prévoyez un
23 avis pour dire que : « Voici un contrat qui vient
24 en reconduction. Voici un peu les
25 caractéristiques. » Et juste peut-être pour donner

1 un peu plus de contexte, comment...

2 R. Je vous dirais qu'on ferait ça, probablement
3 beaucoup avant six mois, dans le fond...

4 Q. **[116]** O.K.

5 R. ... parce que s'il y a un fournisseur potentiel qui
6 émet son intérêt, exactement, bien là à ce moment-
7 là, ça déclencherait un nouveau processus là. Donc,
8 il faudrait refaire l'exercice de caractéristiques
9 du produit, relancer un nouvel appel d'offres pour
10 pouvoir réintégrer ce fournisseur-là
11 potentiellement dans le nouveau service. Donc, ça
12 serait en amont là.

13 Q. **[117]** Et quand vous dites : « Un avis », c'est un
14 avis qui annonce éventuellement un appel d'offres
15 ou un avis... Juste voir la différence entre un
16 avis pour dire que ça va être reconduit versus un
17 appel d'offres?

18 R. L'avis ressemble beaucoup plus à un appel
19 d'intérêt, dans le fond.

20 Q. **[118]** O.K. C'est comme un...

21 R. Exactement.

22 Q. **[119]** ... préalable là?

23 R. Exactement.

24 Q. **[120]** O.K.

25 R. Avant. Donc, qui déclencherait un processus de

1 caractéristiques du produit et d'un appel d'offres
2 par la suite.

3 Q. **[121]** Pour intéresser des fournisseurs potentiels?

4 R. Exactement.

5 Q. **[122]** O.K. Merci. Maintenant, je vous demanderais
6 d'aller à la pièce B-0040, qui est la réponse à la
7 DDR numéro 2 de la FCEI. Donc, question-réponse
8 1.2. Donc, B-0040, question-réponse 1.2.

9 Alors, on discute là du FU. À 1.2, on vous
10 pose la question :

11 Considérant le FU d'hiver de quarante-
12 deux virgule sept pour cent (42,7 %),
13 veuillez justifier de permettre une
14 offre selon un profil quarante pour
15 cent (40 %) hiver - trente pour cent
16 (30 % été).

17 Et vous répondez :

18 Les deux profils sont basés sur la
19 production d'énergie éolienne
20 attendue. Le profil actuel, quarante
21 (40 %) et trente pour cent (30 %) est
22 établi pour deux périodes de six mois
23 chacune. Pour cette raison, le taux
24 des retours de quarante pour cent
25 (40 %) tient compte des niveaux de

1 production attendus moindres pour des
2 mois hors hiver (octobre et novembre).
3 Avec le nouveau profil proposé, le
4 niveau des retours en hiver couvre
5 strictement les quatre mois d'hiver
6 (décembre à mars).

7 C'est bien de comprendre, ici. Dans votre position
8 là, quand on lit ce paragraphe-là, est-ce que c'est
9 le profil de retour doit prévoir un niveau égal au
10 retour moyen pour chacune des périodes?

11 R. Dans le fond, ce qu'on recherche dans le service,
12 c'est d'avoir un service qui nous permet aussi de
13 planifier nos différents approvisionnements. Donc,
14 c'est sûr que le service stable durant la période
15 d'hiver, lui, il est beaucoup plus important, dans
16 le fond, pour justement lisser ces différences-là.

17 Ce qu'on voit ici, puis c'est ce qu'on a
18 appris un peu avec l'étude de AWS, c'est que...
19 puis on l'observe aussi réellement, c'est que la
20 production en hiver est quand même supérieure à la
21 production en été. Donc, ça, c'est un des gros
22 facteurs.

23 La production, ici, de quarante pour cent
24 (40 %) sur les six mois d'hiver, bien,
25 effectivement elle reflète la production moyenne de

1 ces six mois-là, donc le quarante pour cent (40 %)
2 qu'on demande.

3 (10 h 59)

4 Tandis que si on raffine cette période-là
5 juste aux mois d'hiver, de décembre à mars, bien là
6 on voit aussi que les profils mensuels sont encore
7 plus performant en hiver, surtout à cause de la
8 densité de l'air qui est là, donc les éoliennes
9 produisent mieux seulement en partant avec ce gros
10 facteur-là. Donc, on est capables d'avoir des FU
11 supérieurs pour ces mois-là puis compenser un petit
12 peu les autres FU des autres mois en diminuant
13 l'été avec le même profil puis les mois qu'on va
14 appeler les mois épaules avec un profil un peu plus
15 centré à trente-cinq (35).

16 Donc, on a essayé dans cette variante-là de
17 prendre l'information qui nous était donnée dans la
18 reconstitution historique d'AWS pour un peu
19 peaufiner ces profils-là, toujours en se calquant
20 sur l'énergie attendue mensuelle des éoliennes.
21 Donc, c'est sûr que là, il y a des variations
22 mensuelles.

23 Nous ce qu'on essaie c'est d'avoir au
24 minimum une période stable pour les quatre mois
25 d'hiver, donc pour prévoir nos différents

1 approvisionnement puis après ça d'avoir un profil
2 qui fait du sens en fonction de la contribution
3 attendue des éoliennes.

4 Q. **[123]** Quand vous dites en se calquant, je comprends
5 un peu que vous mimiquez un peu l'information que
6 vous comprenez du Producteur, c'est ça que je dois
7 comprendre?

8 R. Les profils sont vraiment plus basés sur les FU
9 reconstitués historiques, dans le fond. Donc, on
10 vient se calquer sur les FU qu'on observe dans
11 l'étude d'AWS. Donc, je donne un exemple, les FU de
12 décembre à mars, dans l'étude d'AWS, sont à
13 quarante-deux point sept (42,7) environ pour les
14 mois d'hiver tandis que nous, notre profil est à
15 quarante-deux point cinq (42,5). Donc, on vient
16 mimiquer un peu cette partie-là.

17 La même chose pour les mois d'été où on
18 observe que de juin à août on est environ à vingt-
19 quatre point six (24,6). Bien nous, nos mois d'été
20 sont à vingt-cinq (25). Donc, le profil, le
21 deuxième profil, vient vraiment imiter un peu la
22 production attendu ou reconstitué, dans le fond,
23 sur la période de trente-six (36) ans.

24 Q. **[124]** Dans les faits, j'essaie de savoir qu'est-ce
25 qui est le plus important : c'est de mimiquer le

1 profil ou le calquer ou d'avoir une offre à un coût
2 plus avantageux? Par exemple, si un fournisseur
3 potentiel vous arrive puis il dit bien moi je vous
4 offre, disons, un profil de vingt pour cent (20 %)
5 pour six mois en été et cinquante pour cent (50 %)
6 pour six mois en hiver à un coût plus avantageux,
7 est-ce que, à ce moment-là, vous aurez pas intérêt
8 à retenir cette offre-là? Aux fins de discussion.

9 R. C'est sûr que les profils de la façon qu'ils sont
10 designés là ont des avantages et des désavantages
11 pour le Distributeur, c'est sûr et certain. Nous ce
12 qu'on fait c'est vraiment plus de reproduire ce que
13 l'énergie éolienne nous redonnerait mais d'une
14 façon garantie et uniforme dans le mois, au
15 minimum, puis sur la période d'hiver encore plus.

16 Donc, c'est vraiment évalué dans le cadre
17 de l'appel d'offre où on va pouvoir voir si ces
18 avantages-là vont au-delà de la surprime ou du coût
19 qu'on peut penser qui va être offert pour le
20 service.

21 Q. **[125]** Mais le coût est un facteur important, voire
22 névralgique.

23 R. Le coût reste le déterminant.

24 Q. **[126]** Le déterminant. O.K. Un instant. Mais si
25 jamais vous déterminez que le calque dont vous avez

1 mentionné est plus cher qu'une autre, est-ce que
2 vous allez laisser faire ou vous avez tendance à
3 chercher une solution moins coûteuse?

4 R. Ça va être vraiment le coût total, dans le fond. Je
5 ne m'avancerai pas sur ça mais ça se peut qu'il y
6 ait une surprime à ce service-là mais il arrive
7 aussi avec des avantages pour le Distributeur.
8 Donc, c'est ces avantages-là qu'il va falloir
9 mesurer pour voir si le coût, l'excédent de coût
10 est toujours moins cher que les bénéfices qui sont
11 apportés au Distributeur.

12 Donc, c'est une analyse vraiment, une
13 analyse des coûts, dans le fond, entre la surprime
14 du service par rapport aux différents
15 approvisionnements qu'on va éviter sur la période
16 de l'entente, toujours.

17 Q. [127] Là, vous vous êtes embarqué sur la question
18 de la surprime. Vous-même vous avez douté avant
19 d'embarquer mais là, puisque vous avez ouvert la
20 porte, de quelle surprime parlez-vous?

21 R. C'est sûr que dans ce différent service-là, dans la
22 deuxième version du service, on demande quand même
23 un supplément d'énergie garanti en hiver par
24 rapport à un autre. Donc, je m'attendrais à ce que
25 le service soit quand même plus élevé.

1 Q. **[130]** C'est ça, mais vous ne l'appellez pas mais
2 comme vous êtes... vous ouvrez le portefeuille en
3 disant : « Bien, regarde, je m'attends à payer
4 ça », ça fait que ça vous convient? J'essaie juste
5 de comprendre comment vous l'abordez avec le
6 Producteur.

7 R. Non, c'est sûr que...

8 Q. **[131]** Avec le fournisseur, pardon.

9 R. C'est pas quelque chose... c'est pas quelque chose
10 qu'on va divulguer mais effectivement, donc, notre
11 structure de coûts, nos approvisionnements sont
12 assez publics, donc, j'ai pas besoin d'ouvrir mon
13 manteau...

14 Q. **[132]** O.K.

15 R. ... à un fournisseur.

16 Q. **[133]** « Le manteau » mais ça, un instant. On me dit
17 que vous disiez comparer deux options mais est-ce
18 qu'il y a une troisième option d'avoir un profil
19 égal sur toute l'année pour faire une comparaison?
20 Est-ce que c'est pas quelque chose qui est
21 intéressant pour vous?

22 R. Bien, avec ce qu'on voit, le profil éolien n'est
23 pas flat durant une année, dans le fond, il n'est
24 pas uniforme, ça fait que c'est sûr que nous, on
25 s'attend à avoir une énergie garantie qui va venir

1 raffermer les livraisons éoliennes. Donc, c'est un
2 peu dans ce sens-là où on demande des profils qui
3 sont différents été et hiver.

4 Q. **[134]** O.K. Alors, écoutez, on va... on va aller...
5 Donc, on va revenir à la B-0061, si vous voulez
6 bien, réponse à la DDR numéro 4 de la Régie. Mon
7 confrère a cité exactement le paragraphe qu'on
8 voulait citer mais nos questions sont différentes.
9 Donc, c'était la question-réponse... Attendez un
10 instant. B-0061, c'est là où on parlait du
11 caractère variable de la production éolienne pour
12 accroître les variations de production et qui
13 sollicite davantage la flexibilité des équipements
14 du Producteur, 2.1, c'est ça? Parce que je ne
15 voyais pas. Question-réponse 2.1. Donc, je vous
16 recite là le passage.

17 Le caractère variable de la production
18 éolienne accroît les variations de
19 production et sollicite davantage la
20 flexibilité des équipements du
21 Producteur, notamment par le biais de
22 l'automatisme de RFP. Le SIÉ encadre
23 ainsi la rémunération du service rendu
24 par ces équipements.

25 Une des premières questions, vous avez discuté avec

1 mon confrère mais quand vous faites cette
2 affirmation-là, la question qu'on avait c'est :
3 est-ce que vous avez des données pour supporter
4 l'affirmation? Quand vous avez fait cette
5 affirmation-là, est-ce que c'est juste du « on
6 pense que » généralement ou vous avez des données
7 palpables et réelles?

8 M. HUBERT NOLET-CÔTÉ :

9 R. C'est plus « on pense que ».

10 Q. **[135]** Intuitif.

11 R. Intuitif.

12 Q. **[136]** « On pense que ».

13 R. Logique.

14 Q. **[137]** C'est logiquement, O.K. Parfait. Et on vous a
15 posé la question avant moi, on disait : « Sollicite
16 davantage la flexibilité des équipements du
17 Producteur », je pense que vous avez affirmé que :
18 « Oui, puis on pense que c'est probablement plus au
19 printemps ». Je pense que vous avez dit ça tout à
20 l'heure.

21 R. C'était dans l'exemple que j'ai cité.

22 Q. **[138]** C'est dans l'exemple que vous avez donné.

23 Mais pourquoi... pourquoi au printemps?

24 R. Parce qu'au printemps, l'exemple que je vous
25 mentionnais, surtout l'aspect hydraulique de la

1 chose puis au printemps, avec la crue, bien, ça
2 illustre bien l'exemple.

3 Q. **[139]** O.K. Est-ce que... Et, disons, si on met le
4 printemps de côté puis on parle du mois d'août,
5 quelle est la situation? Est-ce que c'est bien
6 différent? Peut-être juste me l'expliquer.

7 R. Bien, au mois d'août, on pourrait penser à... à
8 d'autres... à un autre... un autre exemple. Au mois
9 d'août c'est la chaleur, il y a moins de charges,
10 donc, il y a des... des systèmes hydrauliques qui
11 requièrent une production constante pour respecter
12 les débits écologiques, par exemple, donc, c'est
13 sûr qu'à ce moment-là, s'il y a une journée qu'il y
14 a beaucoup de vent, ça vient à jouer sur ses
15 installations hydrauliques aussi puis il doit
16 assurer une certaine flexibilité... une certaine
17 flexibilité de ce côté-là aussi.

18 Q. **[140]** O.K. Mais je comprends que vous, vous êtes
19 chez le Distributeur, quand vous faites ces
20 affirmations...

21 R. Mais je suis chez le Transporteur.

22 (11 h 09)

23 Q. **[141]** Transporteur, pardon. Je ne voulais pas vous
24 causer de problème. Mais quand... quand vous dites
25 que vous êtes Transporteur mais tout ce que vous

1 nous dites, c'est du haut de votre expérience
2 commune, mais ce sont... La compréhension générale,
3 ce n'est pas des données que vous recevez du
4 Producteur pour vous dire... C'est sûr comme même
5 comme avocat, je peux comprendre qu'au printemps,
6 la gestion hydraulique elle est importante. Au mois
7 d'août, l'étiage est plus bas, puis, bon... Mais
8 c'est des données générales. C'est une
9 compréhension générale. Ce n'est pas des données
10 empiriques provenant du Producteur qui vous sont
11 transmises à cet égard-là.

12 R. En fait, les centrales du Producteur sont asservies
13 à l'automatisme RFP, mais mon travail à moi, du
14 point de vue Transporteur, c'est de s'assurer que
15 la fréquence oscille autour de soixante hertz
16 (60 Hz), minimisant les variabilités donc de
17 fournir... D'avoir la marge pour pouvoir assurer le
18 maintien de la fréquence.

19 Q. **[142]** Mais, au delà de ça, est-ce que vous, vous
20 validez, vous ou votre service, avec le Producteur
21 ces intuitions-là? Est-ce qu'il y a un processus de
22 validation qui est installé?

23 R. Pas à mon niveau. Pas à ma connaissance.

24 Q. **[143]** D'accord. Maintenant, toujours à B-0061 ici.
25 Cette fois-ci, question réponse 2.6, dans la

1 symétrie de la compensation pour les écarts. 2.6,
2 excusez-moi, dans le B-0061. Écoutez... Ça...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est ça. C'est qu'il n'y a pas de 2.6. Alors, il y
5 a peut-être...

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Non, non.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Il y a une réécriture...

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Non, non. Section 2.6 de la preuve. Excusez-moi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. **[144]** C'est question 1.1 et réponse 1.1. Pardon.
16 Donc, à B-0061, page 4, question 1.1, réponse 1.1,
17 vous dites à l'égard des FU :

18 Le Distributeur souligne que même si
19 les facteurs d'utilisation
20 contractuels annuels sont supérieurs à
21 trente-cinq pour cent (35 %), comme
22 observés au préambule (ii), le
23 Distributeur établit par prudence les
24 retours d'énergie à la valeur de
25 trente-cinq pour cent (35 %)

1 ne s'attend pas nécessairement à avoir un contrat à
2 cent pour cent (100 %) du FU contractuel dès la
3 première année. Comme ces parcs-là sont encore dans
4 ce processus-là, pour la durée des trois prochaines
5 années, qui est couverte par l'entente, bien, le
6 trente-cinq (35), ce qu'on croit, c'est que c'est
7 un chiffre qui est plus centré dans le fond que le
8 trente-cinq point sept (35.7), à cause de ces
9 phénomènes-là justement.

10 Me PIERRE R. FORTIN :

11 Q. **[145]** Excusez-moi. Juste une précision. Vous avez
12 référé, comme on le voit sur le graphique, tantôt,
13 je comprends que vous réferez au graphique que vous
14 allez déposer, selon l'engagement que vous avez
15 pris il y a quelques minutes?

16 R. Exactement.

17 Q. **[146]** Merci.

18 R. Le graphique qui s'appelle : « FU Contractuel par
19 rapport au FU mesuré sur la période deux mille
20 quatorze à deux mille dix-huit (2014-2018) ».

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[147]** Merci. Puis est-ce que ça... Dans les faits,
23 je comprends que vous sous-estimez le niveau de
24 production. Je comprends, vous venez de
25 l'expliquer, mais est-ce qu'il y a... Une fois

1 qu'on a fait ça, est-ce qu'il y a un bénéfice...
2 Est-ce que ça apporte un bénéfice financier à HQD
3 d'être, je dirais, hyper prudent, prudent... Ou
4 j'essaie de voir s'il y a au-delà de la prudence du
5 gestionnaire, est-ce qu'il y a un bénéfice
6 financier quant au coût qui est associé à ça?

7 R. Je vous dirais que ça va dépendre du coût de la
8 prochaine entente. C'est sûr que nous, si on a un
9 pourcentage qui est un peu plus centré, donc, les
10 risques sont répartis autant à la hausse qu'à la
11 baisse. On pense que gérer ce risque-là est
12 bénéfique pour l'entente.

13 Q. **[148]** Un instant. Ça termine nos questions, Madame
14 la présidente.

15 (11 h 14)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci beaucoup, Maître Turmel. Maître Fortin.

18 INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

19 Q. **[149]** Alors, bonjour. Je veux vous entretenir un
20 petit peu plus sur la clause de reconduction,
21 simplement pour s'assurer comment ça
22 fonctionnerait. Vous avez expliqué tout à l'heure
23 que ce serait un avis qui serait donné
24 préalablement au renouvellement prévu du contrat,
25 le cas échéant, et vous avez parlé d'un appel

1 d'intérêt.

2 Dans un premier temps, cet avis-là serait
3 donné... est-ce que ce serait donné au moins un an
4 avant l'expiration du contrat? Vous n'avez pas
5 précisé exactement là. Vous avez dit « beaucoup
6 plus long que six mois. » Est-ce que vous êtes un
7 petit peu plus précis là-dessus?

8 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

9 R. Ce qu'on pensait, c'était plus autour de dix-huit
10 (18) mois, effectivement.

11 Q. **[150]** Dix-huit (18) mois.

12 R. Donc, le temps de voir le processus, c'est sûr que
13 ça pourrait être révisé même, selon la durée ou
14 l'entente qui sera en place présentement. Mais,
15 c'est sûr que ça ne sera pas moins de dix-huit (18)
16 mois, ça pourrait être plus par exemple, si les
17 délais ou autres arguments sont à prendre en
18 compte.

19 Q. **[151]** Et est-ce qu'on doit comprendre que, dans
20 votre esprit, le service serait identique pour le
21 futur? Autrement dit, que les caractéristiques du
22 service ne seraient pas susceptibles d'être
23 modifiées, par exemple, suite à l'historique plus
24 récent relatif au facteur d'utilisation, et
25 caetera, comme on fait présentement. Comment

1 situez-vous cette évaluation-là par rapport à la
2 Régie?

3 R. Effectivement, on pense que le service... déjà le
4 service présentement, il n'y a pas beaucoup de
5 modifications par rapport au service qui est en
6 place. On ne pense pas qu'il soit modifié ou qu'il
7 y ait de gros événements qui pourraient venir
8 chambouler le service qu'on a actuellement.

9 Donc, c'est aussi pour ça qu'on prévoyait
10 faire une clause de reconduction. Dans le sens où
11 le service qu'on a là pourrait être étendu s'il n'y
12 a pas de... s'il n'y a pas d'événements marquants
13 qui viendraient changer ça, mais qui est toujours
14 sous réserve de l'approbation de la Régie, dans le
15 fond, ou s'il y avait autres choses, ça pourrait
16 être à réviser selon les décisions de la Régie.

17 Q. **[152]** Et quant à cet appel d'intérêt, comment les
18 fournisseurs autres que celui qui aurait signé le
19 contrat approuvé par la Régie, le cas échéant,
20 pourraient-ils évaluer de quelle façon ils
21 pourraient avoir intérêt, douze (12) ou dix-huit
22 (18) mois plus tard? Est-ce qu'il y aurait, dans
23 cet appel d'intérêt là, des précisions sur le fait
24 que le service offert pourrait être différent de
25 celui qui serait présumément reconduit s'il n'y

1 avait pas d'intérêt de manifesté? Comment vont-ils
2 pouvoir se situer par rapport à ça, outre le fait
3 que de savoir qu'on leur demande s'ils seraient
4 intéressés?

5 R. Effectivement, mais notre intention, je pense,
6 c'est de conserver le service actuel dans son
7 format, dans le format qu'on propose dans le
8 dossier-ci.

9 Q. **[153]** Mais, est-ce que l'appel d'intérêt, ma
10 question, c'est est-ce que l'appel d'intérêt
11 mentionnerait spécifiquement que d'autres services
12 que ceux en vigueur pourraient être, ou d'autres
13 caractéristiques du service pourraient être, faire
14 l'objet d'un intérêt manifesté?

15 R. S'il y a lieu de changer de caractéristiques, je
16 pense qu'on pourrait... on pourrait le mettre dans
17 l'avis. Toutefois, à ce moment-ci, c'est pas
18 quelque chose qu'on envisage.

19 Q. **[154]** Non. Ma question, c'est plus est-ce que les
20 gens qui pourraient avoir un intérêt pourraient
21 effectivement en manifester un, en proposant que le
22 service puisse être différent que celui que vous
23 concevriez à ce moment-là?

24 R. Donc, ils répondraient que... on fait une
25 supposition. Donc, on pourrait fournir le service,

1 mais il faudrait qu'il y ait des modifications qui
2 soient apportées pour qu'on puisse répondre. C'est
3 un peu... est-ce que c'est un peu ça le sens de
4 votre question, dans le sens...?

5 Q. **[155]** Bien, c'est-à-dire que la reconduction telle
6 que je la comprends serait pour le service
7 identique à celui qui serait en vigueur à ce
8 moment-là, à moins que le Distributeur lui-même
9 estime que des caractéristiques doivent être
10 modifiées. Mais, à l'inverse, du point de vue des
11 fournisseurs qui seraient appelés à manifester un
12 intérêt, est-ce qu'ils pourraient en manifester un
13 en signifiant qu'ils estiment que certaines
14 caractéristiques devraient être revues ou s'ils ne
15 seraient appelés à faire un intérêt, manifester un
16 intérêt que pour le service déjà en fonction ou tel
17 qu'en fonction?

18 R. Effectivement. Dans le fond, s'ils signifient leur
19 intérêt, nous, ce qu'on dit, c'est que l'intérêt va
20 déclencher le processus actuel, dans le fond. Donc,
21 une réapprobation des caractéristiques, donc
22 j'imagine qu'ils pourraient venir ici en tant
23 qu'intervenants puis faire valoir leur point en
24 disant que le service devrait être modifié à ce
25 moment-là, pour, par la suite, intégrer ces

1 modifications-là dans l'appel d'offres qui sera
2 lancé par la suite.

3 (11 h 19)

4 Q. **[156]** Et, ça, ce serait indiqué spécifiquement dans
5 l'appel d'intérêt?

6 R. L'appel d'intérêt, pour nous, déclencherait le
7 processus, dans le fond. Donc, si on n'a pas
8 d'intérêt, à ce moment-là, on utiliserait la clause
9 de reconduction qui serait prévue au contrat. Mais
10 s'il y avait un intérêt, dans le fond, ce service-
11 là arrête. Bien, arrête à la fin du contrat, mais
12 on relance le processus où il y aura consultation,
13 dépôt d'approbation des caractéristiques ou ils
14 pourront être modifiés ou pas selon les gens qui
15 seront intéressés à fournir le service.

16 Q. **[157]** Je ne suis pas certain que j'ai bien compris
17 votre réponse à une question ce matin un peu plus
18 tôt de mon confrère maître Cadrin qui vous
19 interrogeait sur la pièce B-0035, qui était la
20 réponse à la demande de renseignements numéro 1 de
21 la Régie. Donc, c'est votre document HQD-2,
22 Document 1.1 à la page 12, plus précisément en
23 réponse à la réponse 5.4. Alors, au dernier
24 paragraphe, et je cite, vous indiquiez :

25 Toutefoix, si la clause de

1 reconduction était acceptée pour le
2 prochain contrat de SIÉ, le
3 Distributeur veillerait à valider
4 l'offre auprès du marché avant de
5 procéder au renouvellement du service.

6 Comment les fournisseurs seraient-ils identifiés du
7 point de vue du Distributeur?

8 R. Ce serait...

9 Q. **[158]** Ce serait simplement par l'appel d'intérêt?

10 R. Ce serait sous la forme d'un avis public. Donc,
11 c'est à eux à se manifester.

12 Q. **[159]** Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour. Lise Duquette pour la formation.

16 Q. **[160]** Je vais suivre sur les questions de maître
17 Fortin. Une seule enfin, je pense. Sur les
18 contrats. On vous avait posé la question en DDR,
19 sur le nombre d'occurrences ou le nombre de fois
20 que vous pourriez utiliser cette clause de
21 reconduction-là. Vous aviez indiqué que vous
22 n'aviez pas nécessairement songé à cette question-
23 là. Ça demeure important puisque s'il n'y a pas de
24 limite, est-ce que vous aviez pensé que, bon, après
25 trois ans, je fais un appel, dix-huit (18) mois

1 avant, un appel, un avis public, je n'ai pas
2 personne qui se manifeste, j'utilise ma clause de
3 reconduction. J'imagine que, dix-huit (18) mois
4 après... Est-ce qu'il y aurait une fin à cette
5 clause de reconduction-là?

6 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

7 R. On n'a pas prévu de délai ou de nombre de fois
8 qu'on peut répéter. C'est sûr que c'est un peu en
9 fonction aussi de la durée du contrat. Donc, si on
10 a un contrat de trois ans avec une clause de
11 reconduction qu'on limiterait, par exemple, à deux
12 reconductions, ça nous mène à environ à neuf ans.
13 Si on a un contrat de cinq ans puis on fait la même
14 chose, bien, là, ça peut nous mener quand même
15 assez loin, à jusqu'à quinze (15) ans. Je ne pense
16 pas que c'est quelque chose qui est souhaitable non
17 plus d'avoir un contrat d'une aussi longue durée.
18 Toutefois c'est sûr que lors de la reconduction, il
19 y a toujours une possibilité de la Régie, ça s'est
20 vu dans d'autres causes aussi de dire, oui, on
21 reconduit cette fois-ci, mais la prochaine fois il
22 faudrait changer tel paramètre et tel paramètre ou
23 on va réouvrir le dossier, réouvrir l'entente.
24 Donc, la fin, même si elle n'est pas prévue au
25 contrat peut être dictée par la Régie, dans le sens

1 où on accepte un renouvellement, mais par la suite
2 il va falloir réouvrir le contrat. Donc, nous, ça
3 s'est déjà vu dans d'autres ententes. Donc, c'est
4 de voir la préférence si on veut mettre un nombre
5 de fois ou laisser la possibilité à la Régie
6 toujours d'intervenir à ce moment-là.

7 Q. [161] Merci. Là, je m'excuse, j'ai un paquet de
8 questions quiz. Alors c'est des... prenez ça comme
9 un test « pop-quiz ». Elles sont un petit peu dans
10 l'ordre et dans le désordre. Je vous amène à la
11 question 4.1 de votre document HQD-2, Document 1.1
12 à la page 8. C'est la réponse à la demande de
13 renseignements numéro 1 de la Régie. Question 4.1.
14 Je pense que la question va être pour vous,
15 Monsieur Nolet Côté. La question c'était sur les
16 RFP. Et vous dites à la fin :

17 Par contre, les consignes du CCR
18 transmises à toutes les minutes visent
19 à compenser uniquement les variations
20 de la production éolienne.

21 (11 h 25)

22 Bon, évidemment, il n'y en n'a pas eu
23 encore à toutes les minutes là, mais ça serait des
24 variations de production éolienne simulée ou
25 réelle?

1 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

2 R. Réelle, dans le sens où on comparait comment la
3 production éolienne a varié au cours de cette
4 minute-là, puis la consigne serait envoyée.

5 Q. **[162]** Mais vous êtes capable de l'identifier? Donc,
6 c'est... Expliquez-moi comment vous procédez parce
7 que là, ce que j'avais cru comprendre, c'est que
8 vous ne le saviez pas à la minute près là ou au
9 moyen du RFP, la variation qui était causée par
10 l'éolien.

11 Vous saviez qu'il y avait une variation,
12 mais lui mettre une étiquette « causée par
13 éolien », ça ne vous était pas possible?

14 R. En fait, avec l'asservissement au RFP, on regarde
15 seulement la variation de fréquence. Donc,
16 l'asservissement au RFP permet de compenser une
17 variation de fréquence qui peut être causée par la
18 charge et/ou la production éolienne.

19 L'idée en arrière des « consignes
20 minutes », bien à ce moment-là, on sort de
21 l'automatisme RFP puis on regarde seulement la
22 variation de la production éolienne. Puis selon
23 cette variation-là, bien il y a une consigne qui
24 pourrait être envoyée au service d'intégration
25 éolienne afin de compenser cette variation-là.

1 Q. **[163]** Ça fait que là, vous avez une
2 programmation... Je veux juste m'assurer de bien
3 comprendre, je suis avocate de formation, mais pas
4 ingénieure ici.

5 Alors, vous avez une prévision de la
6 production éolienne et là, vous allez regarder la
7 production réelle dans la minute et là, vous allez
8 demander, je ne sais pas, un vingt mégawatts
9 (20 MW) de plus au service d'intégration éolienne
10 en fonction... sur la différence entre la
11 projection faite de production et le réel?

12 R. Non, bien l'idée était seulement faite sur le réel.
13 Donc, si ma production est de cent mégawatts
14 (100 MW)...

15 Q. **[164]** Oui.

16 R. ... puis la minute d'après, j'ai une production de
17 cent vingt mégawatts (120 MW), bien je donnerais
18 une consigne de vingt mégawatts (20 MW), dans le
19 fond, de plus.

20 Donc, pour les fins opérationnelles, nous,
21 on transmet aussi les données des éoliennes en
22 temps réel, dans le fond, au Transporteur pour ses
23 besoins d'équilibre du réseau. Ça fait que c'est à
24 partir de ces informations-là qu'il est capable
25 d'isoler la production éolienne seulement, pour

1 après ça regarder la variation intrinsèque de la
2 production éolienne globale au Québec, dans le
3 fond. Ça fait qu'il a ce chiffre-là dans ces
4 systèmes-là.

5 Q. **[165]** Ça fait que le RFP, lui-même, ne permet pas
6 de capter, de mettre une étiquette sur la variation
7 qui est survenue, mais par vos jeux de compteurs,
8 vous êtes capables de retracer, à l'intérieur du
9 RFP, ce qui serait une variation due à l'éolienne?

10 R. Mais ce serait à l'extérieur du RFP, pour la
11 consigne minute.

12 Q. **[166]** Oui.

13 R. Mais oui, on a l'acquisition des différents parcs
14 éoliens, donc on connaît la variation sur
15 l'ensemble des parcs.

16 Q. **[167]** Alors, si le fournisseur de service, qui est
17 un autre que le Producteur, décidait de
18 s'assujettir au RFP, est-ce que vous êtes capable
19 d'identifier, à ce moment-là, et de lui demander
20 précisément... Le vingt mégawatts (20 MW) de
21 tantôt, êtes-vous capable de lui dire : « Vingt
22 mégawatts (20 MW), donne-moi ça »?

23 R. Oui, mais je ne le ferais pas à travers le RFP, je
24 le ferais à travers les consignes minutes. Dans le
25 fond...

1 Q. **[168]** Ça sert à quoi de l'assujettir au RFP,
2 d'abord?

3 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

4 R. Pour quelqu'un qui rend déjà le service ou qui a
5 déjà du RFP installé, le RFP a deux fonctions. La
6 première fonction c'est de gérer optimalement ses
7 groupes. Premièrement, donc, pour optimiser sa
8 production, savoir qui produit pour gérer ses
9 barrages ou le niveau de ses réservoirs. Puis il
10 peut aussi servir justement au réglage de la
11 tension, de la fréquence dans le réseau.

12 Donc, si celui qui rend le RFP disponible,
13 équilibre le réseau au complet, donc il va
14 équilibrer autant la charge que la production.
15 Quelqu'un qui voudrait un deuxième fournisseur
16 s'assujettir au RFP pour fournir le service
17 pourrait, mais à ce moment-là équilibrerait aussi
18 de la charge, mais ne recevra pas de rémunération
19 pour ça, dans le fond.

20 Donc, il devrait prendre son groupe puis le
21 laisser au Transporteur qui, lui, lui donnerait des
22 consignes selon le RFP global de la province pour
23 justement arriver avec une fréquence à soixante
24 (60) hertz.

25 Ça fait que ce qu'on pense, c'est que les

1 gens qui ont déjà du RFP peuvent faire ce service-
2 là avec. Ceux qui ne sont pas déjà assujettis au
3 RFP pourraient, mais ils n'auraient pas une
4 rémunération pour le balancement de la charge
5 qu'ils font, outre que l'éolien.

6 Q. **[169]** Ils rendraient un service pour lequel ils ne
7 seraient pas rémunérés.

8 R. Exactement. Donc, la consigne à la minute vient
9 faire la troisième option. Puis le but, c'était
10 vraiment... De cette option-là, pour rendre
11 disponible à d'autres gens qui veulent pas faire du
12 RFP, c'est la seule façon. Corrige-moi Hubert si je
13 me trompe...

14 (11 h 30)

15 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

16 R. Non, c'est exactement ça.

17 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

18 R. ... que le Transporteur a trouvé, pour équilibrer
19 de l'éolien, isoler l'éolien pour ensuite
20 l'équilibrer de façon séparée ou rendre un service
21 qui serait seulement de la compensation pour les
22 variations de l'éolien.

23 Q. **[170]** Parce que dans le fond, à la minute, c'est
24 ça, c'est que c'est plus une compensation qu'un
25 équilibrage parce que le RFP fait cet équilibrage-

1 là.

2 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

3 R. Bien, en fait, le RFP fait l'équilibrage de la
4 fréquence puis les consignes qu'il envoie aux
5 centrales, filtre et tout, c'est environ une
6 consigne/minute qu'on envoie aux centrales pour
7 faire l'équilibrage de la fréquence. Donc, l'idée
8 de la consigne/minute c'était un peu pour se
9 rattacher à ça pour pas que les deux se combattent
10 non plus mais pour permettre à quelqu'un qui n'est
11 pas asservi au RFP de faire l'équilibrage de la
12 production éolienne.

13 Q. **[171]** Juste là-dessus, j'aimerais revenir sur les
14 questions que les intervenants vous ont posées
15 sur... Parce que j'ai lu... Je vais finir mes
16 questions quiz puis je vais revenir sur mes
17 questions RFP parce qu'elles vont être plus dans
18 l'ordre, ça va faire plus de sens logiquement.

19 Alors, je vais continuer avec la DDR numéro
20 1 de la Régie, à la question 4.3. Bien, en fait, ça
21 revient à la discussion qu'on vient d'avoir, c'est
22 que vous allez être capables dans la minute, à ce
23 moment-là, d'isoler... En fait, c'est pas vos
24 systèmes à vous de fiabilité qui va permettre ça,
25 ça va être la comparaison de ce que le Distributeur

1 va vous donner sur le mesurage de l'éolien puis vos
2 propres mesures de variation de charge que vous
3 allez pouvoir faire une comparaison de ces données-
4 là pour voir comment l'équilibrage a pu être donné.

5 C'est parce que ce que j'essaie de voir,
6 puis c'est peut-être pas, excusez-moi si mes
7 questions sont pas très « ingénierées », mais ce
8 qu'on a dit tantôt c'était que la production
9 éolienne était variable et qu'elle pouvait aider ou
10 nuire. Là, le Distributeur donne la production
11 éolienne. Vous voyez une variation sur les réseaux,
12 vous savez pas vraiment à quoi elle est due et là,
13 vous associez nécessairement cette variation-là
14 avec la distinction de l'éolienne.

15 Mais ça se pourrait que ça vienne pas de
16 l'éolienne, ça pourrait être une diminution de la
17 charge ou une augmentation de la charge,
18 dépendamment du type de variation qui est encourue.

19 R. Exact. Actuellement, le RFP fait pas de distinction
20 du tout entre la charge puis la production
21 éolienne, regarde que la fréquence du réseau puis
22 prend des actions sur la tendance de celle-ci.

23 Q. [172] O.K. Ça fait que c'est vos calculs qui fait
24 en sorte que vous assimilez ça à de la variation
25 éolienne mais ça pourrait être d'autre chose que

1 l'éolien qui fait en sorte que, à minute près, ce
2 que vous demandez de compenser c'est pas
3 nécessairement de l'éolien, c'est la différence
4 entre la production puis la variation sur votre
5 réseau.

6 R. C'est une variation de fréquence.

7 Q. **[173]** Merci. Excusez-moi, j'ai plusieurs petites
8 questions. Je vais aller, en fait, je vais vous
9 poser des questions sur l'asymétrie. Je vais
10 revenir parce que j'en ai plusieurs sur le RFP
11 alors je vais juste vous revenir pour commencer sur
12 le FU et j'aimerais avoir la position du
13 Distributeur si la Régie devait prendre un FU aux
14 fins du service d'intégration éolienne de trente-
15 trois virgule cinq (33,5), comme proposé par l'AHQ-
16 ARQ, dans un premier temps.

17 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

18 R. La première chose que je peux peut-être dire pour
19 les FU réels, c'est sûr que les FU réels, pour
20 nous, la période qui est étudiée, si on met de deux
21 mille sept (2007) à deux mille dix-huit (2018),
22 c'est pas représentatif autant pour les parcs qui
23 sont en service, qui étaient en service à ce
24 moment-là, que la représentativité géographique et
25 la disposition des parcs.

1 (11 h 35)

2 Donc, c'est sûr que ces effets-là, le
3 nombre de parcs qui a augmenté jusqu'en deux mille
4 dix-huit (2018), vient amener une meilleure
5 estimation, puis même une performance un peu plus
6 élevée, des FU. C'est sûr que si on regarde la même
7 chose, la période historique, les technologies
8 d'éoliennes ont évoluées assez rapidement. Les
9 premiers parcs, bien, c'est des éoliennes d'un
10 point cinq mégawatts (1.5 MW). Présentement, les
11 éoliennes qui sont mis en service, c'est des
12 éoliennes de trois point deux mégawatts (3.2 MW).
13 Donc, le double. Avec des pales qui sont plus
14 grosses. Donc, pour le même vent, font plus
15 d'énergie, avec des moyeux plus hauts, donc, qui
16 ont moins de turbulence associée au niveau des
17 vents. Tout ça fait que la performance des
18 éoliennes qui sont mises en service récemment est
19 supérieure à ce qu'on avait au début de la période.

20 Il y a aussi le fait que bon, c'est quand
21 même... Il y a une grosse partie des mises en
22 service de parcs qui sont assez récentes. Je disais
23 tantôt, en deux mille onze (2011), on avait
24 seulement quatre parcs d'installés depuis plus d'un
25 an. Donc, c'est sûr que la période avant ça ce

1 n'est pas très représentatif. Même en deux mille
2 douze (2012), c'était sept parcs. Il y avait sept
3 parcs qui avaient plus qu'une année de service.
4 Donc, même deux mille douze (2012). Donc, c'est
5 pour ça que nous on prend une période un peu plus
6 récente. L'autre chose aussi, avec les FU réels,
7 c'est que, bon, si on regarde le trente-trois point
8 cinq (33.5), on va dire dans ces six dernières
9 années-là ou dans les cinq dernières années qui
10 sont ici, bien, il y a quatre années déjà qui
11 seraient supérieures au trente-trois point cinq
12 (33.5).

13 Donc, dans les cinq années récentes, on est
14 déjà à quatre fois sur cinq qui est supérieure au
15 trente-trois point cinq (33.5). Donc, on ne pense
16 pas que c'est une valeur qui est centrée non plus.
17 Ce que je disais tantôt. Puis si on regarde la
18 tendance pour l'année deux mille dix-neuf (2019),
19 je ne sais pas si on a déposé, on va déposer le
20 suivi trimestriel de nos productions éoliennes pour
21 la première partie du contrat. Déjà l'année passée,
22 on voyait qu'on était favorables. Donc, avec une
23 production supérieure à trente-cinq pour cent
24 (35 %), puis on a fini justement en haut du trente-
25 cinq pour cent (35 %), mais à ce moment-ci de

1 l'année, je pense au vingt-huit (28) février, on
2 est doublement favorables sur la période du premier
3 (1er) septembre au vingt-huit (28) février. Donc,
4 déjà, si la tendance se maintient, on est
5 présentement en haut d'un facteur annuel de trente-
6 cinq pour cent (35 %). Donc, tout ça milite pour
7 dire que le trente-trois point cinq (33.5) est
8 peut-être faible dans ces conditions-là

9 Q. [174] J'imagine de votre réponse que je dois en
10 déduire que c'est la même chose pour le trente-
11 quatre virgule cinq (34,5) qui était une moyenne
12 plus historique également?

13 R. Nous, on voit, c'est que le trente-quatre point
14 cinq (34.5) est une reconstitution historique.
15 Donc, qui quand même a une plus grande valeur,
16 parce qu'il va refléter la puissance installée de
17 tous les parcs qui étaient prévus en deux mille
18 quinze (2015) avec leur emplacement. C'est aussi
19 une étude qui se veut représentative des conditions
20 normales d'opération. Tandis que les conditions
21 réelles, bien, sont phénomènes des trucs observés,
22 de l'apprentissage des opérateurs de parcs, aussi
23 des conditions météo, ce qui est représenté aussi,
24 mais dans le fond, dans une condition un peu plus
25 normale d'utilisation, comparativement au trente-

1 cinq point sept (35.7) qui est vraiment la valeur
2 que les promoteurs prévoient, dans le fond, de
3 produire, sur la durée des contrats. Donc, qui est
4 aussi basé sur des rapports indépendants avec des
5 gens qui avaient au moins cinq ans d'expérience
6 dans le domaine éolien ou un rapport d'ingénieur,
7 d'experts indépendants qui n'étaient pas liés au
8 promoteur. Donc, qui est une évaluation un peu plus
9 prospective de ces facteurs d'utilisation-là.

10 Q. **[175]** Excusez-moi. Je pense que j'ai sauté une de
11 mes questions, parce que vous faites une nouvelle
12 proposition. C'est à la demande de renseignements
13 numéro 1 de la Régie à la question 2.2. Bon,
14 évidemment, vous révisez votre position sur la
15 puissance éolienne installée qui serait révisée à
16 trente-six (36). Avec le deuxième profil, après le
17 (iii) :

18 Par ailleurs, si le deuxième profil de
19 retour d'énergie possible était
20 retenu, le même article serait alors
21 modifié de cette façon, quarante-deux
22 virgule cinq (42,5) pour la période
23 d'hiver et trente-six (36) pour
24 l'autre.

25 Ça serait quoi la moyenne que vous souhaitez?

1 R. Pour les FU annuels?

2 Q. [176] Oui. Pour les FU annuels?

3 R. Dans le fond, ici, il y a eu beaucoup de
4 pourcentages qui ont été donnés dans le dossier. Le
5 trente-six pour cent (36 %), je vais peut-être
6 l'isoler. Le trente-six pour cent (36 %), c'est la
7 production éolienne attendue à la pointe, dans le
8 fond, ça fait que c'est l'estimation, avec les
9 données historiques qu'on a eues d'AWS, passées
10 dans les modèles de fiabilité en puissance qui nous
11 donnent une espérance de production de l'éolien à
12 un froid à la pointe du réseau autour de trente-six
13 pour cent (36 %).

14 (11 h 40)

15 Donc, on va regarder à l'heure de pointe,
16 on s'attend ou on estime en espérance avoir trente-
17 six pour cent (36 %) de la production éolienne.
18 Donc, ce chiffre-là va nous servir pour nos bilans
19 en puissance pour, dans le fond, la production
20 propre à la pointe de l'éolienne.

21 Ce qui change, bien, ce qui vient rajouter
22 à ça, c'est que quand on regarde un FU sur le mois
23 au complet, donc le trente-six pour cent (36 %),
24 lui, il peut être pour seulement l'heure la plus
25 froide, mais on s'attend quand même à avoir un FU

1 dans le mois, en moyenne, en hiver à quarante-deux
2 point sept (42,7) selon l'AWS. Donc, une
3 contribution en énergie de quarante-deux point cinq
4 (42,5).

5 Q. [177] O.K.

6 R. Donc, c'est là un petit peu la différence entre les
7 deux chiffres. Donc, en hiver, on s'attend à avoir,
8 sur ces quatre mois, quarante-deux point cinq
9 (42,5) de livraison en énergie.

10 Q. [178] Parfait. Merci beaucoup. Je vais vous amener
11 sur le sujet de l'asymétrie. Et on parle ici de la
12 base de rémunération du SIÉ, là, l'asymétrie de la
13 compensation pour les écarts positifs et négatifs
14 entre la production éolienne réelle et les retours
15 d'énergie contractuels.

16 Madame la Greffière, je pense que vous avez
17 une feuille qui, dans ce qui a été préparé ce
18 matin, qui démontre... attendez une minute. Non.
19 C'est les deux tableaux qui sont superposés l'un
20 par-dessus l'autre. Juste la première feuille. Si
21 vous voulez la donner, mais c'est juste seulement
22 la première feuille pour commencer.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Voulez-vous qu'on le dépose, Maître Duquette, au
25 dossier?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, celle-ci.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Oui. Donc, on en serait à la cote A-0028.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 En fait, vous allez voir, c'est dans les suivis
7 faits par le Distributeur sur les parcs éoliens. On
8 a marqué la source sous le tableau. C'est le
9 rapport qui avait été déposé par le Distributeur le
10 vingt-trois (23) novembre deux mille dix-huit
11 (2018).

12 Ça, c'est le premier tableau, donc c'est le
13 Coût du contrat du premier (1er) septembre deux
14 mille dix-sept (2017) au trente et un (31) août
15 deux mille dix-huit (2018). Et le tableau qui est
16 sous le premier, c'est du premier (1er) septembre
17 deux mille seize (2016) au trente et un (31) août
18 deux mille dix-sept (2017).

19 Et c'était dans le rapport, ce deuxième
20 tableau était dans le rapport du vingt-quatre (24)
21 novembre deux mille dix-sept (2017) déposé par le
22 Distributeur également.

23

24 A-0028 : En liasse, deux tableaux intitulés :

25 « Coût du contrat » le premier est du

1 1er septembre 2017 au 31 août 2018 et
2 le deuxième est du 1er septembre 2016
3 au 31 août 2017

4
5 Ce qu'on peut voir... Est-ce que vous avez le
6 tableau avec vous?

7 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

8 R. Oui.

9 Q. **[179]** Ce qu'on peut voir du tableau, c'est que dans
10 le premier tableau soit celui du premier (1er)
11 septembre deux mille dix-sept (2017) au trente et
12 un (31) août deux mille dix-huit (2018), c'est que
13 la... ce qu'on se rend compte, c'est que c'était
14 une bonne année pour les vents et les éoliennes et
15 il n'y a pas eu de grands écarts entre ce qu'ils
16 devaient produire, en fait, ce qui a été injecté
17 sur le réseau. Et on se rend compte, en fait, parce
18 qu'on voit à l'avant-dernière ligne, on voit :

19 Coût de l'écart annuel entre l'énergie
20 livrée par les parcs éoliens et
21 l'énergie livrée par HQP

22 C'est en crédit de cent soixante-douze mille et
23 huit cent soixante-dix-sept dollars (172 877 \$),
24 donc c'est une bonne année pour les vents. On a
25 injecté un peu plus que qu'est-ce qui était

1 attendu. Et les fournisseurs ou, enfin, il y a eu
2 un crédit qui a été donné à ce moment-là.

3 Ce qu'on voit dans le tableau en dessous,
4 sous le Coût de l'entente du premier (1er)
5 septembre deux mille seize (2016) au trente et un
6 (31) août deux mille dix-sept (2017)... Et là pour
7 les notes sténographiques, je voyais des hochements
8 de tête de la part des témoins du Distributeur. Je
9 crois qu'ils agrément avec moi là sur...

10 R. Oui.

11 Q. **[180]** Merci. Dans le deuxième tableau, ce qu'on le
12 voit sous le Coût de l'entente du premier (1er)
13 septembre deux mille seize (2016) au trente et un
14 (31) août deux mille dix-sept (2017), c'est que les
15 vents n'ont pas été aussi favorables et le coût de
16 l'écart annuel entre l'énergie livrée par les parcs
17 éoliens et l'énergie livrée par HQP, alors à ce
18 moment-là, le Distributeur a dû déboursier quarante-
19 trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit
20 mille et sept cent soixante-quatorze dollars
21 (43 998 774 \$) pour compenser le Producteur.

22 C'est ce qu'on parle d'asymétrie,
23 rapidement. Il y a du vingt-cinq (25) pour un quand
24 on calcule l'asymétrie entre la compensation qui
25 est faite pour quand on injecte en surplus sur le

1 réseau et évidemment quand on n'injecte pas
2 suffisamment.

3 Est-ce qu'il y aurait lieu, selon vous là,
4 de... bien, en fait, je vais vous demander pour
5 commencer : êtes-vous d'accord avec ces chiffres-là
6 et la conclusion qu'on peut en tirer?

7 (11 h 45)

8 R. Premièrement, peut-être la première période de dix-
9 sept (17) à dix-huit (18), il faudrait regarder là,
10 vous avez qualifié une bonne année en vent là.

11 Nous, normalement, on s'attend quand même à une
12 variation interannuelle de quatre à cinq pour cent
13 (4 %-5 %) de la vitesse des vents, c'est juste...
14 Donc, je ne peux juste pas qualifier si c'est une
15 très bonne année, une bonne année ou... mais on
16 voit qu'on est en haut du trente-cinq (35 %) pour
17 cent. Ça, on est d'accord ensemble.

18 Puis la période de deux mille seize (2016)
19 à deux mille dix-sept (2017), effectivement, il y a
20 eu, dans le fond, des retours d'énergie qui ont été
21 livrés par le Producteur de façon plus grande que
22 les parcs. C'est aussi une année qui a été marquée
23 par plusieurs mises en service, donc un peu les
24 effets qu'on disait tantôt où les parcs ne sont pas
25 mis en service à cent pour cent (100 %) de leur

1 puissance installée. C'est des parcs qui ont des
2 problèmes opérationnels parfois en début de mise en
3 service. Donc, ça vient aussi un peu teinter,
4 teinter ces années-là.

5 Je peux continuer ou vous laisser poser
6 votre question.

7 Q. **[181]** Bien, c'est pour vous. Moi, si vous voulez me
8 les expliquer, je n'ai pas de problème. Si j'ai des
9 questions supplémentaires, je peux vous les poser.

10 R. La première chose que je dirais ici, c'est que...
11 puis on remarque bien... Bon. Il y a une ligne que
12 c'est l'énergie, retour d'énergie livrée par HQP.

13 Q. **[182]** Hum, hum.

14 R. Donc, ces retours d'énergie là, c'est de l'énergie
15 ferme garantie qu'ils nous retournent par le
16 service. Donc, cette énergie ferme là livrée, peu
17 importe c'est quoi la production éolienne, bien
18 lui, à cause du contrat, doit livrer cette énergie-
19 là. Donc, c'est une énergie qu'on va qualifier de
20 ferme puis qui est demandée ferme dans le contrat.
21 Donc, il n'est pas nécessairement en position de se
22 placer.

23 Lui, s'il va estimer que les vents sont
24 plus ou moins forts, il va apercevoir seulement en
25 fin d'année si les éoliennes ont livré plus ou

1 moins. Puis ce qu'il reçoit en retour, si l'énergie
2 finalement était au-delà du trente-cinq pour cent
3 (35 %), bien c'est de l'énergie non garantie parce
4 qu'il n'a pas pu planifier cette énergie-là, la
5 surproduction des parcs, dans le fond, en haut du
6 trente-cinq pour cent (35 %).

7 (11 H 47)

8 Donc, il y a dans la nature même de
9 l'énergie une différence, dans le fond. Donc, c'est
10 sous le trente-cinq (35), qui est une énergie ferme
11 ou au-delà du trente-cinq (35) qui lui reçoit une
12 énergie, dans le fond, non ferme qu'il n'a pas
13 planifié recevoir, puis qui est fonction aussi de
14 sa situation énergétique propre au fournisseur.

15 Q. **[183]** Est-ce que... Vous avez dit tantôt pour le
16 deuxième tableau, celui du premier (1er) septembre
17 deux mille seize (2016) au trente et un (31) août
18 deux mille dix-sept (2017), finalement c'est une
19 moins bonne année en termes de paiement, je parle,
20 parce qu'il y avait beaucoup de mises en service.
21 Est-ce que vous vous attendez à ce que ce ne soit
22 plus le cas?

23 R. Présentement il reste juste deux parcs à mettre en
24 service. Puis c'est des parcs, là, de, on va dire,
25 de faibles quantités, autour de vingt-cinq

1 mégawatts (25 MW) seulement. Donc, sur le trois
2 mille sept cents mégawatts (3700 MW), donc il reste
3 environ seulement cinquante mégawatts (50 MW) à
4 mettre en service. Donc, on s'attend à une
5 stabilité un peu plus grande dans les prochaines
6 années. C'est sûr que ces mises en service-là
7 amènent beaucoup plus d'incertitude, autant de la
8 production que de la prévision de notre côté.

9 Q. [184] Est-ce que vous avez pu constater... Je
10 comprends que, normalement, c'est sur une année,
11 puis que, là, on n'est pas encore rendu au trente
12 et un (31) août deux mille dix-neuf (2019). Mais
13 cette année, est-ce qu'on se situe plus celui du
14 tableau de deux mille seize à deux mille dix-sept
15 (2016-2017) ou deux mille dix-sept à deux mille
16 dix-huit (2017-2018)?

17 R. J'ai les chiffres. Puis je crois qu'on va déposer
18 bientôt, normalement dans le processus, le rapport
19 trimestriel du premier (1er) septembre au vingt-
20 huit (28) février. Si je me compare au même tableau
21 mais qui est le premier (1er) septembre, dans le
22 fond, au vingt-huit (28) février, là, donc les
23 premiers six mois de l'entente, si on somme les
24 chiffres qui sont en écart, on arrivait à une somme
25 qui était de deux cent quatre-vingt-quatre

1 gigawattheures (284 GWh) en retour, donc au-delà du
2 trente-cinq pour cent (35 %) pour les six premiers
3 mois.

4 Présentement, donc à la même date, du
5 vingt-huit (28) février deux mille dix-neuf (2019),
6 les retours sont évalués à cinq cent onze
7 gigawattheures (511 GWh). Donc, le double de ce
8 qu'on voyait par rapport à l'année, les premiers
9 mois de l'année dix-sept, dix-huit (17-18). Donc,
10 si la tendance se maintient, on devrait finir
11 favorable encore cette année, donc au-delà du
12 trente-cinq pour cent (35 %).

13 Q. [185] Est-ce que vous pensez qu'il serait utile de
14 mettre un plafond quelconque entre... ou un ratio
15 quelconque pour dire, bien, c'est le maximum de
16 deux, donc ça ne pourrait pas aller au-delà de soit
17 une certaine somme, soit un certain nombre de
18 gigawattheures, pour éviter le...

19 R. Oui. Ce qu'on croit, c'est que la formule qu'on
20 propose là, qui est flexible, dans le fond, où le
21 fournisseur peut refléter sa situation énergétique
22 à lui avec ses coûts d'opportunité, autant de
23 livrer un mégawatt de plus que de prendre
24 réception, la formule est flexible, donc elle lui
25 permet de refléter ces différentes situations-là.

1 Si on vient le contraindre, parce que, t'sais, si
2 on veut mettre une limite, c'est qu'on veut essayer
3 de réduire ça, puis que si elle est contraignante,
4 bon, automatiquement, son risque, son risque, il ne
5 pourra peut-être pas le refléter en entier dans
6 cette composante-là.

7 Donc, s'il y a un risque qui n'est pas
8 couvert par cette composante-là, on peut penser
9 que, dans le coût global, elle va être refléter
10 quand même. Parce que le service... Il y a les
11 trois composantes qui forment un tout pour un coût
12 d'équilibrage total du fournisseur. Donc, la
13 formule, elle est flexible pour, justement,
14 permettre de voir ça. Le fournisseur actuel, on le
15 voit dans les nouvelles qu'il y a une situation qui
16 était de forte hydraulicité. Il avait prévu déjà
17 v'là trois ans où il déverse de l'eau. C'est sûr
18 que la valeur de l'énergie, si on lui redonne de
19 l'énergie supplémentaire, bien, cette valeur-là
20 n'est pas nécessairement aussi grande que s'il doit
21 la créer pour nous la fournir.

22 Q. [186] Je comprends que de recevoir de l'énergie
23 qu'on ne souhaite pas, ça n'a pas nécessairement
24 une grande valeur pour la personne, en fait pour
25 l'entreprise, je devrais dire. Je me demandais, du

1 point de vue du client, donc de vous-même, est-ce
2 qu'il y avait un besoin d'essayer de contrôler ou
3 de réduire les risques quant à ces écarts ou ces
4 compensations des écarts-là?

5 R. Je vais faire mon vendeur d'assurance. Mais,
6 effectivement, si moi je veux diminuer mon risque,
7 probablement que le coût de ma police pourrait être
8 plus cher. Donc c'est un peu dans ce sens-là. Nous,
9 on préfère donner la flexibilité pour avoir le
10 meilleur coût possible.

11 (11 h 52)

12 Q. **[187]** Merci. On va tomber sur le RFP, mon sujet
13 favori. Est-ce que le Distributeur a d'autres
14 contrats de production? Donc, des gens à qui lui
15 fournissent une certaine production autre qu'avec
16 Hydro-Québec Production et pour laquelle ils ne
17 requéraient pas un équilibrage à la minute.

18 R. Pouvez-vous juste répéter? Je pense que j'ai raté
19 le début.

20 Q. **[188]** Est-ce que le Distributeur a un contrat ou un
21 fournisseur lui fournit de la production, de
22 l'énergie et de la puissance autre qu'avec le
23 Producteur Hydro-Québec Production et pour lequel
24 il n'y a pas de service intra-horaire à la minute?

25 R. Effectivement, on a deux autres types de contrat,

1 donc, les contrats de biomasse et de PCH où la
2 variation d'une biomasse de production est assez
3 linéaire, donc, il n'y pas la variation qu'on va
4 voir... qu'on va voir dans l'éolien puis la
5 puissance installée est aussi beaucoup faible là.
6 C'est un peu le même cas du central... des
7 centrales PCH où c'est des centrales au fil de eau,
8 au fil de l'eau, excusez-moi, où
9 l'approvisionnement, la production est beaucoup
10 plus stables. Donc, ça serait les deux autres types
11 de contrat qu'on a avec des producteurs privés qui
12 ne nécessitent pas d'entente... de service
13 d'équilibrage.

14 Q. **[189]** Parce que vous le rentrez dans l'équilibrage
15 global de votre charge.

16 R. Effectivement. Mais qui... qui ne nécessite pas
17 intrinsèquement une varia... qui n'amène pas des
18 variations aussi importantes que l'éolien surtout à
19 priori.

20 Q. **[190]** Mais s'il n'y a pas de service d'équilibrage
21 particulier pour la biomasse et que ce n'est pas du
22 patrimonial, il faut que ça rentre à quelque part,
23 c'est donc fait par les services des ententes...

24 R. Effectivement.

25 Q. **[191]** ... complémentaires.

1 R. Effectivement.

2 Q. **[192]** Avez-vous la... L'AHQ-ARQ a déposé, là, je
3 m'excuse, je n'ai pas la pièce, probablement que je
4 l'ai à quelque part, mais l'entente, en fait, le
5 rapport de l'IREQ de deux mille seize (2016),
6 sinon, je peux... je peux vous référer, je suis
7 sûre, à la pièce, on va la trouver...

8 Me PIERRE R. FORTIN :

9 C'est AHQ-ARQ-018.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup.

12 Q. **[193]** Si vous pouviez prendre la pièce. Avez-vous
13 la pièce avec vous?

14 R. Oui.

15 Q. **[194]** Je vais aller voir. Je vais la reprendre pour
16 être sûre d'avoir les mêmes pages que vous.
17 Alors...

18 R. Quelles pages? Pardon.

19 Q. **[195]** Je vous amène à la première, première... en
20 fait, la deuxième page, on voit dans le... que ce
21 document-là, qui s'appelle « Bilan de
22 l'intégration de l'éolien au système électrique
23 québécois à la fin de deux mille quinze (2015) »,
24 que ça a été fait par l'IREQ et on voit dans les
25 collaborateurs plusieurs noms dont certains que

1 l'on reconnaît, certains que personnellement, on ne
2 connaît pas, mais vous, est-ce que vous
3 reconnaissez les noms qui sont là?

4 R. Dans les collaborateurs?

5 Q. **[196]** Oui.

6 R. Oui, quelques-uns.

7 Q. **[197]** C'est des collègues chez vous?

8 R. Des collègues d'Hydro-Québec Production... pas
9 Production, mais c'est sûrement, sûrement
10 TransÉnergie.

11 Q. **[198]** Frédéric Aucoin, il n'est pas chez vous?

12 R. Distributeur, effectivement, il y a Distributeur,
13 Transporteur, peut-être IREQ dans les trois.

14 Q. **[199]** Quand on voit... Sous le nom des
15 collaborateurs, on voit « Entériné par », et là, on
16 voit Hydro-Québec Distribution, on voit les
17 signatures numérisées du trente et un (31) mai deux
18 mille seize (2016) d'Hani Zayat, directeur
19 approvisionnement en électricité, et Hervé Lamarre,
20 directeur principal clientèle d'affaires, c'est des
21 gens que vous connaissez?

22 R. Oui.

23 (11 H57)

24 Q. **[200]** On voit pour TransÉnergie Jean-Pierre Giroux,
25 directeur planification, représentant le

1 Transporteur, c'est quelqu'un que vous connaissez?
2 Monsieur, je m'excuse, je vais toujours oublier
3 votre nom. Je ne suis vraiment pas bonne avec les
4 noms, Nolet-Côté.

5 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

6 R. Oui.

7 Q. **[201]** Pour vous, ces documents-là, ça veut dire
8 quoi qu'ils aient été entérinés par le Distributeur
9 et le Transporteur?

10 R. Je n'ai pas fait personnellement part aux
11 discussions là.

12 Q. **[202]** Non, je comprends, mais est-ce que vous...

13 R. Je ne sais pas... Je ne pourrais pas vous le dire,
14 mais...

15 Q. **[203]** ... accordez de la valeur du fait que ça a
16 été entériné?

17 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

18 R. Je sais qu'on a fourni de l'information dans le
19 cadre de ce rapport-là. « Entériné », je ne
20 pourrais pas vous dire si on appuie ou si on...

21 Q. **[204]** Ça fait que vous ne le savez pas si...

22 R. Je ne le sais...

23 Q. **[205]** ... le Distributeur est d'accord avec les
24 conclusions du rapport?

25 R. Exact. Je pourrais me renseigner, mais je n'ai pas

1 l'information là, personnellement.

2 Q. [206] Et vous, Monsieur...

3 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

4 R. Je dirais... Je répondrais la même chose.

5 Q. [207] Alors, le fait que ça a été entériné par l'un
6 ou par l'autre, de directeurs à l'époque là, je
7 comprends qu'ils n'ont peut-être plus les mêmes
8 titres ou ils ont peut-être pris leur retraite là,
9 depuis là...

10 Mais est-ce qu'on pourrait présumer, pour
11 la fin de la discussion qu'on va avoir dans les
12 prochaines minutes, que le Distributeur et le
13 Transporteur agréent avec les conclusions qui sont
14 là? Est-ce que ça serait une proposition
15 raisonnable?

16 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

17 R. Ce que je sais, c'est qu'on a fourni des données.

18 Donc, ce qui est dans le rapport en tant que
19 chiffres, ça je vais être d'accord avec les
20 intrants qui ont été utilisés. Les conclusions, je
21 ne pourrais pas vous le dire là, si on est cent
22 pour cent (100 %) d'accord avec celles-là.

23 Q. [208] D'accord. Monsieur Nolet Côté, est-ce que
24 vous avez la même...

25

1 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

2 R. La même perception.

3 Q. **[209]** La même réserve...

4 R. Oui.

5 Q. **[210]** ... que votre collègue?

6 R. Oui.

7 Q. **[211]** Merci. Je vais vous inviter à prendre le
8 rapport et là, dans la preuve de l'AHQ-ARQ, c'était
9 le chapitre 3 qui portait plus précisément... Le
10 chapitre 1 était plus l'historique, le contexte, et
11 caetera. Le chapitre le plus pertinent était le
12 chapitre 3 qui était l'intégration aux systèmes
13 d'Hydro-Québec. Et si vous allez à ce qui est la
14 page 69...

15 En fait, la plupart des questions vont être
16 sur les pages 69 et 70 dudit rapport. Excusez-moi,
17 ça ne sera pas long, je vais retrouver ma page.
18 C'est à la page 70, juste en haut du titre 3.2.3.3.
19 Avez-vous pris connaissance de ce rapport-là, de
20 l'IREQ? Avant de venir ici? C'est parce que je veux
21 savoir si mes questions vont vous prendre par
22 surprise ou c'est quelque chose que vous aviez vue
23 avant de... que vous êtes confortable de discuter?

24 R. Pas pour ma part. Je n'ai pas pris connaissance du
25 rapport avant la rencontre.

1 Q. **[212]** O.K.

2 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

3 R. Pas vraiment non plus, mais on peut... Posez vos
4 questions, on va quand même essayer de leur
5 répondre avec ce qu'on sait. Il n'y a pas de
6 problème, sinon on ira poser des questions. Il y a
7 des gens même dans la salle qui sont là pour...

8 Q. **[213]** Au rapport, à la page 70, juste en haut de la
9 section 3.2.3.3, ça disait qu'il y avait des
10 surestimations. En fait, sur le besoin de RFP, bien
11 sûr, ça avait été fait. Et là, je vous le lis là,
12 c'est le haut du paragraphe. C'est parce que je ne
13 veux pas tout vous lire le document là, évidemment
14 là, mais le paragraphe ça disait :

15 La conclusion de l'étude était qu'afin
16 de maintenir la profondeur des
17 dépassements au niveau alors attendu
18 de quatorze virgule neuf gigawatts
19 (14,9 Gwh) en deux mille seize (2016)
20 sans éolien, le service de réglage
21 horaire de la production dans
22 l'entente devrait être augmenté de
23 quatre-vingt-deux mégawatts (82 MW).

24 Le quatre-vingt-deux (82 MW), je pense, c'est un
25 chiffre sur lequel vous allez être familier avec

1 là, c'était dans les précédentes ententes. Et là,
2 ça continue :

3 Il est à noter que ces évaluations ont
4 été faites en deux mille neuf (2009)
5 et en deux mille dix (2010) avec un
6 faible historique disponible des
7 données de production et des
8 prévisions éoliennes. De même, il est
9 important de noter que pour le suivi
10 intra-horaire les résultats
11 découlaient de l'utilisation des
12 prévisions horaires pour l'éolien et à
13 la minute pour la demande, ce qui
14 pouvait entraîner une surestimation de
15 la réserve totale nécessaire.

16 Et là, ils continuent de discuter de la profondeur
17 de la chose et ils finissent en disant :

18 Écoutez, une mise à jour avec
19 l'historique complet, un raffinement
20 méthodologique et les hypothèses
21 nécessaires à l'inclusion des
22 nouvelles centrales planifiées
23 résulterait donc potentiellement à des
24 ajustements à ces conclusions. Cela
25 dit, à ce jour[...]

1 On est en deux mille seize (2016) :

2 [...]aucun ajustement n'a été fait aux
3 divers services.

4 Nous sommes maintenant en deux mille dix-neuf
5 (2019), savez-vous si des ajustements ont été faits
6 aux divers services?

7 (12 h 02)

8 R. Non. Ce que je peux dire, par exemple, c'est que je
9 suis d'accord qu'il y avait une faible historique
10 disponible en deux mille neuf deux mille dix (2009-
11 2010). Comme j'ai dit tantôt, il y avait seulement
12 quatre parcs installés. Donc, c'est plus la mise en
13 garde que je ferais, mais il n'y a pas eu de mise à
14 jour de l'IREQ, je crois, de cette évaluation-là.

15 Q. **[214]** Alors, est-ce que... C'est parce que la
16 question qu'on se pose, évidemment, c'est : est-ce
17 qu'on a toujours besoin de l'intra-horaire à ce
18 moment-là? Parce que, si vous n'avez pas fait de
19 révision, puis il y a des surestimations, est-ce
20 que vous avez même besoin de l'intra-horaire, parce
21 que toutes les conclusions du rapport, je comprends
22 que vous ne l'avez pas lu, mais étaient que la
23 variabilité... La dispersion géographique des parcs
24 et l'ensemble des parcs pouvaient se compenser l'un
25 l'autre, ce qui diminuait grandement la variabilité

1 totale sur les besoins de transport et on se
2 demandait est-ce que de voir, est-ce qu'il y a
3 encore vraiment besoin d'un service intra-horaire?

4 R. C'est que, oui, c'est sûr que les parcs, ils vont
5 se compenser entre eux, mais si on a une
6 concentration qui est en Gaspésie, par exemple,
7 bien là, si le vent arrive, bien le taux de rampe,
8 il est présent pour tous ces parcs-là. Donc, ce
9 n'est pas nécessairement un pour un la
10 compensation, mais au-delà de ça, on l'observe
11 quand même de façon opérationnelle cette variation
12 intra-horaire-là. Au-delà de dire les quantités de
13 mégawatts qui sont requises ou pas, nous, dans les
14 parcs, on fait la prévision aussi de production de
15 ces parcs-là dans le fond. Autant pour le
16 Transporteur que les différents promoteurs.

17 Donc, on l'observe la variation autant
18 intra-horaire que journalière. Donc, ce que je peux
19 dire c'est que la variation, elle est encore là,
20 puis elle n'est pas compensée, même par la
21 disposition géographique des parcs à l'ensemble du
22 Québec. Il n'y a pas... La variation à la hausse ne
23 sera pas nécessairement reliée à une variation à la
24 baisse.

25 Q. [215] On se comprend, ce ne sera pas tout le temps

1 égal à zéro. On s'entend là, mais vous n'avez pas
2 mesuré le besoin réel?

3 R. Non, mais le fournisseur, lui, dans son évaluation
4 du services doit faire cette évaluation-là pour
5 avoir l'impact sur le service offert, puis donner
6 un coup à l'entente qui va être en fonction de ça.
7 Donc, même si on arrivait ici avec un chiffre de
8 quatre-vingt deux mégawatts (82 MW), comme on voit
9 là, bien, ça ne veut pas dire que ça serait
10 l'évaluation que le fournisseur ferait de la
11 quantité que lui a besoin pour réguler les
12 éoliennes qui sont installées puis qui vont être
13 comprises dans le service. Donc, l'entente va
14 dépendre beaucoup plus de son évaluation à lui,
15 puis de son coût d'opportunité à lui, que de la
16 fréquence qu'on verrait, par exemple aux deux
17 niveaux ici.

18 Q. **[216]** Est-ce qu'il serait possible d'avoir un suivi
19 de la charge? Que ça soit horaire seulement? Je ne
20 vous dit pas qu'il n'y aurait pas de... Mais avoir
21 un suivi horaire tout simplement plutôt qu'intra-
22 horaire?

23 R. On pense pas, de 1) pour la sécurité des
24 approvisionnements, puis la fiabilité où on observe
25 une variation à la minute. Ce qui arriverait, c'est

1 que s'il n'y avait pas de services qui étaient
2 intra-horaires, à ce moment-là, ça serait le RFP
3 qui prendrait l'entièreté de la variation intra-
4 horaire, pour avoir une consigne qu'on dirait
5 seulement horaire. Donc, il y aurait tout ce qui
6 est modulé durant cette heure-là ne serait pas
7 rémunéré ou ne serait pas inclus dans le service
8 d'intégration qu'on donnerait, ce qui fait que ces
9 variations, bien, seraient attrapées par celui qui
10 fait la régulation fréquence, puissance du réseau,
11 sans être rémunéré encore pour ce service-là, puis
12 il pourrait faire une variation qui est horaire,
13 mais qui ne permettrait pas de capter chaque
14 variation, puis nous, on le voit quand on fait des
15 présentations à l'externe, on met justement la
16 notion de variabilité d'un éolienne par rapport à
17 un parc, par rapport à l'ensemble des parcs
18 installés, puis on l'observe cette variabilité-là
19 qui est intra-horaire, puis elle est nécessaire...
20 Hubert dira si elle est nécessaire, mais nous on
21 croit qu'elle est nécessaire pour la gestion du
22 réseau, puis pour justement la fiabilité des
23 approvisionnements ou le taux de rampe de presque
24 trois mille sept cents mégawatts (3700 MW) éolienne
25 installée peut être quand même assez important.

1 (12 h 07)

2 Q. **[217]** Mais là, vous avez dit dans vos réponses aux
3 DDR, ou c'est peut-être moi qui les ai mal
4 comprises, votre prévision éolienne à l'heure elle
5 est quand même relativement très bonne, elle est de
6 l'ordre du quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de
7 mémoire.

8 R. Bien, dépendamment de l'échéance ou de l'horizon.

9 Q. **[218]** Sur l'heure.

10 R. Pour l'heure, je pense que même un petit peu moins
11 que ça, autour de peut-être trois point cinq (3,5)
12 ou quatre pour cent (4 %).

13 Q. **[219]** Bien, il était entre quatre-vingt-dix (90) et
14 cent (100).

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[220]** Ça variait mais c'est entre quatre-vingt-dix
17 (90) et cent (100).

18 R. Exactement. Mais c'est une prévision qui est
19 horaire donc, effectivement, elle couvre les pas de
20 temps horaires seulement. Donc, même nous
21 présentement on n'a pas la vision de l'intra-
22 horaire. Donc, on peut pas prévoir, on ne prévoit
23 pas les variations intra-horaire des différents
24 parcs éoliens.

25 Q. **[221]** Mais là je reviens avec les questions que

1 vous avez données, avez-vous pour vos besoins
2 globaux du système, avez-vous déjà dépassé pour les
3 besoins globaux toutes variations de charge et de
4 production confondues, dépassé le quinze cents
5 mégawatts (1500 MW) du RFP.

6 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

7 R. Je ne suis pas trop sûr de comprendre la question.

8 Q. **[222]** Bien, ma compréhension c'est que, pour
9 l'instant, le Distributeur a, via le décret au
10 départ pour l'énergie patrimoniale, le Producteur
11 doit fournir entre cinq cents (500) et quinze cents
12 mégawatts (1500 MW) pour la régulation de la
13 puissance fréquence, fréquence puissance, RFP, oui,
14 fréquence puissance, je vais finir par les dire
15 dans le bon ordre. C'est exact, c'est entre cinq
16 cents (500) et quinze cents (1500)?

17 R. Oui, pour le suivi de la charge.

18 Q. **[223]** Bon. Est-ce que c'est déjà allé au-delà du
19 quinze cents mégawatts (1500 MW), en puissance ou
20 en énergie, êtes-vous déjà allés au-delà de ce que
21 le RFP pouvait faire, avez-vous pigé dans d'autres
22 réserves pour combler les besoins de variation
23 intra-horaire.

24 R. En fait, si je comprends la question, c'est : est-
25 ce que, à un certain moment, on n'aurait pas eu

1 assez de mégawatts asservis au RFP pour assurer la
2 régulation de la charge.

3 Q. **[224]** Exactement.

4 R. Oui, en effet, ça arrive à certaines occasions
5 qu'on manque de mégawatts pour la régulation de la
6 charge puis qu'on doit appliquer des moyens de
7 gestion en conséquence.

8 Q. **[225]** Ces moyens de gestion, ils sont venus du SIÉ
9 ou ils sont venus de d'autres contrats?

10 R. Ces moyens de gestion sont fournis par le
11 Producteur donc...

12 Q. **[226]** En fonction de quel contrat? C'est ma
13 question, est-ce que ça vient du service
14 d'intégration éolienne ou ça vient de d'autres
15 contrats?

16 R. On reçoit une liste de moyens de gestion du
17 Producteur que nous autres on applique au
18 Transporteur pour s'assurer d'avoir suffisamment de
19 marge pour assurer la régulation de fréquence
20 puissance. Cette liste concerne différents moyens
21 qui sont, j'imagine, ordonnés selon le coût de
22 chacun de ceux-ci.

23 Q. **[227]** Et ces dépassements au-delà du quinze cents
24 (1500), est-ce qu'ils étaient significatifs? Est-ce
25 que vous êtes capable de nous donner un ordre de

1 grandeur? Je m'attends pas au mégawatt près, on
2 parle de cinquante (50), cent (100), mille (1000),
3 deux mille (2000)?

4 R. Il y a plein de situations différentes, il y a
5 plein de causes aussi à ces situations-là. On peut
6 parler d'une mauvaise évaluation de la charge, on
7 peut parler d'une mauvaise évaluation des prix...
8 on peut parler d'un événement sur le réseau, il y a
9 plein de situations qui arrivent qui nous grugent
10 la marge sur le RFP.

11 Q. **[228]** O.K.

12 R. Cependant, on a un système prévisionnel puis,
13 dépendamment de la situation, comment qu'elle
14 évolue au cours de la journée, on essaie de
15 s'assurer d'avoir suffisamment de marge en tout
16 temps.

17 Q. **[229]** Mais vous savez toujours pas nécessairement
18 si c'est causé par l'éolien ou pas causé par
19 l'éolien ces dépassements-là.

20 R. Non.

21 Q. **[230]** Ou quel contrat a pu servir, ou en fait, la
22 fourniture en puissance ou en énergie
23 supplémentaire c'est en vertu de quel contrat que
24 ça vous a été fourni.

25 R. Mais je dois avouer que quand on gère la situation

1 en temps réel, non, on le sait pas. Cependant,
2 après coup, une journée où on doit appliquer les
3 moyens de gestion pour s'assurer, pour comprendre
4 pourquoi on a manqué de plage sur le RFP, bien, on
5 va regarder les différentes variables qui ont joué
6 pendant cette journée-là, pourquoi on n'a pas
7 réussi à voir le coup venir.

8 Q. **[231]** Hum, hum.

9 R. Puis oui, on peut s'apercevoir que, par exemple,
10 une journée on avait une prévision de vent de
11 plusieurs mégawatts puis ça s'est pas présenté pour
12 X raison puis on peut penser que ça peut être relié
13 au vent mais bien souvent ça va relayer d'un autre
14 variable.

15 (12 h 12)

16 Q. **[232]** Je vais vous soumettre une étude de cas, mais
17 rapide. Vous avez un fournisseur. On s'entend que
18 ça ne se bouscule pas au portillon là pour donner
19 le service intégration éolienne, c'est ce qu'on
20 comprend. Alors, peut-être que vous allez avoir, si
21 vous êtes très chanceux, un deux pour cent (2 %) du
22 service d'intégration éolienne qui serait fourni
23 par quelqu'un d'autre que le Producteur, Hydro-
24 Québec Production.

25 Je veux juste bien comprendre. À ce moment-

1 là, dans des cas où ça dépasse le fameux quinze
2 cents (1500), comment vous allez lui attribuer la
3 quote-part de la quote-part de l'éolien pour
4 compenser? Parce que lui, il va avoir deux pour
5 cent (2 %) de l'augmentation liée à l'éolien.

6 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

7 R. Ça va dépendre beaucoup du type de consigne qu'il
8 utilise. Donc, s'il utilise la consigne à la
9 minute, à ce moment-là...

10 Q. **[233]** Et on comprend que, de vos réponses de
11 tantôt, ça va être nécessairement à la minute parce
12 que c'est comme ça que vous pourrez faire la
13 différence avec le Producteur?

14 R. On va dire que c'est beaucoup plus simple s'il
15 prend la consigne à la minute que s'il s'assujettit
16 au RFP puis il va avoir les revenus pour le service
17 seulement s'il prend la consigne à la minute.

18 À ce moment-là, s'il y a un dépassement de
19 RFP qui est, dans le fond, pas causé par l'éolien
20 ou que l'éolien, lui, l'autre fournisseur, dans le
21 fond, va équilibrer son éolien selon la consigne
22 qui est transmise à la minute, lui, il va gérer son
23 risque au service d'intégration puis l'autre
24 fournisseur, bien, lui, il va gérer les deux
25 risques, dans le fond, il va gérer le risque et de

1 la charge, à laquelle il est déjà rémunéré dans les
2 services patrimoniaux...

3 Q. **[234]** Hum, hum.

4 R. ... dans les services complémentaires associés à
5 l'énergie patrimoniale. Donc, ce service-là est
6 inclus dans le prix qu'on lui paye annuellement.
7 Puis en plus de ça, il va devoir équilibrer la
8 production éolienne aussi, donc il fait un double
9 service pour lesquels il y a une partie qui est
10 rémunérée dans l'entente, dans le service
11 d'intégration, puis l'autre entente qui est
12 rémunérée dans les services complémentaires
13 associés à la livraison de l'énergie patrimoniale.

14 Donc, si le fournisseur, lui, respecte sa
15 consigne à la minute, va équilibrer l'impact de la
16 production éolienne selon le pourcentage qu'il
17 aura. Puis l'autre, bien, il va dans le fond
18 prévoir, il va assumer tous les différents risques
19 qui sont liés aux variations du réseau pour lequel
20 il est payé aussi.

21 Q. **[235]** Ça fait que là vous allez lui donner quoi là?
22 S'il est responsable de deux pour cent (2 %) du
23 service d'intégration éolienne, vous allez lui
24 requérir le deux pour cent (2 %) de mégawatts au-
25 delà du quinze cents (1500)?

1 R. Exactement. Ce serait un pourcentage en fonction de
2 la consigne globale qui serait envoyé.

3 Q. **[236]** D'accord. Je voudrais juste revenir, l'AHQ-
4 ARQ et la FCEI en ont parlé, mais j'aimerais
5 revenir également sur les impacts techniques et
6 financiers pour le Producteur de devoir subir là
7 une sollicitation de flexibilité supplémentaire.
8 C'était une question qui était également discutée
9 dans le rapport de l'IREQ, le rapport de l'IREQ
10 faisait état, je suis sûre que je pourrais le
11 retrouver, mais d'à peu près mille trente-huit...
12 mille trois cent quarante-huit (1348), je m'excuse,
13 mille trois cent quarante-huit (1348) opérations
14 supplémentaires. Je vais aller la retrouver, ça va
15 aller encore mieux, je vais pouvoir vous diriger.
16 Oups! Trop de fenêtres ouvertes en même temps.
17 Monsieur Fortin, Maître Fortin, auriez-vous la
18 gentillesse de demander à monsieur Hosat quelle
19 page exactement?

20 Me PIERRE R. FORTIN :

21 À la page 69 du rapport de l'IREQ, pièce C...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Vous seriez très gentil. Merci.

24 M. PIERRE R. FORTIN :

25 ... AHQ-ARQ-0018. Je crois que le chiffre que vous

1 cherchez est à l'avant-dernier paragraphe, dernière
2 ligne.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ah! Parfait. Merci beaucoup.

5 Q. **[237]** Alors, nous sommes maintenant à la page 69,
6 l'avant-dernier paragraphe, presque l'avant-
7 dernière ligne, où on nous dit que :

8 Il ressortait de ces études que pour
9 maintenir la performance de régulation
10 de la fréquence du Transporteur au
11 niveau historique, l'intégration du
12 premier 3 000 MW de production
13 éolienne requérait des besoins
14 additionnels de 88 MW pour la
15 régulation de la fréquence [...]

16 il donne d'autre chiffre

17 Les simulations indiquaient également
18 une augmentation annuelle de 1 340
19 arrêts et démarrages de groupes
20 hydroélectriques.

21 Ça emmène la question pour moi, qui ne suis pas
22 ingénieur et qui ne travaille pas chez le
23 Transporteur. Il y en a combien par année, d'arrêt
24 et démarrage des groupes hydroélectriques? C'est-tu
25 une grosse proportion? Une petite proportion?

1 (12 h 17)

2 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

3 R. Euh... Par année, j'aurais de la misère à le dire,
4 mais une journée typique, oui... Combien qu'il y a
5 d'arrêts, de démarrages, je n'ai jamais quantifié
6 le nombre d'arrêts, de démarrages, c'est quelque
7 chose qui arrive à tous les jours, cependant là.

8 Q. **[238]** O.K.

9 R. À tous les jours, il y a des groupes qui sont
10 arrêtés et démarrés. C'est sûr qu'il y a des
11 moments de l'année que ça doit être plus gros là.
12 On pourrait penser facilement à une dizaine
13 d'arrêts démarrages par jour aisément là.

14 Ça fait que si on met ça, ça
15 représenterait... Sur trois cent soixante-cinq
16 (365) jours, ça fait trois mille cinq cent (3 500).
17 C'est une valeur qui est réaliste, j'imagine
18 centrale là. En pointe, l'hiver, on n'arrête pas et
19 on ne démarre pas de groupes. L'été, ça arrive plus
20 fréquemment...

21 Q. **[239]** O.K.

22 R. ... j'ai de la misère à quantifier le nombre
23 d'arrêts démarrages.

24 Q. **[240]** Ça fait que le mille trois cent quarante
25 (1 340) arrêts et démarrages de groupes

1 électriques, ça pourrait représenter un pourcentage
2 relativement significatif? Parce que tantôt, vous
3 avez dit : « Bien, quand on parle de flexibilité
4 opérationnelle, c'était les besoins de la gestion
5 des eaux. » Puis là, on parle d'arrêt
6 d'équipements, arrêts et démarrages de groupes
7 hydroélectriques.

8 Là, j'essaie de réconcilier votre réponse
9 avec ce qui est marqué dans le...

10 R. Je... Je...

11 Q. **[241]** ... dans le rapport de l'IREQ.

12 R. Je ne travaille pas chez le Producteur puis j'ai de
13 la misère à voir, mais il y a sûrement un coût
14 relié par rapport à la maintenance ou l'entretien
15 d'un groupe sur le nombre d'arrêts démarrages
16 aussi, mais je ne le sais pas.

17 Q. **[242]** Mais la flexibilité opérationnelle, pour
18 vous, initialement, ce n'était pas tellement les
19 arrêts démarrages que la gestion des eaux qui
20 sont...

21 R. Le nombre d'arrêts démarrages peut avoir un impact
22 sur la gestion des eaux puisque des rivières qui
23 sont en cru, on ne peut pas arrêter et démarrer des
24 groupes. Ils ont une production, par expérience,
25 plutôt fixe pour permettre de gérer

1 l'hydroélectricité de la rivière.

2 Donc, on pourrait concentrer un plus grand
3 nombre d'arrêts démarrages sur d'autres réservoirs,
4 à ce moment-là de l'année, par exemple. Donc, oui,
5 si ça augmente le nombre d'arrêts démarrages...

6 On peut relier ça aussi à une baisse de la
7 flexibilité puisque ça implique des arrêts
8 démarrages dans certaines zones plus ciblées là.

9 Q. **[243]** Je vous ramène un petit peu aussi sur d'autre
10 chose, sur... dans vos réponses là, remarquez bien,
11 parce vous nous avez dit, en réponse à notre
12 demande, de fournir la quantité de puissance
13 additionnelle assujettie au RFP en vertu du SIÉ, si
14 elle était différente de quatre mille (4 000) de la
15 production éolienne et vous nous avez dit qu'il n'y
16 avait aucune puissance additionnelle qui avait été
17 assujettie au RFP en vertu du SIÉ. Vous êtes
18 toujours d'accord avec cette affirmation?

19 R. Oui.

20 Q. **[244]** Que cette quantité est déjà suffisante pour
21 répondre aux besoins du SIÉ?

22 R. Oui. Je peux expliquer plus le côté technique, la
23 raison en arrière de ça. C'est que le RFP, il y a
24 deux fonctions. La première qu'on parle beaucoup
25 depuis le début de la journée, c'est la gestion de

1 la charge. Bien, la régulation de la fréquence sur
2 le réseau, donc le suivi de la charge, dans la
3 majeure partie.

4 La deuxième fonction, c'est la répartition
5 optimum de la production. Donc, le RFP, le
6 Producteur a tout à l'avantage à servir le plus
7 possible de groupes sur l'automatisme. Pas parce
8 qu'il en a de besoin pour assurer la régulation de
9 la fréquence, mais parce que l'automatisme permet
10 de gérer le parc de façon plus optimale, donc de
11 générer plus de mégawatts avec moins d'eau.

12 Donc, avant d'offrir le service
13 d'intégration éolienne, il y avait déjà beaucoup
14 plus de centrales asservies au RFP que requises
15 pour faire la régulation de la fréquence parce que
16 ça lui permet de gérer optimalement son parc de
17 production.

18 Q. **[245]** Vous voyez, où je suis là... Et puis ce n'est
19 pas une question là de... Je ne veux pas attraper
20 personne. La discussion que j'essaie d'avoir avec
21 vous, c'est parce qu'il y a deux... La Régie, quand
22 on veut regarder ça, puis c'est le législateur qui
23 nous demande de les regarder, les deux, de façon
24 optimale et de concilier ces informations-là, c'est
25 qu'évidemment, la fiabilité du réseau est

1 primordiale, il n'y a personne qui souhaite que le
2 réseau de transport, que le réseau d'électricité au
3 Québec, flanche.

4 Alors, évidemment, on veut s'assurer de
5 l'optimalité de la fiabilité du réseau. Le
6 législateur a aussi demandé qu'il y ait un appel
7 d'offres pour ce service d'intégration éolienne-là.
8 Alors, plus on met de barrières à l'entrée, moins
9 il y a de compétiteurs. Ça ne sert pas à grand
10 chose et c'est d'ailleurs votre mouvement initial
11 et votre désir de reconduction parce que c'est
12 votre conclusion aussi,, je n'ai pas beaucoup de
13 compétiteurs sur le marché.

14 On essaie de voir, est-ce qu'il y a une
15 barrière à l'entrée qui pourrait être enlevée afin
16 de faire la promotion d'une plus grande
17 compétition? On ne s'attend pas, d'après ce qu'on
18 lit dans la preuve, que ça va se bousculer au
19 portillon justement si on devait enlever la demande
20 intra-horaire. Mais est-ce que, selon vous, il y
21 aurait une meilleure compétition, ne serait-ce que
22 pour un faible pourcentage, mais du moins un
23 pourcentage d'un autre fournisseur du service si on
24 devait enlever l'intra-horaire? Parce que,
25 honnêtement, là, je ne vois pas le besoin de

1 l'intra-horaire parce que ce que vous me dites,
2 c'est que le réseau fonctionne bien sans ça.

3 (12 h 22)

4 R. Bien, il faut penser l'ajout de la... Je n'étais
5 pas en deux mille seize (2016). Je pense que le
6 service d'intégration a été défini. Mais l'ajout de
7 la consigne minute vise justement à permettre à
8 n'importe qui de pouvoir offrir le service
9 d'intégration éolienne sur le réseau. Je ne crois
10 pas qu'il y ait un enjeu, en tout cas pour un
11 fournisseur autre, d'offrir une consigne minute ou
12 horaire.

13 Q. **[246]** Mais si c'était juste horaire, est-ce que
14 vous pensez que ça permettrait une plus grande
15 compétition?

16 R. À mon avis non.

17 Q. **[247]** Parce que?

18 R. Le coût serait... De ma perception, le coût serait
19 le même, d'offrir une consigne aux minutes ou
20 d'offrir une consigne horaire.

21 Q. **[248]** Est-ce que ce n'est pas plus facile si
22 j'étais un fournisseur, là, puis on regarde, parce
23 que, là, on parlait en franchise ou du moins dans
24 la zone de contrôle... Je vais prendre NEMC, parce
25 qu'il y a un barrage là, il y a d'autres moyens

1 technologiques, mais si on parle barrage. NEMC a un
2 trois cents mégawatts (300 MW) de disponible dans
3 son contrat. Je ne sais pas s'il est commis
4 ailleurs à long terme. Je vous le dis, je ne le
5 sais pas. Mais si NEMC devait appliquer pour un
6 trois cents mégawatts (300 MW), je comprends qu'à
7 la minute, pour lui, bon, son réseau est déjà pas
8 mal en lien avec le CCR du réseau, mais est-ce que
9 c'est plus facile ou est-ce que ça permettrait une
10 plus grande facilité? J'essaie de voir quelles sont
11 les barrières à l'entrée qui peuvent être enlevées
12 pour faciliter une plus grande compétition sans
13 mettre en danger la fiabilité du réseau?

14 R. Le problème avec le contrat, si on voit, le intra-
15 horaire, effectivement, ce serait plus facile à
16 faire. Il pourrait utiliser peut-être d'autres
17 moyens. Sauf que ça ne change pas que, dans
18 l'heure, il pourrait y avoir des variations
19 importantes qui seraient là puis qui ne seraient
20 pas rémunérées par le service puis ne seraient pas
21 captées par les fournisseurs. On peut prendre
22 l'exemple de la production, la production à huit
23 heures (8 h) est à cent mégawatts (100 MW) puis à
24 neuf heures (9 h) est à cent mégawatts (100 MW).
25 Donc, celui qui fait le service intra... bien, qui

1 fait le service horaire, lui, il aurait toujours la
2 même consigne. Mais dans l'heure, cette production-
3 là peut varier énormément. Donc, tout ce suivi-là
4 ou tout ce qui est, dans le fond, capté par
5 l'entente présentement, qui est le suivi intra-
6 horaire puis qui est nécessaire au CCR pour ajuster
7 ses différents moyens de production pour la
8 stabilité du réseau, bien, ne serait pas capté dans
9 une entente qui serait juste horaire, dans le fond.
10 Puis...

11 Q. **[249]** C'est parce qu'on parle de deux choses
12 différentes. Parce que, là, vous faites le point
13 pour le Producteur. Je peux comprendre pourquoi.
14 Parce que c'est lui, dans le fond. Mais, là, moi
15 j'aimerais vous entendre du côté du Distributeur.
16 Parce que, en fonction des tarifs de transport tels
17 que je les comprends en ce moment, le Distributeur
18 doit ou doit faire ou doit fournir... le
19 Distributeur doit fournir ou faire fournir les
20 services complémentaires au Transporteur pour sa
21 charge. Ça ne dit pas par qui. Ça ne dit pas par
22 moyen de production. Est-ce que...

23 R. Exact. Sauf le premier appel d'offres où c'est
24 nommé dans le règlement que ça doit être de la
25 production hydraulique pour...

1 Q. **[250]** Pour le premier (1er), oui, effectivement.

2 R. Pour le premier (1er). Au-delà de ça, même nous, on
3 n'a pas identifié de technologie particulière pour
4 pouvant répondre à ça. Il y en a probablement
5 certaines qui s'appliquent ou pourraient
6 s'appliquer.

7 (12 H 27)

8 Ce qu'on voit, c'est qu'il n'y a pas
9 d'intérêt commercial à nous fournir ce service-là
10 avec ces moyens technologiques-là. Puis nous ce
11 qu'on a demandé à TransÉnergie, c'est les exigences
12 qu'il a besoin pour équilibrer ces éoliennes-là.
13 Donc, c'est cette exigence-là qu'on a mise en
14 preuve, dans le fond, où il nous demande d'avoir un
15 asservissement à la minute, donc, nous, ce qu'on
16 dit, c'est qu'on redonne à l'expert de la fiabilité
17 qu'est-ce qu'ils ont besoin pour gérer ces
18 éoliennes-là de façon optimale sur le réseau, puis
19 ils nous disent que c'est soit d'être assujetti au
20 RFP ou d'avoir une consigne à la minute pour ne pas
21 impacter ceux qui rendent un service autre
22 présentement dans le réseau.

23 Q. **[251]** Mais selon ce que monsieur Nolet a dit
24 tantôt, il l'a reçu ce service-là de votre part. Je
25 veux dire ce n'est pas... Le SIÉ, le RFP permet

1 intra-horaire, le Distributeur répond aux
2 engagements du Transporteur, lorsqu'il met le
3 service du RFP disponible à son service. Il n'y a
4 pas de moyens de production attachés à ça. Je veux
5 dire, vous, vous avez une obligation envers le
6 Producteur, mais lui, il n'en a pas. Lui, étant le
7 Transporteur. Le Transporteur doit recevoir des
8 services.

9 R. Ce qu'on dit, c'est qu'il y a un impact quand même.
10 On voit là ici que dans les simulations, il y a un
11 impact d'arrêt-démarrage. Ce qu'on voit, c'est
12 qu'il y a un impact chez-lui de la disposition
13 optimale de ses approvisionnements pour répondre.
14 Dans le fond, lui, il avait peut-être prévu une
15 production optimale, s'il y a plus ou moins
16 d'éoliennes, ça vient changer ses... Donc, ça a un
17 impact pour lui.

18 Q. **[252]** Je comprends, mais ça c'est une relation
19 entre le Producteur et le Distributeur.

20 R. Effectivement.

21 Q. **[253]** Ce n'est pas une relation avec le
22 Transporteur. Le Transporteur a ce qu'il a de
23 besoin.

24 R. Le Transporteur, exactement. Selon les exigences
25 qu'il a fournies, qu'il nous a fournies. Nous on se

1 retourne, puis on demande ces exigences-là dans
2 l'appel d'offres, puis le fournisseur doit répondre
3 à ces exigences-là qui sont minimales pour
4 reconduire le service. Pour fournir le service.

5 Q. **[254]** La difficulté que je vois avec l'appel
6 d'offres, puis on a juste une discussion là, mais
7 c'est que c'est difficile pour quelqu'un
8 d'extérieur à Hydro-Québec de... ou en tout cas,
9 j'imagine, monétiser ce que ça peut vouloir dire à
10 la minute. Je ne sais pas si... Est-ce que c'est...

11 R. C'est un service quand même qui se vend. C'est
12 quelque chose qui... Ce n'est pas unique au Québec.

13 Q. **[255]** Non. Je comprends. Je comprends ça.

14 R. Puis ce que je peux dire, c'est peut-être quand on
15 avait fait déjà un appel d'intérêt en deux mille
16 treize (2013), je pense, avant le premier dossier,
17 on avait eu quand même des intéressés qui s'étaient
18 manifestés, exactement, au-delà du Fournisseur
19 actuel du service. Donc, on avait d'autres gens qui
20 avaient levé la main pour fournir ou qui étaient
21 intéressés à fournir le service, au-delà du
22 Producteur avec des moyens techniques semblables ou
23 différents. Mais c'est sûr que ce service-là
24 demande une grande flexibilité, puis c'est pour ça
25 qu'il y a une valeur qui est associée à ça aussi.

1 Donc, c'est sûr qu'il faut regarder peut-être la
2 différence entre un monde au Québec, sans
3 éoliennes, ce qui était nécessaire, puis on rajoute
4 les éoliennes, puis on regarde les impacts, puis je
5 pense que c'est un peu ça ici que les simulations
6 essayaient de trouver.

7 Q. **[256]** Monsieur Nolet Côté, la norme BAL-001, parce
8 qu'il y a eu une référence aux normes de fiabilité,
9 sur la performance du contrôle de l'équilibrage de
10 la puissance active, il n'y a pas de mentions
11 spécifiques par rapport à l'éolien, à l'équilibrage
12 éolien. Est-ce que je me trompe?

13 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

14 R. Non. Il n'y a pas de références précises à
15 l'éolienne dans cette norme-là.

16 Q. **[257]** Ça fait qu'il n'y a pas de demandes de la
17 part de normes de fiabilité à ce qu'il y ait d'un
18 besoin de l'équilibrage en temps réel, donc, intra-
19 horaire de la part des normes de fiabilité?

20 R. Non. Cependant, une variation intra-horaire de la
21 production éolienne affectera sans aucun doute le
22 ACE au Québec, la fréquence.

23 Q. **[258]** Oui, mais s'il y a des services
24 complémentaires qui vous sont offerts, ce n'est pas
25 nécessaire que ce soit lié aux moyens de

1 production?

2 R. Oui.

3 Q. **[259]** Merci.

4 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

5 R. Ils seraient offerts, mais non rémunérés dans ce
6 cas-là.

7 Q. **[260]** Faut voir ce qu'on entend par « non
8 rémunérés », puis de voir comment les rémunérations
9 se font, mais ce n'est pas... C'était juste de voir
10 si c'était une exigence des normes de fiabilité
11 dans ce cas-ci.

12 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

13 R. Non. Cependant, si je peux ajouter quelque chose.

14 Q. **[261]** Allez-y.

15 R. C'est que ça va, sans aucun doute, une consigne
16 d'un service d'intégration avec des consignes
17 horaires va sans doute impacter nos performances au
18 niveau de la fréquence. J'aurais de la difficulté à
19 quantifier combien. Cependant, si on a une
20 production éolienne de deux cents mégawatts
21 (200 MW), qui diminue à cent mégawatts (100 MW)
22 dans l'heure, le RFP va...

23 Q. **[262]** Compenser?

24 R. Compenser. Cependant, à l'heure... Lorsque le
25 service d'intégration éolienne va envoyer une

1 consigne pour compenser cette diminution-là, le RFP
2 va aussi devoir retravailler pour compenser la
3 variation de consignes. Donc, on augmente un peu le
4 nombre de consignations au niveau du RFP, ce qui
5 peut se traduire par des impacts au niveau de la
6 fréquence et des performances.

7 (12 h 32)

8 Q. **[263]** Mais vous l'avez pas étudié, c'est intuitif
9 d'après votre expérience.

10 R. C'est intuitif d'après mon expérience.

11 Q. **[264]** À quel point dans le RFP ça sert à
12 l'équilibrage et à quel point ça sert d'outil
13 d'aide à la production ou à l'exploitation? Parce
14 que vous avez fait mention tantôt que le RFP a deux
15 objectifs, le premier est l'équilibrage, le
16 deuxième, bien, en fait, je dis l'équilibrage mais
17 c'est le maintien de l'onde à soixante hertz
18 (60 Hz) et l'autre qui était une gestion plus
19 optimale des parcs du producteur.

20 De votre expérience, parce que j'imagine
21 que vous l'avez pas étudié, la proportion de
22 chacun, mais de votre expérience laquelle partie
23 est la meilleure?

24 R. Le RFP est l'outil principal pour la gestion du
25 parc de production en temps réel. Le RFP permet de

1 gérer le parc optimalement donc les opérateurs, les
2 répartiteurs utilisent cet outil-là pour gérer le
3 démarrage puis l'arrêt des groupes donc dans le but
4 de maintenir le parc à l'optimum le plus possible.
5 Aussi, c'est avec...

6 Q. **[265]** Je m'excuse, c'est juste parce que je suis
7 pas ingénieure, quand vous dites le plus optimum
8 possible, c'est pour maintenir ça à soixante hertz
9 (60 Hz) ou c'est pour gérer les groupes
10 alternateurs de façon optimum?

11 R. Pour gérer les groupes alternateurs. La première
12 fonction, il gère les groupes à l'optimum, donc
13 quand que le parc va accumuler de l'écart de
14 rendement, donc ils deviennent de moins en moins
15 optimum, bien là, le répartiteur va décider de
16 démarrer ou d'arrêter un groupe pour ramener
17 l'écart de rendement à l'optimum.

18 La deuxième fonction, le RFP va, en temps
19 réel, calculer le nombre de marge réglante qui lui
20 reste sur lui, donc comment qu'il peut prendre de
21 variation de charge à la hausse, d'éolienne à la
22 hausse et à la baisse, puis le répartiteur va
23 s'assurer d'avoir tout le temps suffisamment de
24 marge pour que le réseau puisse répondre à des
25 variations de demande. Donc, c'est avec cet outil-

1 là qu'il va prendre la plupart de ses décisions à
2 court terme.

3 Q. **[266]** Est-ce que vous seriez capable de me dire ou
4 de prendre un engagement, tu sais, tantôt on
5 parlait de, vous savez, tantôt on discutait du
6 nombre d'arrêts/démarrages par année. Sur les mille
7 trois cent quarante (1340), est-ce que vous seriez
8 en mesure de me dire ou de me fournir,
9 annuellement, on s'entend, grosso modo, je ne vous
10 demande pas une étude exhaustive mais une bonne
11 idée de ce que ça peut vouloir dire annuellement en
12 arrêts/démarrages de groupes hydroélectriques.

13 R. Je serais capable de dire combien qu'il y a
14 d'arrêts/démarrages de groupes annuellement, ça
15 demanderait beaucoup d'analyse de données.
16 Cependant, je pourrais pas attribuer une raison à
17 ces arrêts/démarrages là. Donc, je peux pas dire si
18 c'est à cause de maintenance, d'événements, de
19 support de tension, de gestion optimale du parc de
20 production.

21 Q. **[267]** Ou de l'éolien.

22 R. Exact, je pourrais pas dire la raison.

23 Q. **[268]** O.K. Je veux juste bien vérifier ma
24 compréhension avec monsieur Franche. Dans le fond,
25 ce qu'on comprend, si on regarde vos obligations du

1 Distributeur envers le Transporteur qui sont
2 remplies au moyen de l'ensemble de vos contrats que
3 vous avez, vous avez pas nécessairement besoin du
4 SIÉ. Le SIÉ est là aux fins de pouvoir compenser le
5 Producteur ou l'utilisation du RFP que le
6 Producteur met à votre disposition aux fins du
7 patrimonial et qui ne servirait pas aux fins du
8 patrimonial, est-ce que ça serait une
9 caractérisation exacte?

10 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

11 R. On l'a quand même vu dans le rapport le l'IREQ que
12 ça causait des variations supplémentaires. Donc,
13 ces variations-là supplémentaires à ce qu'ils
14 supportaient avant qui est couvert par l'entente.

15 Q. **[269]** Je comprends ça.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[270]** Mais entre vos obligations de Distributeur
18 envers le Transporteur qui demandent des services
19 complémentaires, peu importe les motifs de la
20 variation mais il vous demande certains services,
21 vous les offrez, vous avez différents outils. Ce
22 que vous nous dites, ce que vous dites à la Régie
23 et ce que j'en comprends, à tout le moins,
24 corrigez-moi si ma compréhension est pas bonne,
25 c'est que vous dites bien là, j'utilise des, pour

1 faire ça, j'utilise des moyens, par exemple
2 l'entente pour le patrimonial, qui ne sont pas
3 destinés à ça, il faut donc que je rémunère celui
4 qui m'offre ce service-là parce que j'utilise ses
5 services à d'autres fins que ce pourquoi il les a
6 mis à ma disposition.

7 (12 h 37)

8 R. Exactement.

9 Q. **[271]** O.K. Juste vérifier encore une fois, je pense
10 que vous avez répondu en DDR, mais avez-vous fait
11 une évaluation quant au nombre potentiel de
12 fournisseurs de SIÉ qui prévoyaient un équilibrage
13 éolien sur une base horaire plutôt que sur une base
14 intra-horaire? Ou avez-vous fait une évaluation de
15 qui pourrait vous offrir le service et deux, s'ils
16 ont fait une distinction horaire, intra-horaire?

17 R. On sait qui est intéressé à fournir le service dans
18 l'ancienne entente, donc dans le premier appel
19 d'intérêt. On est capable de les identifier, mais
20 là de faire la différence entre l'horaire et
21 l'intra-horaire, je ne pourrais pas vous le dire,
22 mais c'est sûr que l'intra-horaire pourrait être
23 faite avec d'autres moyens là de production ou une
24 autre façon, mais on n'a pas regardé là, au-delà de
25 ceux qui sont capables de fournir le service

1 présentement avec les conditions qu'ils ont
2 présentement.

3 Q. **[272]** Est-ce qu'il serait possible, dans les
4 caractéristiques, de dire : « Bien, je vais
5 chercher ou je vais demander... de la personne qui
6 est en service d'intégration éolienne, une
7 compensation que je pourrai refournir au
8 Producteur, dans le cas du RFP parce que vous
9 utilisez un service qu'il vous offre pour le
10 patrimonial, plutôt que d'assujettir la personne à
11 être à la minute? Donc, il pourrait vous le payer,
12 s'il ne vous offre pas le service en temps réel, il
13 pourrait vous payer ce service-là en temps réel?

14 R. Notre obligation, nous, c'est de fournir le
15 service.

16 Q. **[273]** Ce que vous faites.

17 R. À ce moment-là, si lui il a un entente, on va dire,
18 parallèle avec un autre fournisseur qui est capable
19 de faire de l'intra-horaire, s'il est capable de
20 démontrer, dans l'appel d'offres, qu'il respecte
21 les critères puis qu'il y a eu une entente pour
22 faire ce service-là puis qu'il fait, on va dire, de
23 l'extra-horaire là, qu'il ne fait pas la vraie
24 relation intra-horaire, je pense que ça pourrait
25 être possible dans le cadre de l'entente, mais il

1 doit prouver qu'il est capable de moduler, dans
2 l'heure, la production éolienne.

3 Q. **[274]** Donc, « horaire » mais pas « intra-horaire »,
4 puis il pourrait verser une compensation pour le
5 fait qu'il n'est pas intra-horaire.

6 R. Effectivement. S'il y a une entente, s'il y a une
7 entente signée avec quelqu'un qui peut faire ce
8 genre de service-là, effectivement.

9 Q. **[275]** Qui peut faire ce genre de service-là?

10 R. C'est oui, mais qui peut faire une régulation
11 intra-horaire.

12 Q. **[276]** Ça fait qu'il faudrait que lui-même prenne
13 une entente de service d'intégration éolienne
14 avec...

15 R. Exactement. Dans le fond, le service... On observe
16 une variation intra-horaire, donc on a besoin de ce
17 service-là. Si lui, il peut seulement faire la
18 partie qui est horaire, bien à ce moment-là il peut
19 aller chercher un autre fournisseur qui fournirait
20 l'intra-horaire puis faire une offre globale.

21 Q. **[277]** Mon point est que vous en avez un à
22 l'interne. Vous avez le Distributeur via l'ensemble
23 des contrats qu'il a dans son portefeuille
24 d'approvisionnement et offre au Transporteur, en
25 vertu de ses obligations tarifaires, l'ensemble des

1 services complémentaires que le Transporteur
2 requiert. On s'entend là-dessus, fiabilité du
3 réseau assurée, tout le monde est content.

4 Maintenant, vous dites : « J'utilise un
5 contrat que j'ai ou des excédents du contrat que
6 j'ai avec un de mes fournisseurs de services, à
7 d'autres fins que ce pourquoi il est prévu. »
8 Nommément, le RFP pour le patrimonial, on s'en
9 servirait pour remplir ses obligations auprès... Le
10 Distributeur s'en servirait pour remplir ses
11 obligations auprès du Transporteur. Mais là, vous
12 dites : « Je me sers de service pour lesquels il
13 n'était pas conçus, je dois le rémunérer en
14 conséquence. » Est-ce que vous, vous offriez à ce
15 moment-là... Si vous allez rechercher une
16 compensation auprès d'un fournisseur de services
17 d'intégration éolienne qui n'est pas Hydro-Québec
18 Production, on s'entend, vous allez dire : « Bien,
19 écoutez, si tu m'offres tant de dollars, moi, ça va
20 me permettre de rémunérer le Producteur pour les
21 services qu'il m'offre en RFP pour le patrimonial.
22 Il sera tenu indemne, tout le monde va être tenu
23 indemne. » Est-ce que c'est une possibilité?

24 R. Je vous dirais qu'il faudrait faire un appel
25 d'offres pour cette acquisition de produits-là,

1 dans le fond. Ou si le produit qu'on recherche est
2 supérieur à la quantité qu'on a déjà, bien je pense
3 qu'on ne pourrait pas prendre cette offre-là sans
4 voir ce que le marché autre pourrait nous fournir
5 là. Donc, on se retrouverait à faire un autre appel
6 d'offres pour un service particulier qui n'est
7 pas...

8 Q. **[278]** Quel service particulier là?

9 (12 h 42)

10 R. Le service de réglage intra-horaire, dans le fond.
11 Moi, je ne peux pas...

12 Q. **[279]** Vous l'avez déjà.

13 R. Je vais avoir un prix qui va être donné. Je ne sais
14 pas si je ne pourrais pas avoir un autre prix qui
15 est moins cher ailleurs pour juste cette partie du
16 service là. Donc, on vient comme isoler différents
17 services.

18 Q. **[280]** Parce que dans l'entente que vous avez pour
19 le patrimonial, est-ce qu'il y a une clause dans
20 l'entente qui dit « bien, si jamais j'excède le
21 montant » c'est que ça tombe tout de suite dans un
22 autre contrat à ce moment-là quand vous dépassez ce
23 que...

24 R. De la façon que ça fonctionne, c'est que le
25 Transporteur devrait nous dire « effectivement, on

1 dépasse les plages de réglage prévues pour le suivi
2 de la charge. » Ça fait que, dans le fond, le
3 Transporteur viendrait nous dire « on n'a plus
4 besoin de mille cinq cents (1 500), mais de mille
5 huit cents (1 800). » À ce moment-là, ce serait la
6 responsabilité du Distributeur de trouver un
7 nouveau fournisseur pour cette augmentation-là du
8 RFP qui pourrait être le Producteur ou un autre à
9 ce moment-là.

10 Q. **[281]** Mais, vous avez une entente, de façon
11 générale, l'entente globale?

12 R. Présentement, c'est intégré dans la rémunération
13 qu'on lui donne pour tous les services du
14 patrimonial. Donc, il y a ce réglage de puissance
15 là, mais aussi il y a des aléas pour... les aléas
16 de la provision puis autres services là, autres
17 services qui sont fournis dans le cadre du
18 patrimonial.

19 Q. **[282]** Mais, il y a un prix qui est associé à ça.

20 R. Il y a un prix qui est fondu dans le coût global du
21 trois sous (3 ¢) par kilowattheure environ qu'on
22 lui verse à chaque année là, donc c'est fondu dans
23 la rémunération globale.

24 Q. **[283]** Je vais arrêter là pour l'instant, on va
25 prendre une pause. Vous êtes chanceux parce que

1 vous allez pouvoir rester. Je ne libère pas tout de
2 suite les témoins, je veux voir si j'ai d'autres
3 questions. Je me donne le luxe de réfléchir. Je
4 peux prendre une pause puis revenir puis ensuite on
5 prendra la pause lunch ou on peut prendre la pause
6 lunch. Avez-vous une préférence, Maître Turmel?

7 Me SIMON TURMEL :

8 La pause lunch, je pense, ce serait approprié.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ça fait qu'à ce moment-là... ça arrive pas mal à la
11 fin de la journée, hein, à ce moment-là. Oui. Est-
12 ce qu'à deux heures moins quart (13 h 45), ça va
13 pour tout le monde parce qu'il faut... Juste avant,
14 Maître Cadrin et Maître Turmel, présentation de vos
15 preuves, vous aviez besoin de combien de temps? Je
16 vais peut-être raccourcir la pause lunch sinon.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Une trentaine de minutes pour nous.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Une trentaine de minutes pour vous.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Et maximum vingt (20) minutes pour la FCEI.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ça fait qu'on va compter une heure. Oui, oui. Je
25 vais faire vite dans mes questions après. Mais, à

1 ce moment-là, on va peut-être prendre une pause
2 lunch plus courte pour être sûr de rentrer dans les
3 délais. Si on revient à et trente (13 h 30), est-ce
4 que c'est suffisant pour tout le monde? Monsieur le
5 Sténographe également. C'est parce que je ne veux
6 pas vous faire partir à cinq heures (17 h 00),
7 Monsieur le Sténographe. Ça va? Ça fait qu'on va...

8 Me SIMON TURMEL :

9 Ce sera ça. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On va revenir à treize heures et demie (13 h 30).

12 Merci.

13 SUSPENSION

14 (13 h 32)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Re-bonjour. On va reprendre... Je sais que l'heure
17 du lunch a été très courte, j'en suis désolée, mais
18 vous allez être contents d'avoir du soleil, quand
19 même, en fin de journée plutôt que d'être restés
20 dans la salle d'audience trop longtemps.

21 Alors, si on veut finir, on va commencer.

22 Alors, juste quelques questions puis c'est plus des
23 questions de conclusion, si vous voulez là, pour
24 voir si on a bien fait le tour de la question.

25 Q. [284] Donc, si on fait un « wrap-up » de ce que...

1 Excusez... un « wrap... », ouais, en tout cas. Les
2 conclusions de nos discussions précédentes, au
3 niveau technique, pour vous le Transporteur, que ce
4 soit un service d'intégration éolienne à la minute,
5 tant que le service complet est offert par le
6 Distributeur, ça ne vous cause pas de problème au
7 niveau du transport, la fiabilité du transport,
8 techniquement parlant?

9 M. HUBERT NOLET CÔTÉ :

10 R. Euh.. Oui, mais le seul bémol que j'ai à ça, c'est
11 les variations horaires. Si ça peut... Étant donné
12 que le RFP va bouger dans un sens pendant l'heure,
13 il y a une variation horaire qui va se faire à la
14 fin de l'heure. Donc, le RFP va devoir revenir à sa
15 consigne originale. Je me pose la question, mais
16 j'ai l'impression que ça pourrait occasionner un
17 peu plus de bruit dans la fréquence, donc un effet
18 sur les performances.

19 Q. **[285]** Merci. Ce qu'on avait dit également, c'est au
20 niveau plus économique, peut-être, Monsieur
21 Franche, c'est... L'utilité du service
22 d'intégration éolienne sert à compenser les
23 services que vous prenez. Quand vous offrez au
24 Transporteur le service, l'ensemble des services
25 complémentaires que vous avez besoin pour desservir

1 la charge locale, il y a une partie, entre autres,
2 qui est le RFP pour le Patrimonial et le SIÉ sert,
3 entre autres, à compenser une partie de
4 l'utilisation de ces services-là?

5 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

6 R. Effectivement.

7 Q. **[286]** On parlait tantôt d'un service offert par un
8 tiers. Si on veut enlever une barrière à l'entrée
9 pour le service d'intégration éolienne, vous m'avez
10 parlé que le tiers pourrait aller rechercher auprès
11 du Producteur lui-même ou de d'autres, le service
12 qu'il pourrait offrir au Distributeur, pensez-vous
13 vraiment que c'est viable? Dans la mesure où
14 pourquoi la personne auprès de qui il va aller
15 chercher ses services, ne les offrirait pas à
16 meilleurs prix directement au Distributeur?

17 R. Effectivement, on ne pense pas que le commercial...
18 À moins que commercialement, le prix soumis pour la
19 partie qui serait horaire soit négligeable ou
20 faible, qu'il n'y aurait pas nécessairement
21 d'avantage.

22 Toutefois, on ne pense pas que la consigne
23 à la minute est une barrière à l'entrée pour un
24 fournisseur. Donc, les moyens techniques qui
25 pourraient équilibrer l'éolien, parce qu'on cherche

1 le service d'équilibrage qui inclut l'intra-horaire
2 et l'horaire, sont adaptables à des consignes à la
3 minutes là. Je pense à...

4 Q. **[287]** C'est quoi que vous pensez qui est une
5 barrière à l'entrée? Pourquoi ça ne se bouscule pas
6 aux portillons?

7 R. Je pense que ça prend une grande flexibilité,
8 premièrement, pour offrir ce service-là. Ça prend
9 autant de la production que de la charge. Donc,
10 c'est les deux principales barrières là qu'on voit
11 plus.

12 Donc, les gens qui auraient des moyens de
13 production qui pourraient faire ça valorisent peut-
14 être ailleurs ou une opportunité de valoriser ça...

15 Q. **[288]** Hum, hum.

16 R. ... ailleurs qui est plus grande que la
17 rémunération qui est dans le service d'intégration
18 éolienne, présentement là.

19 Q. **[289]** Ça fait que ça serait vraiment dans
20 l'absorption de la charge plus que le niveau intra-
21 horaire, qui serait selon vous une barrière à
22 l'entrée?

23 R. Effectivement. Il faut avoir un moyen de production
24 qui est installé qui permet de palier les
25 diminutions de productions éoliennes, donc fournir

1 le service en augmentant une production ou à
2 l'inverse, de diminuer une charge.

3 (13 h 37)

4 Donc, il faut avoir une charge soit très
5 flexible, ce qui est moins le cas si on pense à des
6 industries ou des industriels où eux, préfèrent
7 avoir un facteur d'utilisation qui est élevé de
8 leur charge et non pas varier la charge, à ce
9 moment-là, ils pourraient varier la production,
10 mais il faut avoir aussi une production installée
11 qui est assez importante pour absorber encore là
12 ces variations-là.

13 Q. [290] D'accord. Peut-être une petite dernière
14 question qui venait avec l'asymétrie. Madame la
15 greffière, la deuxième feuille, vous ne l'avez pas
16 donnée tantôt ou vous l'avez donnée?

17 LA GREFFIÈRE :

18 Non, il est ici. Vous voulez que je le distribue?

19 LA PRÉSIDENTE:

20 S'il vous plaît.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Donc, ce document, a la cote A-29.

23

24 A-0029: Document Coût du service de compensation de
25 l'énergie globale annuelle

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je l'ai. Je vous remercie.

3 Q. **[291]** La feuille est un produit de la Régie, puis
4 je comprends que vous ne l'avez pas vue, puis vous
5 n'avez pas eu le temps de vérifier les calculs,
6 mais ce que ça vient faire, en fait, c'est qu'on a
7 mis les FU manuels, tels que calculés par AWS avec
8 le coût de l'asymétrie, mais fixés à trente-cinq
9 pour cent (35 %), à trente-quatre (34 %) et à
10 trente-trois virgule cinq (33,5 %) et ça calcule,
11 évidemment, l'asymétrie, et ça fait la moyenne
12 annuelle sur trente-six (36) ans. Donc, les trente-
13 six (36) années calculées par AWS. Et ce qu'on peut
14 voir, évidemment, c'est que sur les trente-six (36)
15 années, avec un retour d'énergie fixé à trente-cinq
16 pour cent (35 %), bien on voit, en bas, total avec
17 les calculs d'AWS que sur la période de trente-six
18 (36) ans, avec le dernier contrat, il y aurait eu
19 quatre cents... Je ne dis pas qu'il y a eu quatre
20 cent soixante et un millions (461 M) de donnés,
21 mais si on multipliait ça pour les trente-six (36)
22 années, c'est ce que ça aurait donné.

23 Donc, à trente-quatre virgule cinq (34,5),
24 on voit deux cent quatre-vingt-dix millions (290 M)
25 et puis, avec trente-trois virgule cinq (33,5) à

1 cent trois (103) et ensuite on fait la moyenne
2 annuelle sur trente-six (36) ans. Je voulais juste
3 avoir votre opinion quand on essaie de faire la
4 relation entre les FU qu'il faut fixer et puis
5 l'asymétrie dans les compensations des écarts,
6 parce qu'on voit bien qu'à trente-cinq (35), bien
7 évidemment, les écarts sont plus importants et il y
8 a un coût relié à ces écarts-là. Alors, on aimerait
9 juste vous entendre peut-être sur cette question-
10 là. Parce qu'en fait, ma compréhension, c'est
11 qu'évidemment avec les études AWS, ce qu'on
12 comprend, c'est que ce qui reste, c'est les
13 variations météorologiques. Donc, des bonnes années
14 de vent ou des moins bonnes années de vent.

15 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

16 R. Effectivement. Donc, AWS c'est une resimulation de
17 l'historique. Donc, ça montre en moyenne un FU
18 éolien sur la période avec le vent présent en
19 conditions normales de mil neuf cent quatre-vingt à
20 deux mille quinze (1980-2015). Le coût du service.
21 C'est sûr que, puis je pense qu'on l'avait répondu
22 aussi en DDR à la Régie. Donc, c'est sûr que si on
23 s'attend à avoir trente-cinq (35), puis il arrive à
24 trente-quatre point cinq (34.5), bien, ça nous fait
25 un écart sur les différents coûts associés au

1 retour. Ce que je peux dire, c'est comme je disais
2 tantôt, effectivement, il y a une asymétrie des
3 prix, parce que le service rendu est différent
4 aussi au sens où quand le Fournisseur doit garantir
5 le trente-cinq pour cent (35 %), bien, c'est une
6 énergie ferme, lui, qu'il n'a pas.

7 Tandis que le trente-quatre (34)... tandis
8 que ce qui est retourné de l'énergie éolienne,
9 c'est une énergie qui est plus non ferme. Ce qu'on
10 voit ici c'est que ça peut avoir aussi un impact
11 prospectif pour nous. Donc, à ça, le trente-cinq
12 pour cent (35 %), nous, on l'a quand même... Si on
13 prend le coût global du service éolien au-delà du
14 service, mais de l'éolien total, si on prévoit à
15 trente-cinq (35), puis le FU est plus faible, bien,
16 on a quand même évité de payer ces parcs-là aussi.
17 Donc, l'énergie associée aux parc éoliens, bien,
18 elle n'est pas payée au fournisseur dans le fond.
19 (13 h 42)

20 Donc, c'est sûr que du moment où ce coût-là
21 des contrats en général est plus élevé que le coût
22 de service, bien, c'est une économie au net pour
23 Hydro-Québec Distribution, au sens où la moyenne
24 des coûts des contrats est environ à cent dollars
25 du mégawattheure (100 \$/MWh). Puis ici on paie

1 quarante-sept dollars du mégawattheure (47 \$/MWh).
2 Donc, cette énergie-là, on a pu planifier dessus.
3 On a pu la mettre dans nos bilans. On a pu prendre
4 des moyens à long terme sur ce niveau d'énergie-là.
5 Puis si on arrive puis on observe des FU qui sont
6 plus faibles, oui, on va payer dans l'entente ici,
7 mais on va aussi économiser tous les coûts qu'on
8 aurait versés au promoteur éolien dans ce cas-là.

9 Q. **[292]** Ça fait que vous en faites un moyen de
10 production. Vous vous servez des compensations des
11 écarts. Vous calculez les gains ou les pertes
12 financières et vous en faites aux fins du bilan
13 d'approvisionnement un moyen d'approvisionnement
14 avec le SIÉ?

15 R. Ça nous permet de planifier une contribution stable
16 de l'éolien dans nos bilans.

17 Q. **[293]** Même si ça peut vous coûter un petit peu plus
18 cher en termes de compensation, parce que ça vous
19 fait économiser sur d'autres temps?

20 R. Bien, c'est le but que, nous, on voyait du service
21 d'équilibrage, dans le fond, qui permet
22 d'équilibrer horairement, intra-horairement,
23 horairement, annuellement aussi la production
24 éolienne. Donc, on s'attend puis on peut baser nos
25 analyses sur un volume, un retour stable.

1 Q. **[294]** Mais l'équilibrage, ce n'est pas juste
2 l'équilibrage entre le réel puis ce qui devait être
3 ou ce qui était projeté, vous utilisez le FU à des
4 fins de moyens de production également ou à des
5 fins du bilan de puissance que vous pourriez
6 obtenir?

7 R. Effectivement. Donc, on planifie, nous, sur la base
8 du trente-cinq pour cent (35 %) dans nos bilans en
9 énergie annuels.

10 Q. **[295]** Ça va. Je vous remercie beaucoup. Ça va être
11 l'ensemble de mes questions. Et vous êtes... À
12 moins que vous ayez un réinterrogatoire? Pas de
13 réinterrogatoire. Vous êtes maintenant libérés. Je
14 vous remercie beaucoup. Vous allez pouvoir profiter
15 du soleil si ça vous tente. Les autres, on va
16 continuer. Et on va commencer avec l'AHQ-ARQ. On va
17 prendre deux minutes.

18 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

19 Me STEVE CADRIN :

20 Bonjour.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je suis accompagné de
25 monsieur Marcel Paul Raymond. Pendant que madame la

1 greffière tente de faire fonctionner l'audiovisuel,
2 et on recherche la source, je vous ai remis la
3 source papier pour l'instant. Ce n'est pas très
4 long comme document. Ça fait que si jamais ça ne
5 fonctionne pas, ce n'est pas très grave.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Pourquoi on ne commencerait pas?

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bien oui. On va faire ça si vous voulez bien.

10 J'aurais besoin de madame la greffière quand même.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, pour l'assermentation. Madame la Greffière.

13 Me STEVE CADRIN :

14 On ne peut pas commencer sans vous, vous voyez
15 bien.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Elle est indispensable.

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce dixième (10e)
20 jour du mois de juin, A COMPARU :

21

22 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
23 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
24 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

5 Q. [296] Nous avons déposé une série de documents.
6 Puis je réalise que je n'ai pas la liste avec moi.
7 Madame la greffière est occupée. Bougez pas! Je me
8 lance dans l'énumération de documents, Monsieur
9 Raymond, que vous avez... Je vais vous demander si
10 vous avez préparé ces documents ou ça a été préparé
11 sous votre gouverne, si vous adoptez ces documents
12 pour tenir lieu de votre preuve en la présente
13 instance. Il y en a quand même quelques-uns. Je
14 prends le temps de regarder pour ne pas me tromper.
15 Tout d'abord, vous avez déposé les documents, on a
16 déposé les documents de preuve qui est C-AHQ-ARQ-
17 0016, incluant la pièce aussi 17 en soutien, la
18 pièce 18 qui est document de soutien, on s'entend.
19 Ensuite il y avait également une correction qui a
20 été faite à la pièce 25 sur une erreur cléricale
21 qui était dans le mémoire. Nous y reviendrons pour
22 les erreurs s'il y en a d'autres. Et vous avez
23 également votre curriculum vitae qui est la pièce
24 26.

25 (13 h 50)

1 Et il y a aussi des réponses à la demande
2 de renseignements d'HQD dans un premier temps à
3 0023 et réponse à la demande de renseignements de
4 la Régie qui est la pièce 0021. Je m'excuse, je les
5 ai mis en désordre mais je pense les avoir tous
6 identifiés.

7 Alors donc, nous sommes rendus à la
8 présentation que vous avez préparée aujourd'hui
9 pour les fins de soutien audiovisuel à votre
10 présentation. Alors, c'est la pièce 0027, tout le
11 monde ont leur copie papier donc ça va nous aider.
12 Alors donc, est-ce que ce sont des documents que
13 vous avez préparés ou qui ont, en fait, servi, dans
14 le cas des annexes, on s'entend évidemment, alors
15 je vous laisse les commenter.

16 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

17 R. Oui.

18 Q. **[297]** D'accord. Est-ce que, avant d'aller dans les
19 discussions en ce qui a trait à la preuve écrite,
20 peut-être nous parler brièvement de votre
21 curriculum vitae que nous avons déposé ce matin.
22 Alors peut-être, évidemment en insistant sur les
23 passages les plus pertinents et cette fois-ci, tout
24 le monde l'a sur le SDÉ, si jamais vous voulez
25 suivre un peu à l'instar de ce qui s'est fait ce

1 matin en sans papier. Alors, on est prêts, vous
2 pouvez nous parler de votre CV quelques instants en
3 focussant sur les éléments les plus pertinents pour
4 les fins du présent dossier.

5 R. Oui, merci. Alors, comme on est dans un dossier
6 d'intégration éolienne, je vais insister sur les
7 parties du CV qui ont touché à ce sujet-là.

8 Alors d'abord, dans des dossiers de plans
9 d'approvisionnement, j'ai été reconnu comme expert
10 mais aussi dans le dossier d'entente globale de
11 modulation, le 3775, j'ai été reconnu comme expert
12 par la Régie, et dans le dossier 3848 sur la
13 définition des caractéristiques du service
14 d'intégration éolienne actuel. Donc, le 3848 j'ai
15 aussi été reconnu comme expert.

16 J'ai aussi fait des présentations sur
17 l'intégration éolienne dans certains forums et tout
18 récemment, le client pour lequel je travaille à
19 l'occasion qui s'appelle CEATI International,
20 Centre for Energy Advancement through Technological
21 Innovation qui compte une vingtaine de groupes en
22 production, transport, distribution, et cetera, m'a
23 demandé, en plus d'être aviseur technique pour le
24 groupe Hydro Operations and Planning Interest
25 Group, m'a demandé de coordonner le groupe qui

1 s'appelle, qui existe depuis un an, un an et demi,
2 qui s'appelle Energy Imbalance Market.

3 Alors, le Energy Imbalance Market c'est un
4 marché qui existe d'abord dans l'ouest de
5 l'Amérique du Nord et les membres qui participent à
6 ce marché-là ou qui pensent participer aussi plus
7 tard pour bien échanger sur leurs préoccupations en
8 termes d'impact sur leur production
9 hydroélectrique, on a formé un groupe que je
10 coordonne où, par exemple, on a BPA, Bonneville
11 Power Administration, qui sont membres, Idaho
12 Power, Southern California Edison, Puget Sound
13 Energy à Seattle, Seattle City Light, Pacific Corp
14 et aussi BC Hydro, donc, tout l'ouest. Ces gens-là
15 se rencontrent deux ou trois fois par année pour
16 s'échanger leurs préoccupations et je coordonne ce
17 groupe-là.

18 Q. [298] Ça va pour votre CV. Alors, je vous invite à
19 reprendre de la voix, on dirait que vous avez un
20 chat dans la gorge. Prenez un bon verre d'eau.
21 Peut-être que c'est la présentation en bleu à
22 l'écran qui vous trouble.

23 Allons-y maintenant pour, peut-être avant
24 d'aller dans votre présentation, il y avait des
25 petites erreurs cléricales, peut-être que vous

1 cent quarante (1340) arrêts-démarrages. Alors,
2 c'est un sujet auquel je m'intéresse depuis une
3 vingtaine d'années, combien coûte un arrêt-
4 démarrage. Il y a plusieurs personnes qui ont fait
5 des études là-dessus parce qu'un arrêt-démarrage
6 réduit marginalement la durée de vie d'un groupe
7 turbine alternateur ou encore devance marginalement
8 la prochaine maintenance qu'on devrait faire sur
9 ces groupes-là.

10 Puis les études que j'ai consultées et puis
11 CEATI International fait ce genre d'études aussi,
12 m'indiquent que le coût d'un arrêt ou d'un
13 démarrage est de l'ordre de cinq cents dollars
14 (500 \$). O.K. Et puis admettons que c'est mille
15 dollars (1 000 \$) pour les besoins du calcul. Ce
16 qui veut dire, c'est que l'impact de l'intégration
17 éolienne au Québec sur les arrêts-démarrages du
18 fournisseur principal, c'est de l'ordre de... entre
19 un et un point cinq million de dollars (1-1,5 M\$)
20 annuellement. Et c'est probablement un des impacts
21 les plus importants pour l'intégrateur éolien.

22 Les autres impacts, vous les voyez à la
23 page 47 de notre preuve qui... on montre des
24 extraits, un peu les impacts qui viennent d'un
25 rapport de balisage d'Hydro-Québec qui est un

1 extrait de notre rapport d'expertise, ce qu'on
2 appelle, et c'est le rapport d'expertise que, comme
3 expert, j'avais déposé dans le dossier 3848. Alors,
4 ça vous donne une idée des impacts vus d'Hydro-
5 Québec parce que c'est un rapport de balisage
6 d'Hydro-Québec.

7 Et aussi, je vous réfère à la page 50 de
8 notre mémoire, à la note de bas de page 70. Alors,
9 c'est un article « Preliminary impacts of wind
10 power integration in the Hydro-Québec system » dont
11 l'auteur principal est André Robitaille.

12 Et si vous allez voir l'article, vous
13 verrez différents types d'impacts que vous
14 retrouvez aussi dans le rapport d'IREQ, donc quels
15 sont les impacts sur un système comme Hydro-Québec.
16 Et vous noterez aussi qu'il y a une liste d'auteurs
17 qui sont des trois divisions d'Hydro-Québec et plus
18 IREQ. Donc, ils sont tous les signataires de ces
19 évaluations-là.

20 Alors, ceci complète le point 3, mes
21 commentaires, si on va au point 1 qui est la clause
22 de reconduction. Et je vous aurais affiché nos
23 recommandations, mais là sur votre papier. Alors,
24 je vais les lire totalement ou simplement les
25 parties soulignées.

1 Alors, la recommandation 11 de notre
2 mémoire, et aussi ce que j'ai... Dans le plan de la
3 présentation, bien vous voyez que toutes les
4 recommandations du mémoire sont maintenues, même
5 celles dont on ne parle pas aujourd'hui parce
6 qu'elles sont à l'extérieur de la portée de la
7 rencontre d'aujourd'hui.

8 Alors, la recommandation 11 sur la clause
9 de reconduction, alors nous, on dit, bien étant
10 donné les failles dans la démarche du Distributeur
11 constatées par l'AHQ-ARQ dans le présent... dans
12 notre mémoire, nous recommandons à la Régie de ne
13 pas permettre, à ce stade-ci, d'inclure une clause
14 de reconduction au contrat.

15 Alors, ce qu'on dit, dans le fond, c'est
16 que, puis c'est ce que notre mémoire dit là, il y a
17 tellement d'incertitudes sur les principaux
18 paramètres qui sont le facteur d'utilisation des
19 retours d'énergie, le facteur d'utilisation
20 saisonnier des retours d'énergie et la contribution
21 en puissance. Alors, on a soulevé dans le mémoire
22 plusieurs préoccupations par rapport à ces
23 évaluations-là. Et puis ceci étant, nous
24 recommandons de ne pas inclure la clause de
25 reconduction du moins à ce stade-ci.

1 Par contre, à la page suivante, on voit la
2 recommandation, quand je dis « à la page suivante »
3 là, c'est à la diapo suivante, là, la diapo 4.
4 Notre recommandation qui suit, bien si jamais la
5 Régie décidait d'approuver l'inclusion d'une clause
6 de reconduction, alors nous, ce qu'on recommande,
7 c'est d'établir un suivi strict permettant la mise
8 à jour régulière des principaux paramètres
9 contractuels. Je me répète, le facteur
10 d'utilisation de retour d'énergie et la
11 contribution en puissance, tel qu'on l'a recommandé
12 à la recommandation 8 qu'on va regarder par la
13 suite.

14 Donc, ce qu'on dit, c'est que si, oui, il y
15 a une entente, une clause de reconduction, bien il
16 faut qu'il y ait des paramètres qui, dans
17 l'entente, que l'entente prévoit que certains
18 paramètres puissent être recalculés, O.K., avec une
19 méthode qui nous indique comment le faire et à
20 quelle fréquence.

21 Qu'est-ce qu'on disait dans notre
22 recommandation 8, alors afin d'améliorer la qualité
23 des intrants servant au calcul de la contribution
24 en puissance, d'abord, on recommande à la Régie de
25 demander au Distributeur de mettre à jour les

1 principaux éléments, c'est-à-dire les séries
2 reconstituées. Merci beaucoup. Bon, excellent.
3 Alors, ce qu'on dit, c'est que : Assurons-nous que
4 régulièrement on a les informations nouvelles. On
5 profite toujours d'un nouvel historique le plus tôt
6 possible.

7 (14 h 00)

8 Alors, tout d'abord, les séries
9 reconstituées, de production d'AWS, n'intègrent pas
10 ce que nous avons soulevé comme un problème
11 important, déjà les données réelles les plus
12 importantes selon nous parce que c'est là qu'il y a
13 le plus de parcs, de deux mille seize (2016) à deux
14 mille dix-huit (2018).

15 Et ce que nous disons, c'est de s'assurer
16 que cet exercice-là sera fait à la fin de chaque
17 année subséquente, c'est-à-dire deux mille dix-neuf
18 (2019), deux mille vingt (2020) et caetera. Et...
19 Bon, ça, ça a fait l'objet d'une recommandation et
20 de questions aussi de la part du Distributeur là,
21 mais nous ce qu'on dit, c'est que dans le fond
22 l'exercice de mise à jour, bien c'est d'utiliser
23 les données réelles des parcs. Puis si jamais on
24 n'a pas de données réelles, bien la deuxième
25 meilleure façon, c'est d'avoir des valeurs

1 reconstituées et non l'inverse.

2 Alors, si on a des données réelles, bien ce
3 n'est pas logique de changer ces données réelles-là
4 par des données reconstituées. Donc, pour les
5 périodes où on a des données réelles, nous
6 recommandons de les utiliser dans cet exercice de
7 mise à jour qui devra être fait régulièrement.

8 Ensuite, toujours la recommandation 8,
9 c'est de mettre à jour l'évaluation de la
10 contribution en puissance. À chaque année, en
11 novembre, donc en novembre dans le cadre du dépôt
12 du Plan d'approvisionnement ou de son état
13 d'avancement en intégrant les données de production
14 de l'année précédente. Alors, ça laisse quand même
15 une dizaine de mois pour intégrer les données
16 réelles de l'année précédente, avec un exemple ici
17 qui donne l'exemple pour novembre deux mille dix-
18 neuf (2019).

19 Bon, maintenant, changeons de... La clause
20 « reconduction » ça va. Maintenant, le facteur
21 d'utilisation annuelle. Recommandation 1 de notre
22 mémoire, le fameux trente-trois point cinq pour
23 cent (33,5 %) que nous recommandons comme facteur
24 d'utilisation annuelle de retour d'énergie de la
25 production éolienne pour le futur système

1 d'intégration éolienne.

2 Et ce trente-trois point cinq (33,5 %)-là,
3 bien c'est le facteur d'utilisation de la
4 production réelle de l'ensemble des parcs sous
5 contrat avec le Distributeur sur la période de deux
6 mille six (2006), pour le premier parc jusqu'à la
7 fin de deux mille dix-huit (2018). Et ce facteur
8 d'utilisation réelle-là est de trente-trois point
9 cinq (33,5 %), comme on l'a montré.

10 Et c'est sûr que comme, je pense que c'est
11 monsieur Franche qui l'a dit ce matin, bien, chaque
12 année là, on n'a pas tous les parcs à chaque année.
13 O.K. Alors, on a constaté ça, évidemment, on n'a
14 pas tous les parcs. Alors, ce qu'on a fait, c'est
15 vraiment une reconstitution des productions réelles
16 pour chacune de ces années-là qui a été décrite
17 dans le mémoire. Et pour que, dans le fond, à
18 chaque année, on a tous les parcs.

19 Depuis deux mille sept (2007), on a tous
20 les parcs, mais aussi ceci va capter quelque chose
21 que si on prenait juste trois, quatre ans, on ne
22 capterait pas, c'est la variation des vents. Alors,
23 ici, c'est ce qu'on fait, c'est qu'on a utilisé les
24 productions réelles pour reconstituer celles qu'on
25 n'avait pas... donc les parcs qui n'étaient pas en

1 service au début.

2 Et ce qu'on fait, dans le fond, encore là,
3 rapidement, bien c'est qu'on cherche dans tous les
4 autres parcs, lequel est le plus près de notre
5 jumeau, du jumeau du parc en question puis on
6 réussit à trouver des corrélations quand même assez
7 significatives.

8 Alors, donc on ne dit pas que le trente-
9 point un (33,1 %) cest la valeur là, mais on dit
10 que notre trente-trois point cinq (33,5 %), il est
11 quand même bien corroboré par cette analyse-là que
12 nous avons faite.

13 Et nous disons, ce qui n'est pas approprié,
14 bien c'est de prendre une moyenne arithmétique ou
15 une moyenne non pondérée des FU annuels et/ou
16 mensuels sur une période incomplète, de surcroît.
17 Celle-ci ne serait pas appropriée.

18 Alors, comme le fait le Distributeur, il
19 nous dit : « Bien, de deux mille quinze (2015) à
20 deux mille dix-huit (2018), je prends la moyenne de
21 mes FU annuels puis même s'ils n'ont pas tous le
22 même poids, puis on utilise cette donnée-là. Donc,
23 on fait totalement abstraction des premières années
24 de production.

25 Évidemment, nous, dans notre évaluation du

1 trente-trois point cinq (33,5 %), c'est clair que
2 les premières années n'ont pas le même poids.
3 Alors, dans la moyenne de trente-trois point cinq
4 (33,5 %) elles contribuent à leur juste valeur,
5 mais pas plus, pas moins.

6 Et bon, il nous dit aussi : « Le FU annuel
7 doit être basé sur l'historique et non sur
8 l'énergie contractuelle. » Qui, elle, on l'a vue
9 dans le graphique, ce matin, qui sera déposé
10 bientôt. Et on l'a vu, dans les contrats ça
11 l'indique bien là, que cette énergie contractuelle-
12 là n'est pas garantie là, c'est seulement quatre-
13 vingt-quinze pour cent (95 %) de cette énergie
14 contractuelle-là qui est garanti sur des périodes
15 de trois ans.

16 (14 h 05)

17 Et aussi, la décision D-2015-0014 de la
18 Régie dit, entre autres, ce que j'ai souligné là,
19 le nouvel historique. Donc, considérant le nouvel
20 historique de la contribution de chacun des parcs
21 éoliens en exploitation, alors, la Régie n'a pas
22 dit, en considérant l'énergie contractuelle, mais
23 bien, le nouvel historique de la contribution de
24 chacun des parcs en exploitation.

25 Recommandation 2, sur le facteur

1 d'utilisation annuel. Alors, parce que, n'oublions
2 pas qu'il y a deux choses. Le trente-trois point
3 cinq (33.5), il sert, premièrement, comme on le
4 voit bien à déterminer les paramètres du service
5 d'intégration éolienne, mais si vous vous souvenez
6 de la pièce sur les approvisionnements dans la
7 cause tarifaire, sur la pièce qui s'appelle
8 « Approvisionnement d'électricité », il y a
9 toujours deux pages à la fin qui est un gros
10 tableau, qui nous donne tous les parcs éoliens avec
11 le prix et la quantité. Bon, il y a certains parcs
12 qui sont caviardés et évidemment, ça a un impact
13 sur les causes tarifaires. Alors, nous, on dit,
14 bien le trente-trois point cinq (33.5), on devrait
15 le transporter là aussi. Donc, dans les futures
16 causes tarifaires, en considérant ce trente-trois
17 point cinq (33.5) et cette même hypothèse-là, soit
18 retenue dans le bilan d'énergie du prochain plan
19 d'approvisionnement.

20 Bon, maintenant, à la fois pour le facteur
21 d'utilisation annuel et saisonnier, donc, on a une
22 recommandation sur le mécanisme de validation. On a
23 eu un peu de réponses ce matin sur le mécanisme de
24 validation. Les productions négatives ça va. On a
25 eu l'information. Donc, c'est déduit de l'énergie

1 et puis donc, on recommande quand même à la Régie
2 de s'assurer qu'il y a une documentation qui décrit
3 bien le mécanisme de validation, parce que ce sont
4 des données qui sont importantes pour la
5 facturation d'une part et pour le service
6 d'intégration éolienne d'autre part.

7 Maintenant, si on va dans le saisonnier,
8 toujours notre recommandation ici de notre mémoire
9 qui est la 4. Bon, oui, on est d'accord avec le
10 principe d'offrir la possibilité aux
11 soumissionnaires de soumettre deux types de
12 modulation pour les retours d'énergie. Et tantôt,
13 on va recommander quels facteurs on voit.

14 Et ici, ce matin, monsieur Franche nous a
15 dit comment il faisait pour évaluer, comparer deux
16 types si un soumissionnaire offrait deux types de
17 modulation, alors, nous avons compris qu'il va
18 regarder ses coûts d'approvisionnement et
19 possiblement les coûts évités pour les diverses
20 périodes de l'année, ce qui... Avec lequel
21 principe, nous sommes d'accord.

22 Bon, maintenant, alors, pour l'option de
23 modulation en deux périodes, l'AHQ-ARQ recommande
24 des retours d'énergie à la hauteur de quarante pour
25 cent (40 %) pour les mois d'octobre à mars et de

1 vingt-sept pour cent (27 %) pour les autres mois de
2 l'année et vous avez des tableaux dans le mémoire
3 pour justifier ça et on a démontré que les séries
4 simulées par AWS surestiment les FU et
5 principalement en hiver.

6 Bon. Alors, on a aussi insisté pour avoir
7 des données chiffrées, ce qu'on n'a pas eues, mais
8 avec une loupe, puis avec les graphiques, on était
9 en mesure de déterminer qu'il y a quatre-vingts
10 pour cent (80 %) des valeurs d'hiver qui était
11 surestimé par AWS, comme vous allez pouvoir le voir
12 dans le mémoire, aux pages 3334 et 3740, ce qui
13 fait que vous verrez dans le mémoire que le chiffre
14 de quarante pour cent (40 %) est tout à fait
15 justifié avec les informations historiques qu'on a.

16 La recommandation 6, nous sommes aussi
17 d'accord qu'il y a un découpage en trois périodes,
18 mais avec une modulation différente, pour respecter
19 finalement nous autres recommandations précédentes
20 qui sont du trente-trois point cinq pour cent
21 (33.5 %) et les tableaux, nos valeurs mensuelles
22 qui apparaissent dans le tableau AHQ-ARQ-8. Alors,
23 si on voulait trois périodes, bien quarante pour
24 cent (40 %) pour décembre à mars, vingt-deux point
25 cinq pour cent (22.5 %) pour juin à août, puis

1 trente-cinq pour cent (35 %) pour les autres mois.
2 Encore là, ceci découle du tableau AHQ-ARQ-8 de
3 notre mémoire.

4 Maintenant, c'est le dernier sujet qui est
5 la base des rémunérations du service à la fin de
6 chaque année. Alors, ça fait longtemps qu'on
7 constate que cette clause-là si on veut qui a peut-
8 être changée avec les années, elle ne favorisait
9 pas le Distributeur. D'une part, parce que le
10 trente-cinq pour cent (35 %) était surestimé. Donc,
11 on était toujours dans le mauvais sens, si on veut,
12 sauf l'année passée et d'autre part, bien, c'est
13 qu'avec le nouveau SIÉ, est apparu une asymétrie
14 entre les prix, dépendant si la production est
15 supérieure au retour d'énergie ou dans le cas
16 inverse.

17 (14 h 10)

18 Alors, nous recommandons que la Régie fixe
19 comme caractéristique que les deux prix soient les
20 mêmes dans les deux cas, ce qui nous avait un peu
21 surpris; dans le fond, on n'avait pas discuté ça
22 dans le 3848 mais quand on avait vu apparaître les
23 retours d'appel d'offres, ça nous avait un peu
24 étonné de voir qu'il y avait deux prix différents.
25 Alors, nous on dit assurons-nous que le prix est le

1 même dans les deux sens. Je vais pouvoir vous
2 expliquer un petit peu aussi pourquoi tantôt.

3 En réponse à la demande de renseignements
4 de la Régie, nous avons montré, bon, la Régie aussi
5 a fait des analyses que vous avez déposées tantôt
6 sur le nombre de trente quelques années de, bon...
7 Alors, ici on l'a fait sur le réel à date du
8 service d'intégration éolienne.

9 Alors, il y a deux années complètes. La
10 première année qu'on voit ici au tableau, on a eu
11 une énergie retournée en trop, donc le retour
12 d'énergie était supérieur à ce que les parcs nous
13 ont donné de presque un térawattheure (1 TWh) et
14 donc, HQD a payé une compensation de quarante-
15 quatre millions (44 M).

16 L'année passée, ça a été, comme vous l'avez
17 montré aussi, Madame la Présidente, ça a été
18 l'inverse mais d'une façon mineure. Alors, comme le
19 prix est totalement différent, bien, on a eu à, HQD
20 a reçu cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$).

21 Ce qui fait que si je regarde les deux
22 années, bien, HQD a payé quarante-trois millions de
23 dollars (43 M\$) pour huit cent trente-quatre
24 mégawattheures (834 MWh) alors ce qui fait un coût
25 unitaire de cinquante-deux dollars le mégawattheure

1 (52 \$/MWh).

2 Et puis comme on a supposé que le prix
3 normalement est de trente dollars (30 \$), si on
4 inclut le patrimonial et quelques heures de moyens
5 plus coûteux, alors, selon notre évaluation, le
6 Distributeur sur les deux premières années aurait
7 payé dix-huit (18) ou dix-neuf millions (19 M) de
8 trop pour cette énergie-là.

9 L'autre tableau que nous avons fourni c'est
10 plus un exemple théorique fictif mais qui nous
11 montre quand même, si on dit la première année, par
12 exemple, d'un trois ans, on aurait eu neuf cent
13 mille mégawattheures (900 000 MWh) de trop mais que
14 les deux autres années on aurait eu un autre neuf
15 cent mille (900 000) dans l'autre sens qui fait
16 que, en net sur trois ans, il y aurait eu
17 l'équivalent de la valeur FU annuelle moyenne.
18 Alors, pour avoir zéro énergie, le Distributeur
19 paierait quarante et un millions (41 M). Alors, je
20 vais pas faire la division mais c'est sûr que,
21 donc, il y a quarante et un millions (41 M) pour un
22 net zéro énergie.

23 Bon, on a entendu ce matin puis cet après-
24 midi, bien, les retours sont fermes et puis la
25 production éolienne est non ferme. Alors ça, on

1 parle, puis on parle ici peut-être d'un
2 térawattheure (1 TWh) par année on l'a vu, puis ce
3 matin monsieur Franche a dit les premiers six mois
4 on parle de cinq cents gigawattheures (500 Gwh).

5 Alors deux choses. Premièrement, le cinq
6 cents gigawattheures (500 GWh), si on prend les
7 apports naturels totaux d'Hydro-Québec pour les
8 besoins de la division, mettons que c'est cent
9 quatre-vingt-deux térawattheures (182 TWh), c'est
10 peut-être un petit peu plus, on a ça dans les
11 dossiers du Distributeur.

12 Alors, mettons que ça veut dire qu'il y a
13 cinq cents gigawattheures (500 GWh) c'est à peu
14 près l'équivalent des apports naturels qui nous
15 arrivent dans une journée, alors cette variation-
16 là, le Producteur c'est sûr qu'il peut avoir des
17 années où il y a une trentaine de térawattheures de
18 variation entre une année moyenne puis une année
19 sèche ou une année forte, et puis ça aussi c'est
20 dans les dossiers de plans d'appro, on a les
21 graphiques.

22 Alors, on voit que ce cinq cents
23 gigawattheures (500 GWh) là a pas un impact très
24 important, que ce soit ferme ou non ferme, c'est
25 simplement que le Producteur, lui, voit une petite

1 variation dans ses réservoirs.

2 L'autre point qu'on a entendu ce matin,
3 bien oui mais de ce temps ici, puis évidemment
4 c'est de notoriété publique, Hydro-Québec
5 Production a un heureux problème, il y a de l'eau
6 dans tous ses réservoirs et il peut arriver qu'elle
7 déverse une quantité de cette eau-là.

8 Alors, ce qui veut dire que si, par
9 exemple, si le Producteur a pas donné suffisamment
10 d'énergie - je vais le tourner dans le bon sens, ça
11 sera pas long, c'est ça, excusez - si le Producteur
12 a donné plus d'énergie, bien, le Distributeur...,
13 s'il a donné moins d'énergie, le Distributeur paie
14 une et quatre-vingt-cinq (1,85).

15 Alors, si vous me dites que les réservoirs
16 sont pleins, bien, ce qu'on appelle la valeur de
17 l'eau, la valeur de l'eau est très basse donc si le
18 Producteur doit donner un petit peu plus d'eau,
19 bien, si la valeur de l'eau est à une et quatre-
20 vingt-cinq (1,85) bien elle était à une et quatre-
21 vingt-cinq (1,85) dans le côté positif puis elle
22 était une et quatre-vingt dans le côté négatif.

23 (14 h 15)

24 Alors, cette notion-là de situation de
25 déversement ou non, bien, elle est vraie dans les

1 deux sens. O.K. Donc, c'est une valeur marginale de
2 l'eau qui peut être vraie mathématiquement à gauche
3 ou à droite du point et sur des écarts de cinq
4 cents gigawattheures (500 Gwh), la variation n'est
5 pas tellement grande.

6 Alors, il n'y a pas de justification parce
7 que les réservoirs d'Hydro-Québec sont pleins que,
8 dans un sens, ça vaut quarante-sept dollars (47 \$)
9 puis dans l'autre ça vaut une et quatre-vingt-cinq
10 (1,85 \$). Dans les deux sens, ça devrait avoir la
11 même valeur.

12 Alors, ceci compléterait les quatre points
13 dont on voulait vous parler aujourd'hui. S'il a des
14 questions.

15 Q. [300] Merci. Maître Turmel, avant que vous
16 quittiez? Pas de questions. L'autre maître Turmel,
17 Simon? Vous n'aurez pas de questions non plus.
18 Maître Fortin?

19 INTERROGÉ PAR Me PIERRE R. FORTIN :

20 Q. [301] Bonjour, Monsieur Raymond. J'aurais une seule
21 question concernant la clause de reconduction dont
22 vous avez traitée aux recommandations 11 et 12 de
23 votre rapport. Plus particulièrement la
24 recommandation 12. Est-ce que vous pourriez être un
25 peu plus précis sur comment vous situez vos

1 recommandations en fonction de la recommandation 8?
2 Vous nous avez référé à l'exercice qui devrait être
3 fait, l'exercice de suivi strict qui devrait être
4 fait advenant le cas où la Régie accueillerait la
5 proposition d'inclure une clause de reconduction.

6 À quel moment le suivi interviendrait-il
7 par rapport à ce qu'on a entendu ce matin dans
8 l'hypothèse où il y aurait un appel d'intérêt, par
9 exemple? Le témoin d'Hydro-Québec nous a mentionné,
10 sauf erreur, ce serait à long terme, peut-être dix-
11 huit (18) mois précédant l'échéance. Le suivi se
12 situerait à quel niveau par rapport à ça?

13 Est-ce que, s'il y avait une déclaration
14 d'intérêt, le processus serait remis en branle
15 selon le témoin d'Hydro-Québec pour l'appel
16 d'offres, et est-ce que c'est à ce niveau-là que
17 vos recommandations auxquelles vous nous réferez à
18 la recommandation 8 s'intégreraient? Et, dans un
19 deuxième temps, s'il n'y avait aucun intérêt, aucun
20 fournisseur autre que le Producteur, par exemple,
21 qui se manifestait, à quel niveau serviraient les
22 recommandations que vous faites si la clause de
23 reconduction était accueillie?

24 R. O.K. Je vais y aller, puis si jamais j'oublie des
25 petits bouts, gênez-vous pas pour me le dire après.

1 Alors, nous ce qu'on dit, c'est, assurons-nous qu'à
2 chaque année, O.K., une fois par année, on
3 recalcule ces paramètres-là. O.K.

4 Alors, si arrive ce dix-huit (18) mois,
5 bien, on aura toujours une donnée à jour, à jour
6 pour... qu'il manquera peut-être un an, un an et
7 demi, deux ans. Nous, on dit, à chaque exercice,
8 après la fin de chaque année, AWS, on lui ajoute
9 cette année-là puis donnez-nous des nouveaux
10 chiffres de contribution en puissance. À chaque
11 année, on recalcule les FU réels.

12 Puis, ça, bien, ça peut être fait dès que
13 le dernier suivi est sorti de l'année, là, ça peut
14 se faire très rapidement. Ensuite... Bon. Alors,
15 c'est ça, on dit, en novembre, la contribution en
16 puissance, ce que je viens de dire. Alors, ici ce
17 qu'il veut dire, c'est qu'à chaque année ou une
18 fois par année, on a de l'information. « On » étant
19 la Régie, étant tout le monde. Bon.

20 Mettons qu'il y a trois cas qui peuvent se
21 produire, là. Premier cas, ce qu'on dit, bien, la
22 reconduction est basée sur aucun changement de
23 paramètre. Alors, ça, évidemment on ne recommande
24 pas ça. L'autre cas, il y a une clause de
25 reconduction dans le contrat entre le Distributeur

1 et l'intégrateur qui dit, on va à chaque trois ans
2 revoir ces principaux paramètres-là, facteur
3 d'utilisation annuel, mensuel, contribution en
4 puissance. Et il y aura encore là possiblement un
5 délai de un an entre la réponse.

6 Alors, ça, c'est si on dit, il y a une
7 clause de reconduction avec une clause de mise à
8 jour de paramètres. O.K. Puis ça s'est déjà vu dans
9 d'autres contrats d'énergie dans le passé. Bon. Ça,
10 c'est une chose. Si on dit, non, je pense que c'est
11 la position du Distributeur, ce qu'il dit, c'est
12 qu'on change aucun paramètre, mais la Régie
13 décidera si, à la fin du trois ans, si les
14 paramètres actuels conviennent. Alors, comment la
15 Régie va décider si les paramètres actuels
16 conviennent? Bien, c'est qu'elle aura encore là une
17 fois par année une mise à jour de ces paramètres-
18 là. Elle pourra le juger. Ce n'est pas ce qu'on
19 recommande. Nous, on recommande que ce soit plus
20 dynamique que ça dans le sens que les chiffres
21 qu'ils soient remis à jour à tous les trois ans,
22 mais si la Régie recommande de faire une clause de
23 reconduction avec les mêmes valeurs, sans changer
24 les valeurs, mais qu'elle a le loisir ou le pouvoir
25 de dire « ah! Non, là peut-être que, comme les

1 valeurs ont trop changé, on recommence le processus
2 au complet. » Bon.

3 (14 h 20)

4 Et là aussi, si on parle des... la lettre de... je
5 ne me souviens pas le terme là, mais la lettre
6 d'invitation ou d'intérêt...

7 Q. **[302]** L'appel d'intérêt.

8 R. L'appel d'intérêt. Bien, encore là, l'appel
9 d'intérêt se fera en connaissant les paramètres qui
10 pourraient s'appliquer pour le prochain trois ans
11 ou le prochain cinq ans ou la prochaine période.

12 Q. **[303]** Parfait. Merci. Je n'ai pas d'autres
13 questions.

14 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[304]** Une seule question, Lise Duquette pour la
17 formation, sur la programmation des ressources du
18 fournisseur. Vous avez fait quelques commentaires.
19 Bien, j'aimerais savoir si..., vous nous avez fait
20 part de votre CV, si dans le... de vos
21 connaissances, l'intra-horaire et l'horaire sont
22 gérés différemment ailleurs, dans d'autres
23 juridictions?

24 R. Si on prend l'exemple que je vous ai donné, les
25 participants au Energy and Balance Market, Western

1 Energy and Balance Market qui, lui, est... ce
2 marché-là est coordonné par l'ISO de la Californie
3 là, CAISO, C-A-I-S-O. Alors, ce que CAISO fait,
4 c'est que à tous les cinq mille (5000)... Dans le
5 fond, c'est que chacun de ces participants-là, puis
6 on l'a dit un peu dans le mémoire là, il n'y a pas
7 d'entente bilatérale comme on voit ici là.

8 Ces gens-là confient à l'ISO un certain
9 nombre de leur groupe turbines alternateurs, O.K.,
10 puis avec un certain nombre de contraintes. O.K.
11 « Je ne veux pas que tu ailles dans cette zone de
12 cavitation, je ne veux pas... » Alors, ils donnent
13 tout ça. C'est comme si ils définissent leur
14 flexibilité puis le donnent à l'opérateur du réseau
15 qui est CAISO.

16 Et à toutes les cinq minutes, l'opérateur
17 du réseau va fouiller ou utiliser ces flexibilités-
18 là de façon optimale, économiquement optimale et va
19 donc utiliser ces ressources-là que ces
20 producteurs-là ont confiées à l'ISO.

21 Alors, c'est clair que, quand je vous dis
22 aux cinq minutes, puis c'est pas impossible qu'ils
23 changent ces cinq minutes-là non plus là. Alors, il
24 faut qu'il y ait quelque chose qui se passe à
25 l'intérieur du cinq minutes. Hein! Un peu suite à

1 la discussion qu'il y a eu ce matin là.

2 Alors, c'est sûr que, à l'intérieur du cinq
3 minutes, bien c'est encore là, eux, ils appellent
4 ça le « AGC, Automatic Generation Control », mais
5 c'est notre fameux RFP qui, lui, est, je veux dire,
6 est automatique là. Monsieur Nolet l'a bien décrit
7 là. Et ça, c'est un automatisme qui s'assure que
8 l'écart... parce que quelqu'un a allumé une lumière
9 là, mais il va aller chercher cet écart-là au bon
10 endroit dans toutes ces centrales-là avec une
11 optimisation avec tous les rendements des groupes
12 turbines alternateurs, et caetera.

13 Alors, donc que ce soit au Québec ou que ce
14 soit dans le Western Market, il y a quelqu'un à
15 quelque part qui assume cette variation-là. O.K.
16 Dans notre exemple au Québec, bien c'est le
17 Producteur parce que ce sont ses groupes qui
18 comme... qu'il y ait de l'éolien ou pas, ça ne
19 change rien là. C'est-à-dire que ses groupes
20 prennent cet écart-là. Au lieu de prendre l'écart
21 sur la demande comme avant, bien il prend l'écart
22 sur la demande nette qui est la demande moins
23 l'éolien.

24 Et on l'a vu dans les études là, ça peut
25 entraîner un certain nombre de choses, mais surtout

1 plus d'arrêt-démarrage. Parce qu'encore là comme
2 monsieur Nolet Côté l'a bien expliqué, à un moment
3 donné, quand les groupes sont comme trop loins de
4 leur optimum, bien là l'opérateur va soit arrêter
5 ou démarrer des groupes. Alors, comme il y a une
6 petite variation infinitésimalement plus grande,
7 bien dans l'année, ça va donner un petit peu plus
8 d'arrêts et démarrages. Je ne suis pas capable de
9 vous donner le nombre annuel, mais je vais vous
10 donner tantôt le coût, c'est intéressant.

11 Alors, ça, ça en est un impact que,
12 évidemment, dans le cas du Western Energy and
13 Balance Market, bien c'est pas les participants qui
14 assument, c'est dans ce cas-là, potentiellement là,
15 puis là je... certains nombres de centrales en
16 Californie qui assurent ce rôle-là. Puis elles sont
17 possiblement aussi compensées par l'ISO pour le
18 faire.

19 Alors, je ne sais pas si ça vous répond.
20 Donc, je fais le lien avec ce qui se passe aux
21 États-Unis, mais aussi je fais le lien avec ce qui
22 se passe chez Hydro-Québec. Puis chez Hydro-Québec,
23 bien effectivement, l'intra-horaire ou l'intra cinq
24 minutes ou le... en tout cas, l'intra de... bien,
25 il y a quelqu'un qui théoriquement assume.

1 (14 h 25)

2 Mais comme je le dis souvent, avec cinquante pour
3 cent (50 %) ou presque de la production qui est sur
4 le RFP, l'impact... c'est ce que les études de
5 l'IREQ nous montrent là, l'impact est très, très,
6 très, très bas là, beaucoup plus bas que tous les
7 réseaux que je vous ai mentionnés tantôt là, qui
8 n'ont pas autant de grands réservoirs et qui n'ont
9 pas la flexibilité non plus, d'opération parce
10 qu'ils ont eux-aussi des débits réservés pour la
11 faune et caetera.

12 Q. **[305]** Merci beaucoup. Une autre question sur la
13 méthode d'assimilation d'AWS et la méthode que
14 vous, vous utilisez, pouvez-vous nous donner, nous
15 tracer un parallèle, les forces et faiblesses que
16 vous voyez dans les deux méthodes.

17 R. O.K. Commençons par la nôtre là. Alors, nous on a
18 pris le produit final qui sont les productions
19 parce que ce qui nous intéresse, c'est la
20 production réelle ou la production, qui tient
21 compte des vents, qui tient compte des pannes. Puis
22 on a vu un peu dans les fichiers là, il y avait
23 peut-être des mois sans donnée, c'est normal, qui
24 tiennent compte d'un paquet d'éléments que le réel
25 a capté.

1 Alors, donc la grande force, c'est que ça
2 tient compte du réel et heureusement, on a du réel
3 pour certains parcs depuis la fin novembre deux
4 mille six (2006) et heureusement ces parcs-là, bien
5 ils sont souvent près l'un de l'autre et partagent,
6 on peut dire, le même vent, les mêmes conditions
7 météo.

8 Alors, nous, en partant du réel, on a
9 intégré tous ces éléments-là. Le désavantage de
10 notre méthode de reconstitution, c'est qu'on ne
11 recule pas jusqu'en mille neuf cent soixante-quinze
12 (1975).

13 Alors, si maintenant on prend ce qu'AWS a
14 fait et ce qu'Hélimax a fait dans le passé, alors
15 eux, ils prennent de l'information sur la météo.
16 Ils prennent l'information sur la météo puis ils
17 essaient de répartir ça sur des grilles assez
18 petites, d'une résolution assez suffisante et
19 caetera.

20 Et connaissant ça, puis avec des qualités
21 différentes depuis soixante-quinze (1975) là parce
22 qu'on n'a pas toujours une mesure de vent à la
23 bonne auteur, et caetera, et caetera. Et ils
24 mettent ça dans un modèle pour dire : « Avec ce
25 vent-là, en tenant compte d'un certain nombre de

1 disponibilités de nos éoliennes, basé sur une
2 partie historique, essayons de déterminer quelle
3 sera notre production. »

4 Alors, O.K., donc le désavantage par
5 rapport à nous, c'est que nous, la production, on
6 la connaît pour une période plus courte. Et aussi
7 il y a d'autres facteurs que les éoliennes...
8 facteurs perturbateurs, c'est qu'en hiver, bon,
9 parfois s'il y a trop de vent, ce n'est pas une
10 bonne chose, on doit les arrêter. Puis s'il n'y a
11 pas assez de vent, évidemment, elles ne tourneront
12 pas, mais en hiver il peut y avoir des conditions
13 difficiles qui font que les éoliennes ne tourneront
14 pas ou ne pourront pas être réchauffées
15 suffisamment.

16 Alors, AWS tente de tout mettre ces
17 éléments-là dans un modèle et de déterminer quelle
18 serait la production basée là-dessus, alors que
19 nous on part de la production réelle.

20 Bon, un gros désavantage que nous, on
21 trouve de la méthode AWS, c'est qu'elle a négligé
22 les trois dernières années là où on nous dit, avec
23 raison, que c'est là qu'on a le plus de parcs et
24 caetera puis eux, ils ont seulement dix-huit (18)
25 parcs là alors qu'évidemment, il y en a trente-sept

1 (37) ou trente-huit (38) en marche, au moment où on
2 se parle.

3 Alors, c'était surtout... Je vous dirais,
4 le résultat final de tout ça, pour AWS, que nous
5 avons soulevé, c'est vraiment les facteurs
6 d'utilisation en hiver où il y a plus d'écart par
7 rapport à ce que nous, on voit soit par les
8 facteurs d'utilisation réelle ou notre méthode de
9 reconstitution.

10 Q. [306] Merci. Peut-être une petite dernière question
11 sur le RFP et les CAISO là... À peu près, on parle
12 de combien, parce qu'il y en a quand même pour
13 quatre mille mégawatts (4 000 MW) ici, au Québec,
14 d'éoliens. On a vu tantôt, avec les réponses du
15 Distributeur, pour la biomasse ils n'ont pas de RFP
16 ou ils n'ont pas de service intra-horaire, mais on
17 parle d'un quarante mégawatts (40 MW) ou à peu
18 près.

19 Sur le CAISO, l'éolien, on parle d'une
20 charge de combien? Le savez-vous? Grosso modo là,
21 je ne vous demande pas ça au mégawatt près là.

22 R. Non. Je n'ai pas l'information là. Puis encore là,
23 on parle vraiment d'une bonne partie de l'ouest des
24 États-Unis. Je n'ai pas l'information comme ça...

25 Q. [307] O.K.

1 R. ... par coeur là, mais c'est sûr que ça se
2 trouve...

3 (14 h 30)

4 Q. **[308]** Avez-vous un idée si on parle de centaines ou
5 de milliers, des centaines de mégawatt ou de
6 milliers de mégawatt?

7 R. Ah! Non, non. On parle de milliers là.

8 Q. **[309]** O.K.

9 R. Non, non. C'est sûr. C'est sûr.

10 Q. **[310]** O.K.

11 R. Puis juste je connais bien Hydro Power parce que je
12 travaille souvent avec ces gens-là, mais aussi,
13 dans le rapport d'expertise, j'ai cité les études
14 qu'ils ont faites, puis on parlait juste de Hydro
15 Power là qui n'est pas le plus gros là, on parle de
16 sept cents mégawatts (700 MW). Alors, c'est sûr que
17 c'est des milliers là.

18 Q. **[311]** Excellent. Je vous remercie beaucoup. Ça va
19 être l'ensemble de mes questions. Avez-vous un
20 réinterrogatoire, Maître Cadrin?

21 Me STEVE CADRIN :

22 Non. Merci. Ça complète la preuve.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur
25 Raymond, vous êtes maintenant libéré avec nos

1 remerciements.

2 PREUVE DE LA FCEI

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Madame la
5 Greffière. André Turmel pour la FCEI. Alors, voici
6 le tour maintenant de la FCEI. Monsieur Gosselin a
7 déjà pris place. Madame la Greffière, si on veut
8 l'assermenter.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Oui. Merci.

11

12 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce dixième (10e)
13 jour du mois de juin, A COMPARU :

14

15 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
16 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[312]** Alors, merci beaucoup. Bonjour, Monsieur
23 Gosselin.

24 M. ANTOINE GOSSELIN :

25 R. Bonjour.

1 Q. **[313]** Alors, je comprends que dans le présent
2 dossier vous avez, à l'égard de deux documents,
3 soit la preuve de la FCEI, c'est la cote C-FCEI-
4 0012, de même qu'une réponse, des réponses de la
5 FCEI à la DDR numéro 1 de la Régie soit la pièce C-
6 FCEI-0014, vous avez bien préparé ces documents?

7 R. Oui.

8 Q. **[314]** Et ces documents représentent bien la
9 position de la FCEI?

10 R. Oui.

11 Q. **[315]** Et je comprends que vous les adoptez pour
12 valoir comme votre témoignage écrit en l'instance?

13 R. Oui.

14 Q. **[316]** Par ailleurs, est-ce que vous avez quelques
15 corrections?

16 R. Non.

17 Q. **[317]** Même pas! Bravo! Alors, je vous laisse faire
18 la présentation.

19 R. Merci. Donc, je vais être très bref, je ne vais
20 aborder qu'un seul des aspects qui sont discutés
21 aujourd'hui, c'est-à-dire l'asymétrie des
22 compensations sur les retours annuels.

23 Et en fait, simplement pour répondre aux
24 deux points qui ont été amenés ce matin par le
25 Distributeur pour justifier une rémunération

1 asymétrique, la première étant les caractères
2 fermes versus non fermes et la deuxième étant les
3 impacts sur la gestion hydraulique.

4 Donc, pour ce qui est du caractère ferme
5 versus non ferme, il ne m'apparaît pas du tout
6 réaliste de penser que cet aspect-là puisse
7 justifier une rémunération asymétrique pour les
8 retours.

9 La première raison, c'est que, comme on le
10 mentionnait d'ailleurs dans notre preuve, la
11 compensation qui résulte des retours, des
12 déséquilibres sur les retours d'énergie, elle est
13 hautement aléatoire.

14 Les témoins donnaient un exemple ce matin
15 par rapport justement à la gestion hydraulique où
16 ils disaient « bien, s'il y a beaucoup de
17 production éolienne au printemps, bien ça peut
18 avoir un impact sur la gestion de l'eau dans les
19 réservoirs. »

20 Mais, de la façon dont l'entente ou le
21 service est fait, bien si jamais dans le courant de
22 l'été il y a une production moindre qui vient
23 compenser cette production plus élevée-là, on se
24 ramasse au premier (1er) septembre avec un bilan
25 zéro puis il n'y a aucune rémunération pour ça. Par

1 contre, si la production à l'été est normale puis
2 c'est plutôt à l'automne qu'on observe qu'il y a
3 tout à coup une production plus faible, bien là, on
4 va constater au premier (1er) septembre un impact,
5 un écart important, puis là, on va donner une
6 rémunération pour ça.

7 Alors, ça ne m'apparaît pas crédible de
8 penser qu'un fournisseur, et en particulier le
9 Producteur, aurait voulu aller chercher une
10 rémunération pour un service ferme à travers un
11 facteur comme ça qui est aussi incertain.

12 Une autre... une autre façon qu'on peut
13 regarder la question c'est que si on va au suivi de
14 l'entente que vous avez déposée ce matin, donc, ce
15 tableau-là où on a les écarts du premier (1er)
16 septembre deux mille sept (2007) au trente et un
17 (31) août deux mille dix-huit (2018) puis dans le
18 tableau du bas ceux entre le premier (1er)
19 septembre deux mille seize (2016) et août deux
20 mille dix-sept (2017), et si on regarde le tableau
21 du bas, par exemple, puis là, on se rend compte
22 qu'il y a eu une surproduction importante qui
23 correspond à peu près à dix pour cent (10 %) ... pas
24 une surproduction mais une sous-production qui a...
25 qui a donné lieu à des... à des surplus de

1 livraison importants, donc, qui correspondent à peu
2 près à dix pour cent (10 %) des retours d'énergie
3 contractuels, donc, du FU qui avait été établi au
4 départ, bien, on peut tout simplement regarder le
5 problème en se disant : bien, quelle aurait été la
6 rémunération si on avait établi le FU à un niveau
7 plus faible... à un niveau... c'est ça, à un niveau
8 plus faible dès le départ de sorte qu'il y a eu
9 moins de livraisons?

10 Évidemment, bien, comme ça correspond à peu
11 près à dix pour cent (10 %) de... de l'énergie
12 livrée, donc, l'écart correspond à peu près à dix
13 pour cent (10 %) de l'énergie livrée, bien, la
14 rémunération qui aurait normalement été exigée pour
15 ce caractère ferme-là sur ces livraisons-là aurait
16 dû correspondre à une proportion à peu près
17 équivalente de ce qu'on avait prévu au départ du
18 coup sur les retours d'énergie qui était
19 cinquante-sept millions (57 M). Donc, quelque chose
20 de l'ordre d'une dizaine de millions. lors, on est
21 très loin du quarante-quatre millions (44 M) qui...
22 qui a été donné en compensation pour cette
23 énergie-là.

24 Et pour ce qui est de la question de la
25 gestion hydrique, l'impact sur la gestion des

1 réservoirs puis les débits minimaux des rivières
2 comme on discutait ce matin, bien, j'avais
3 exactement le même commentaire que monsieur
4 Raymond, c'est-à-dire que, bien, si le fait d'avoir
5 une production éolienne trop élevée fait en sorte,
6 par exemple, qu'on doit déverser un peu plus d'eau
7 dans un réservoir et qu'on pense que cette eau-là a
8 une valeur d'un dollar quatre-vingt-cinq (1.85 \$),
9 bien, évidemment, bien, il y a aussi la possibilité
10 que la production éolienne soit plus faible et
11 qu'on ait à déverser moins d'eau des réservoirs et
12 il n'y a pas de raison de penser que l'eau qu'on
13 déverse en moins a une valeur différente de l'eau
14 qu'on déverse en plus. Et donc, dans les... dans
15 les deux cas ici, on devrait avoir une symétrie au
16 niveau de la compensation.

17 Alors, on ne voit pas de justification là
18 au niveau économique pour avoir une compensation
19 différente pour les surplus et les déficits.

20 Alors, voilà, ça complète ce que j'avais à
21 vous dire.

22 Q. [318] Alors, merci, Monsieur Gosselin. La
23 compensation est un mot à la mode ces temps-ci. Je
24 vous remercie. Je n'ai pas d'autre question.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Maître Cadrin, avez-vous des
3 questions? Pas de question.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Aucune question.

6 Me SIMON TURMEL :

7 Aucune question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Maître Fortin.

10 Me PIERRE R. FORTIN :

11 Je n'ai pas de question, Madame la Présidente.

12 (14 h 39)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Fortin.

15 Q. [319] J'en ai une. Là, vous suggérez du un pour un
16 pour la compensation, si on devait penser
17 qu'effectivement, le service ferme à un prix
18 supérieur qu'un service non ferme, est-ce qu'une
19 mesure de mitigation, si vous voulez, dans ce sens-
20 là, est-ce que ça ne serait pas de mettre un ratio
21 maximum ou un seuil quelconque afin quand même de
22 limiter les paiements qui pourraient être faits?
23 Vous avez suggéré un dix pour cent (10 %), s'il
24 manque un dix pour cent (10 %) d'énergie qui n'a
25 pas été versé, est-ce que ça devrait être dix pour

1 cent (10 %) de la compensation? Est-ce que c'est
2 une solution que vous envisageriez?

3 R. Non. Je donne cet exemple-là parce que, pour
4 démontrer que, selon moi, ce n'est pas crédible le
5 raisonnement selon lequel on va chercher une
6 compensation ferme à travers ce tarif-là ou cette
7 portion-là du tarif. Donc, je ne pense pas,
8 effectivement, qu'on aille chercher une
9 compensation ferme. Alors, je ne vois pas de raison
10 d'attribuer une valeur, un caractère ferme ou non
11 ferme. L'entente est faite de telle sorte que... Je
12 pense, le caractère ferme des retours, il est
13 récupéré justement dans le FU. On garantit une
14 puissance qui va de trente-cinq pour cent (35 %)
15 qui est ferme.

16 Et la rémunération pour ça, elle va être
17 cherchée dans cette composante-là de l'entente.
18 Après, si... Ça va de soi que... Et on doit
19 s'attendre à ce que la production éolienne ne soit
20 pas nécessairement égale à chaque année à ça. À
21 partir du moment où on pense qu'on a établi notre
22 FU de départ au bon niveau, bien, ça fait partie du
23 service que de dire, bien, oui, certains mois c'est
24 plus élevé, d'autres mois c'est plus faible. Puis
25 il se peut que ça s'adonne que, entre deux mois, il

1 y a un déséquilibre au moment où on prend une photo
2 au premier (1er) septembre.

3 Mais qu'on se ramasse dans une situation...
4 Des déséquilibres entre les mois, des déséquilibres
5 cumulatifs de livraison, il y en a à tous les mois.
6 Il y en a entre chacun des mois tout au long de
7 l'entente. Alors, il n'y a pas de raison pour que,
8 quand on prend une photo à ce moment-là, tout à
9 coup ça a une valeur alors que, un mois avant ou un
10 mois après, ça n'enlève rien.

11 Q. [320] Je veux juste bien comprendre. Parce que, là,
12 il absorbe l'énergie. Le contrat est bâti qu'il
13 doit absorber l'énergie puis il doit redonner une
14 certaine énergie. Et puis on ne sait pas comment il
15 fixe son coût, mais on suppose qu'il compare ça
16 avec la valeur qu'il pourrait avoir sur le marché.
17 Il va arriver avec ça pour son ferme, pour essayer
18 de qualifier. Donc, il est payé de toute façon.
19 Lui, il se paie par le coût pour le retour
20 d'énergie.

21 Quand vous dites, il a reçu cinquante-sept
22 millions (57 M\$), il l'a eue l'énergie, il s'est
23 arrangé là, il ne devrait pas être compensé
24 autrement ou enfin ça devrait rester un dollar
25 quatre-vingt-cinq (1,85 \$), quatre-vingt-sept

1 (1,87 \$), dans ces eaux-là, même s'il manque... Je
2 cherche la façon de l'exprimer mieux. Je veux juste
3 être sûr que... Pour vous, c'est du un pour un, que
4 ce soit en perte... injecté en trop en énergie
5 éolienne ou injecté en moins, ça reste un dollar
6 quatre-vingt-cinq (1,85 \$)?

7 R. Bien, ce n'est pas nécessairement un dollar quatre-
8 vingt-cinq (1,85 \$).

9 Q. **[321]** Non, non, non, mais c'est dans l'exemple
10 qu'on avait.

11 R. Mais ça devrait avoir la même valeur.

12 Q. **[322]** O.K. Je vous remercie. Ça va être l'ensemble
13 de mes questions.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Alors si on peut libérer le témoin. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci beaucoup, Maître Turmel. Merci beaucoup,
18 Monsieur Gosselin, vous êtes libéré avec nos
19 remerciements. Avez-vous une contre-preuve à faire?
20 Non. En fait je vais peut-être vous ouvrir la porte
21 à une. Puis ça s'adresse à tout le monde. Vous avez
22 pu constater aujourd'hui qu'on avait... qu'on
23 s'interrogeait beaucoup sur l'opportunité de
24 maintenir ou enfin peut-être de modifier la
25 caractéristique du service d'intégration éolienne,

1 l'exigence quant à ce qu'il y ait... que le
2 fournisseur soit assujetti à une consigne intra-
3 horaire, donc à la minute, et donc de mettre sur
4 une base horaire plutôt que sur une base intra-
5 horaire s'il n'est pas avec le service RFP.

6 (14 h 44)

7 Les questionnements portent sur la
8 nécessité de cet exigence-là du point de vue
9 technique, sur les considérations économiques pour
10 le Distributeur et sur l'impact qu'a cette
11 exigence-là au niveau de l'intérêt ou de la
12 capacité des fournisseurs potentiels de présenter
13 une demande de soumission pour le service. Il y a
14 eu plusieurs réponses aujourd'hui qui ont été
15 fournies par les représentants du Distributeur et
16 du Transporteur.

17 Nous sommes parfaitement conscients qu'on a
18 beau annoncer le sujet, l'orientation que
19 souhaitait entendre la Régie n'était pas
20 nécessairement connue d'avance. Alors, si jamais
21 vous pensiez que vous aviez besoin de faire une
22 preuve supplémentaire sur ce bout-là, dites-le
23 nous. Et puis, si vous vous sentez prêts à aller en
24 argumentation tout de suite, dites-le nous, mais ça
25 va être...

1 Je vous offre la possibilité parce que je
2 comprends de certaines des réponses de vos témoins
3 aujourd'hui, que c'était peut-être une surprise ou
4 enfin inattendu. On avait posé quand même pas mal
5 de questions sur les RFP et sur où on s'en allait,
6 mais... Enfin, on essaie de voir là et de mieux
7 comprendre. Alors, là-dessus...

8 Me SIMON TURMEL :

9 Est-ce que vous me laissez cinq minutes, le temps
10 de discuter avec mes clients?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Absolument. Voulez-vous une pause de cinq minutes?

13 Ou vous voulez qu'on prenne...

14 Me SIMON TURMEL :

15 Je vais discuter avec mes clients...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Juste en attendant. Maître Turmel, vous vouliez
18 me...

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bien, pendant que mes collègues réfléchissent...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 À tous égards, qu'il y ait ou pas du délai, il y
25 aura nécessairement une argumentation écrite.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Absolument.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Et s'il y a du délai... Simplement pour vous dire
5 que je quitte demain après-midi pour mes vacances,
6 pour deux semaines. Ça fait que le cas échéant, si
7 c'est possible de décaler en conséquence pour...
8 après une argumentation écrite qui viendra peut-
9 être d'ici deux semaines...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 En juillet.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Quelque part en juillet où est ce... J'annonce mes
14 couleurs immédiatement, si c'est possible.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon. Maître Cadrin, voulez vous... Pendant
17 que le Distributeur réfléchit, avez-vous des
18 contraintes?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Bien, j'ai des vacances, moi aussi.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien... Je... Je ne sais pas si...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Ça va, moi, c'est la deuxième semaine de juillet
25 là. En fait, troisième de juillet. Ça va plutôt se

1 passer autour du quatorze (14), quinze (15), seize
2 (16) là que je dois quitter... juillet.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ça fait que...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Alors, soit pour l'argumentation. Pour les
7 commentaires, je suis en train de discuter moi-
8 aussi, voir s'il y aurait éventuellement une preuve
9 quelconque à faire ou pas. Je comprends qu'on est
10 tous invités à en faire là. Alors, je suis en train
11 d'étudier ça en « live » avec mes gens.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Merci. Alors, on va prendre un cinq minutes,
14 juste pour voir, ça va vous permettre d'en
15 discuter. Alors, je vais revenir... En fait, c'est
16 sept minutes parce qu'on va revenir à moins cinq.
17 Merci.

18 SUSPENSION

19 REPRISE

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bonjour.

22 Me SIMON TURMEL :

23 Bonjour. Oui, donc Madame la Présidente, on a pris
24 bonne note de l'ouverture ou de l'invitation que
25 vous avez lancée. Le Distributeur serait

1 effectivement ouvert à déposer un complément de
2 preuve, un complément de preuve écrit. On s'entend
3 qu'on ne ferait pas ça aujourd'hui, donc ça serait
4 un complément de preuve écrit.

5 On propose, peut-être, d'ici deux semaines.
6 Ça permettrait à maître Turmel de pouvoir partir en
7 vacances.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et de revenir.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Et... Bien, ça c'est...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je veux juste qu'on soit clair...

14 Me SIMON TURMEL :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... sur le complément de preuve là.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je ne veux pas repartir nécessairement dans une
22 ronde de DDR, c'est juste que s'il y avait des
23 argumentations à faire ou il y aurait des faits
24 nouveaux à apporter là, pas la série d'études avec
25 des chiffres là.

1 Me SIMON TURMEL :

2 Hum.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parce qu'on voudrait essayer de rendre la décision
5 avant les tarifaires ou le maximum des tarifaires,
6 mais je voulais... Je suis très consciente qu'une
7 argumentation doit avoir lieu sur les faits qui
8 sont déjà au dossier.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Effectivement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 S'il y avait quelques faits supplémentaires à
13 ajouter. C'est ce que je vous offre à tout le monde
14 là, mais je ne voudrais pas qu'on reparte là sur
15 des faits très pointus en matière de RFP. C'est
16 plus s'il y avait des faits pour accompagner
17 l'argumentation que vous voudriez faire là-dessus.

18 Me SIMON TURMEL :

19 C'est dans cette optique que nous préparerons
20 effectivement le complément de preuve écrit.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Ça fait que là, vous, deux semaines à peu près
23 pour le faire?

24 Me SIMON TURMEL :

25 Deux semaines, oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et Maître Cadrin, vous étiez en discussion
3 également sur cette question-là. Il va falloir que
4 vous veniez au micro.

5 (14 h 59)

6 Me STEVE CADRIN :

7 J'aurais tendance à vous dire qu'on va voir la
8 preuve qui va être déposée. C'est un peu troublant
9 de vous dire tout de suite ce qu'on va en dire,
10 mais à ce stade-ci, nous n'avions pas fait de
11 preuve additionnelle. Nous n'aurions pas fait de
12 preuve additionnelle, mais là, s'il y en a une, on
13 va au moins la lire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Par respect et deuxièmement voir s'il y a,
18 effectivement, quelque chose à dire de plus sur le
19 sujet si tant est que ça arrive. Alors, peut-être
20 qu'après ça, par la suite, je vais me retourner,
21 puis voir avec mes gens leurs disponibilités, mais
22 est-ce que deux semaines, deux semaines, en miroir,
23 m'apparaissaient raisonnables, puis après ça, je
24 comprends qu'il y a une argumentation. Alors, à
25 faire d'une part et d'autre, par la suite.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, ça serait peut-être plus court, parce que
3 vous avez des vacances à la mi-juillet. Alors...

4 Me STEVE CADRIN :

5 C'est moi qui n'en n'a pas.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors...

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bien, d'ici deux semaines, je comprends que ça nous
10 amène à la fin du mois de juin mettons.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, c'est ça. On est déjà le dix (10) juin. Ça va
13 nous amener avant la Saint-Jean Baptiste. Alors, je
14 pense que...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Puis, nous, deux semaines après ça, ça va être
17 avant qu'on parte en vacances de mon côté, puis
18 après ça, il peut y avoir l'argumentation de mon
19 confrère.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui et la vôtre par la suite.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Qui va venir par la suite effectivement. Moi, je
24 suis deux semaines en vacances jusqu'au début du
25 mois d'août.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça fait qu'on pourra regarder le calendrier dans
3 ces fonctions-là, en fonction de ça. Donc, on
4 pourrait penser les argumentations en août.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 La vôtre au début août. La vôtre au milieu août.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui. Absolument.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vois aussi, maître Turmel, en arrière qui hoche
13 la tête.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Maître Turmel il a ses vacances au mois de juin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il va être pleinement reposé pour tout refaire ça.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Disponible, puis reposé.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, ça va? Chez-vous, il n'y a pas de
22 contretemps, de vacances ou autres?

23 Me SIMON TURMEL :

24 Non. Remise de l'argumentation début août ça
25 devrait fonctionner.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent. Alors, avec ça, on va attendre à ce
3 moment-là d'ici vers le vingt (20) ou le vingt et
4 un (21) juin pour votre complément de preuve.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Oui. Absolument.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie beaucoup tout le monde de votre
9 collaboration, de vus être joints à nous si
10 rapidement. Je vais vous souhaiter... Bien, l'été
11 est arrivé. C'est pas des bonnes vacances
12 nécessairement, mais un bel été. Bonne journée.

13 AJOURNEMENT

14

15

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14

15